futuribles

futuribles

analyse et prospective

Pour une politique de la recherche

Union européenne : nouvelles frontières ?

La candidature turque

DÉCEMBRE 2004 - NUMÉRO 303

futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE
55, rue de Varenne
75007 Paris - France
Tél : 33 (0)1 53 63 37 70
Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-mail : revue@futuribles.com
www.futuribles.com

Comité d'orientation :

Ismaïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Pierre Bonnaure, Bernard Brunhes, Michel Crozier, Jean-Pierre Dupuy, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Hubert Landier, Corinne Lepage, Jacques Lesourne, Harold A. Linstone, Eleonora Masini, Robert Rochefort, Joël de Rosnay, Alioune Sall, Hedva Sarfati, Jacques Testart, Alvin Toffler.

Comité de rédaction :

Jean-Yves Boulin, Bernard Cazes, Gilbert Cette, Julien Damon, Michel Drancourt, Charles du Granrut, Bruno Hérault, André Lebeau, Elvire Fabry, Alain Michel, Isabelle Orgogozo, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Jean-Jacques Salomon, Jacques Theys.

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :
Hugues de Jouvenel

Rédaction :
Stéphanie Debruyne

Documentaliste :
Céline Laisney

Assistante :
Annie Palmantier

Secrétaire générale :
Corinne Roëls

Abonnements-diffusion :
Corinne Roëls, Fabrice Colin

Correctrice : Anne De Beer

1 an :	France	110 €
	Autres pays / outre-mer	115 €
	Par avion	125 €
	Enseignants, étudiants France	55 €
	Joindre la copie de la carte d'étudiant	
Le numéro :	France	12 € (port inclus)
	Autres pays / outre-mer	13 € (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *Futuribles*. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *futuribles Sarl 2004*

Revue publiée avec le concours du Centre national du livre
Commission paritaire n° 0506 K 80574 - ISSN 0337 307 X
Bialec s.a.
95, bd d'Austrasie, BP 10423, 54001 Nancy cedex, France
dépôt légal n° 61562 - DÉCEMBRE 2004

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Au sommaire des derniers numéros

n° 299

- *Productivité, croissance, emploi*
  - *Le déclin de l'Europe*
  - *L'emploi des* seniors
- *L'avenir des espaces ruraux*

n° 300

- *Une nouvelle vague de croissance ?*
- *L'invasion des nanotechnologies*
- *La population mondiale en 2050*

n° 301

- *France : l'enjeu de la recherche*
- *Prospective et décision publiques*
- *Singapour entre Inde et Chine*
- *Un futur sans hommes ?*

n° 302

- *Moyen-Orient : le fantasme américain*
- *Prospective en Afrique du Sud*
- *L'emploi à l'horizon 2015*
- Le Macroscope *trente ans après*

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, CAB Abstracts, CSA Political Science and Government: A Guide to Periodical Literature, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Delphine, Sociological Abstracts, IBZ (Internationale Bibliographie der Geistes- und Sozialwissenschaftlichen Zeitschriftenliteratur).

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-5). Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par imprimante) peut être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS - E-mail : contact@cfcopies.com

futuribles

DÉCEMBRE 2004 - NUMÉRO 303

Pour une Europe politique **3**
Hugues de Jouvenel

Pour une politique de recherche **5**
Pierre Piganiol

Futuris : prospective du système français de recherche et d'innovation **13**
Jacques Lesourne

L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne **23**
Jean Raphaël Chaponnière

L'Europe élargie et la France **45**
Jean-François Drevet

Promouvoir la petite entreprise en Europe **65**
Les enseignements du* Small Business Act *américain
André Lebeau

La prospective publique au Japon **73**
De l'orientation à l'accompagnement des changements
Évelyne Dourille-Feer

Actualités prospectives **85**

Les tribunaux plutôt que Kyoto ? / Baisse des émissions toxiques dans l'ALENA / Les attentes des Français vis-à-vis de l'innovation / Les médailles de l'Europe / La Chine, futur dragon de l'industrie automobile ? / Classe politique : des Occidentaux très méfiants / L'économie mondiale vue depuis un Big Mac */ L'évolution des métiers depuis 20 ans.*

Bibliographie

Analyses critiques **97**

A. Alesina, E.L. Glaeser. *Fighting Poverty in the US and Europe. A World of Difference* / R.H. Cartmill. *The Next Hundred Years... Then and Now* / H. Handoussa et J.-L. Reiffers (sous la dir. de). *Rapport du FEMISE 2003 sur le partenariat euroméditerranéen* / D. Kuspit. *The End of Art* / G. Darmois. *Pourquoi privatiser ? EDF et l'enjeu de l'énergie* / H. Mendras, L. Duboys Fresney. *Français, comme vous avez changé* / J. Le Goff. *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours.*

Comptes rendus **109**

Abstracts **113**

Table des matières 2004 **117**

Ce numéro comporte un encart d'abonnement entre les pages 32 et 33.

Abonnement - Commande

À retourner à Futuribles - 55, rue de Varenne - 75007 Paris - France
Tél 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54
www.futuribles.com - e-mail : revue@futuribles.com

Je m'abonne à la revue *Futuribles*

	FRANCE	AUTRES PAYS OUTRE-MER	PAR AVION
1 an/11 numéros	❑ 110 €	❑ 115 €	❑ 125 €
2 ans/22 numéros	❑ 190 €	❑ 200 €	❑ 220 €
Enseignants, étudiants, 1 an	❑ 55 €	❑ 63 €	

Joindre un justificatif.

Je commande les numéros suivants de *Futuribles*

❑ n° 295 - 12 € ❑ n° 296 - 12 € ❑ n° 297 - 12 € ❑ n° 298 - 12 €
❑ n° 299 - 12 € ❑ n° 300 - 12 € ❑ n° 301 - 12 € ❑ n° 302 - 12 €
❑ autre(s) .....

France : port inclus dans le prix. - Autres pays / outre-mer : 1 € en plus par revue.

Voici mes coordonnées :

Nom
Société N° de TVA
Adresse
Code Postal Ville
Pays Tél.
Secteur d'activité (code NAF ou APE) Effectif d'établissement

Je règle _____ euros par

❑ Chèque à l'ordre de Futuribles SARL
❑ Visa ❑ Am. Express N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Exp. fin |_|_|_|_|
❑ Virement CIC PARIS BAC, RIB : 30066-10041-00010573801-16,
SWIFT : CMCIFRPP, IBAN : FR76-3006-6100-4100-0105-7380-116
❑ Sur facture

Date : Signature :

Loi du 6/1/1978 : droit d'accès et de rectification à Futuribles 55, rue de Varenne - F-75007 Paris. Sauf refus de votre part, ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Offre valable jusqu'au 31/12/2005
N° TVA : FR 55 340541762

Pour une Europe politique

Paris, 2 novembre 2004. Jamais sans doute les élections présidentielles américaines n'ont été aussi médiatisées, les sondages aussi incertains, le monde entier à ce point suspendu aux résultats d'une consultation électorale qui, sauf contentieux (on dit que 20 000 avocats auraient été recrutés par les candidats), devrait désigner le futur locataire de la Maison Blanche.

L'importance accordée par les médias à cette élection est fort révélatrice du rôle essentiel qu'exercent aujourd'hui les États-Unis sur la planète, de leur leadership *exclusif quoique de plus en plus contesté, du moins dans les discours.*

Mais comme le savent bien les tenants du « cocorico » gaulois, de la parole aux actes, il reste un grand pas à franchir qui exige un minimum de moyens, une certaine vision du monde et un maximum de volonté.

De quelle vision d'un avenir souhaitable pour la planète la France ou, mieux, l'Europe sont-elles porteuses aujourd'hui ? Quelle alternative offrent-elles véritablement au reste du monde en comparaison du projet que poursuivent les États-Unis ?

L'Europe s'est longtemps réclamée d'un modèle social-démocrate qui se voulait résolument différent du soi-disant libéralisme anglo-saxon. Ainsi avons-nous tous lu en son temps le magistral livre de Michel Albert Capitalisme contre capitalisme [1]*, qui montrait qu'après la chute du communisme, un nouveau clivage allait devenir déterminant : entre d'un côté le marché « néo-américain » fondé sur la réussite individuelle, le profit financier à court terme et leur médiatisation ; de l'autre le modèle « rhénan » valorisant la réussite collective, le consensus et le souci du long terme. Les États-Unis* vs *l'Allemagne qui incarnait alors, aux yeux de l'auteur, ce vertueux schéma.*

Pauvre Allemagne, pauvre France, qui entendaient alors être les moteurs d'une Europe qui se voulait puissante et généreuse, économiquement performante et socialement avancée ! Auxquelles de nombreux auteurs se réfèrent encore, notamment dans l'inévitable scénario d'un monde multipolaire pacifié, œuvrant solidairement au profit d'un développement équitable et durable enfin enclenché.

Force est toutefois de constater que cet avenir radieux que l'on évoque dans de nombreux travaux de prospective n'est point aujourd'hui le plus vraisemblable, à court terme du moins.

1. ALBERT Michel. *Capitalisme contre capitalisme*. Paris : Seuil, 1991.

Feue la « belle époque » de la guerre froide durant laquelle s'opposaient, suivant des règles du jeu communes, deux superpuissances clairement identifiées. La planète est aujourd'hui une véritable poudrière, caractérisée par la multiplication des risques de toutes natures. Jamais sans doute les conflits, et risques de conflits, n'ont été aussi nombreux et divers par leurs origines et leurs motifs, les moyens mis en œuvre et les répercussions qu'ils peuvent entraîner. Volent en éclats les frontières, la souveraineté des États et leur prétention à détenir « le monopole de la violence légitime ».

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère qui, sans nul doute, exige un renouvellement profond de nos institutions publiques, de nos procédures de régulation et de contrôle, a fortiori *de nos politiques.*

L'Europe à cet égard — est-ce la rançon du succès du marché puis de la monnaie uniques ? — est sans doute trop obnubilée par les questions socio-économiques. À juste raison dès lors que ses performances sont si médiocres ; à tort peut-être dès lors que ses institutions publiques, en ces matières, s'avèrent si impuissantes, sinon pour produire de manière inflationniste des réglementations qui paralysent plus qu'elles n'encouragent l'initiative des acteurs.

Impuissantes y compris parce que la dématérialisation des économies modernes fait qu'elles s'organisent désormais suivant une logique de réseau à l'échelle planétaire, de plus en plus déconnectée de la logique territoriale sur laquelle demeurent assises nos institutions. Le global et le local, voici les deux dimensions qui désormais intéressent les entreprises dont la stratégie — quoique les échanges intra-zones demeurent les plus importants — s'inscrit dans des espaces qui ne sont plus ceux sur lesquels régnaient jadis sans partage nos vieux États-nations.

Et ce qui est vrai pour l'Allemagne ou pour la France — ces petits pays au regard d'acteurs (les États-Unis, la Chine, Microsoft, Al Qaida...) autrement plus puissants —, l'est sans doute pour une part pour l'Europe des marchands, celle du marché unique et de la monnaie, quelles que soient son étendue et les sempiternelles discussions sur les frontières légitimes, l'élargissement et les querelles d'épicier qui l'entourent, notamment aujourd'hui au sujet de l'éventuelle adhésion de la Turquie.

Le problème n'est-il pas ailleurs ? Non dans ce que pourrait coûter ou rapporter l'intégration de tel ou tel nouveau membre, même pas dans une question d'échelle appréhendée en termes économiques ou sociaux. Le véritable défi, comme l'estimaient les pères fondateurs de l'Europe, est d'ordre politique : la promotion de la paix et la démocratie, sans lesquelles du reste toute politique de développement économique et social est vouée à l'échec.

C'est donc l'Europe politique qu'il nous faut construire, en poursuivant simultanément les objectifs trop souvent opposés d'approfondissement et d'élargissement. Pacifier ainsi notre environnement et y promouvoir la démocratie par le dialogue plutôt que chercher à l'imposer par la force. Voilà peut-être ce qui peut conférer à l'Europe une originalité au regard des États-Unis.

Hugues de Jouvenel

Pierre Piganiol [1]

Pour une politique de recherche

Les lecteurs de Futuribles *sont bien au fait des débats en cours sur la politique (ou l'absence de politique) en matière de recherche et développement en France, notamment en raison de la large place que nous avons accordée à cette question dans nos colonnes.*

Nous publions ici le point de vue d'un éminent chercheur, Pierre Piganiol, qui fut le premier responsable de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) qui, à l'issue du fameux colloque de Caen en 1956 [2]*, fut la première instance à orchestrer, au demeurant de manière magistrale, la politique de recherche-développement à l'époque gaullienne.*

Pierre Piganiol s'étonne que les cris d'alarme concernant l'insuffisance de l'effort français de recherche n'aient apparemment pas été entendus ou compris. Partant de là, il nous rappelle quelle est la finalité de la recherche (des différents types de recherche) et le rôle d'orchestration majeur qu'il incombe à l'État de jouer en la matière, vis-à-vis non seulement des recherches qu'il finance mais aussi de celle du privé.

Ce rôle d'orchestration implique, souligne ensuite l'auteur, un effort important de prospective afin, autant qu'il est possible, de procéder à des choix à la lumière des besoins futurs de la société. Il exprime ici, en quelques mots forts et simples, ce à quoi d'autres, pompeusement, se réfèrent au travers du débat « Technology push vs social needs *» (ou démarche* bottom-up*).*

---

1. Physicien, ancien conseiller scientifique de la direction générale de Saint-Gobain, premier délégué général du Premier ministre à la recherche scientifique et technique, fondateur et directeur de la fameuse DGRST (Délégation générale à la recherche scientifique et technique), membre fondateur du Centre d'études prospectives et de l'association Futuribles International dont il fut président, auteur de nombreux ouvrages sur la politique scientifique.

2. *Cf.* PAPON Pierre. « La recherche française face à de nouveaux enjeux. Le colloque de Caen n'aura plus lieu ». *Futuribles*, n° 301, octobre 2004, pp. 23-40.

Enfin, Pierre Piganiol — auquel (qu'il me soit ici permis de le rappeler) je dois d'avoir été nommé, en 1973, responsable de l'association Futuribles — nous donne quelques judicieuses pistes sur la manière de conduire cette politique de recherche qu'il appelle de ses vœux.

Ceux qui ont eu le bonheur de le côtoyer ne seront pas surpris qu'au passage, il insiste tant sur la nécessité de disposer d'une « analyse raisonnée de l'état actuel des connaissances et des recherches », de ce qu'il appelle la « conjoncture scientifique ». Il est en effet étrange que rien de tel, malgré ses efforts, n'ait depuis le temps été mis en œuvre...

H.J.

Le début de 2004 a été marqué par de nombreux cris d'alarme concernant l'insuffisance de l'effort français de recherche. Ont-ils été entendus et compris ? Ou n'ont-ils été considérés que comme l'expression de revendications sectorielles à satisfaire au plus juste, sans être pris en compte dans une véritable politique de développement de la France ? Il semble malheureusement qu'il faille répondre positivement à cette dernière question, car très peu d'hommes politiques ont su exposer la nature des enjeux concernés et, au moins, esquisser un début de réponse, ce que tente de faire le court texte qui suit.

Il s'en est même trouvé un, dans le passé, qui fut par ailleurs un excellent ministre des Finances, pour répondre à mon plaidoyer en faveur du développement de la recherche en France : « Ce que vous cherchez, d'autres le cherchent aussi, aux États-Unis, en Russie, qui sait ? Vous ne pouvez pas attendre qu'ils aient trouvé ? »

Une recherche forte et efficace constitue un élément de prestige et de puissance économique, comme le prouve la position des États-Unis qui attirent et accueillent tous les ans un grand nombre d'étudiants français, dont certains, hélas, seront tentés d'y faire carrière. Mais il nous faut, en préliminaire, expliciter le contenu du mot « recherche », souvent associé à fondamentale ou appliquée.

La recherche : pourquoi faire [3] ?

En fait, la recherche se définit par ses buts dont nous n'évoquerons que les deux principaux : découvrir et inventer.

La découverte met en évidence un aspect du monde qui est le nôtre et qui nous avait échappé. Elle peut même se réduire à l'identification d'un lien entre deux éléments de notre monde, ce qui induit un progrès dans la compréhension que

3. Intertitre de la rédaction (NDLR).

nous en avons. Ce qui est crucial, c'est qu'elle porte sur notre monde, notre patrimoine commun. Il n'est donc pas question qu'on puisse se l'approprier : par nature, elle n'est pas brevetable. Un exemple type nous est fourni par la découverte de la radioactivité naturelle.

L'invention consiste à créer ce qui n'existe pas encore dans la nature qui nous entoure et qui pourrait nous être utile ou agréable. Son père mérite récompense, peut en tirer profit : elle est brevetable. N'oublions pas que le brevet, à l'origine, veut être avant tout un élément de transparence qui garantit que l'inventeur n'a pas bénéficié d'appuis diaboliques. En effet, il accepte de dévoiler toute sa démarche intellectuelle ou expérimentale, bien humaine, qui ne doit rien au Malin.

En schématisant à outrance, on peut dire que la démarche qui conduit à des découvertes relève de la recherche fondamentale, tandis que celle qui aboutit à des inventions mérite le qualificatif de recherche appliquée. La réalité est plus complexe et nous impose de mesurer la longueur du chemin qu'il faut parcourir pour passer d'une connaissance à des applications.

S'il est long, on assistera logiquement à un partage des tâches entre l'État et le secteur privé, le premier assumant la charge de la recherche la plus fondamentale, l'autre visant avant tout les recherches appliquées, alors que s'il est court, on verra le second développer une part importante de recherche plus fondamentale. Ce fut le cas pour les matières plastiques formées de molécules géantes, les macromolécules : à l'origine, le secteur privé développa ses recherches d'amont en empiétant largement sur le rôle de l'État ; puis, ces molécules devenant l'objet d'une véritable science, on assista à la naissance de grands instituts de recherche créés par l'État pour prendre en charge ses progrès non brevetables.

Notons au passage que, dès le début de la prise de conscience de la crise que traversait la recherche française, il s'est trouvé des voix au sein même du gouvernement pour suggérer qu'il fallait inciter le secteur privé à prendre en charge une partie au moins du rôle de l'État. Ce qui précède veut avoir souligné ce qu'il y a d'aberrant dans une telle position. Mais cela nous conduit à analyser plus en détail ce rôle.

Pour une politique de développement de la recherche

La recherche prépare l'avenir : elle est, avons-nous dit, source de prestige et de croissance économique. Elle constitue donc un élément d'une politique nationale. Montrons comment celle-ci peut s'affirmer, en soulignant sa complexité. Et d'abord une évidence : on ne comprend vraiment bien ce que font les autres qu'en ayant soi-même travaillé sérieusement dans les mêmes domaines. Ainsi, un des premiers bénéfices de l'effort de recherche est l'acquisition d'une véritable autonomie de ses choix. On n'achète une licence à bon escient que lorsque l'on dispose d'une connaissance suffisante du domaine considéré, que seule donne l'exploration personnelle qu'on en a

effectuée. C'est très important, mais on attend en général plus, à savoir une vision originale de ce domaine qui est le point de départ d'une créativité qui le développe.

Le point de départ de toute recherche efficace est donc l'analyse raisonnée de l'état actuel des connaissances et des recherches qui s'y rapportent, y compris de leurs points faibles, voire de leurs contradictions internes. C'est ce que j'ai appelé la conjoncture scientifique, en souhaitant qu'elle fasse l'objet d'une étude permanente à la disposition des chercheurs. Je n'ai pas été entendu, probablement parce que chaque chercheur s'imagine disposer de tous les éléments qui lui permettent d'optimiser sa démarche, alors que mon expérience prouve que c'est rarement le cas. Au niveau politique, c'est la démarche de l'ensemble des chercheurs qu'il s'agit de rendre optimale, ce qui suppose une infrastructure d'informations et de réflexions.

Ce qui complique la tâche de l'État, c'est qu'il doit s'intéresser à l'ensemble des efforts de recherche, publics et privés. Il ne peut se sentir concerné que par celui qu'il assume lui-même. Il lui faut évaluer et parfois soutenir celui du secteur privé, soit par le biais de contrats, soit par des incitations fiscales, soit même par des aides directes. Dans certains cas, il peut être amené à se substituer au secteur privé, notamment quand celui-ci est morcelé en une quantité de petites entreprises, dont aucune n'a la taille critique nécessaire pour travailler avec un minimum d'efficacité. C'est le cas en particulier de l'agriculture et de la pêche, pour ne citer que les plus criants et l'on comprend pourquoi c'est l'État qui assume l'essentiel des dépenses de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Dans les cas moins graves, l'État suscitera des associations qu'il épaulera financièrement si nécessaire. Ainsi, c'est la totalité de l'effort national qu'il doit connaître et évaluer, en identifiant les carences, sources de faiblesses, et en y remédiant. Il peut même susciter des groupements d'efforts sur des thèmes importants, mais en partie négligés. Ce fut le rôle des « actions concertées » de la DGRST.

Politique de recherche et prospective [4]

Ainsi, la politique de recherche au niveau de l'État ne peut se limiter à gérer les organismes qui dépendent directement de lui. Encore faut-il que ceux-ci œuvrent bien dans le cadre d'une stratégie globale. Mais il importe que cette stratégie tienne compte aussi des besoins futurs, notamment en recherche appliquée, donc qu'elle soit éclairée par des études prospectives. Celles-ci arrivent à définir souvent avec quelque précision les futurs possibles, pour nous suggérer les futurs souhaitables et les moyens pour y arriver. Il est certain que de telles études peuvent et même doivent être utiles à l'orientation de nos recherches.

Il est des cas où cette orientation peut paraître évidente : un bon exemple en est fourni par tout ce

4. Intertitre de la rédaction (NDLR).

qui peut améliorer notre santé et l'agrément de nos vies. C'est un des cas qui peuvent obtenir une unanimité. Il en est d'autres où l'unanimité est possible sur le but à atteindre, avec de fortes divergences quand on envisage les moyens à mettre en œuvre. L'exemple de l'énergie est typique à cet égard, en raison des réticences des écologistes envers l'énergie atomique, certains allant jusqu'à prêcher un strict recours aux énergies « naturelles » comme l'éolienne, sans tenir compte du fait qu'elles ont également leurs nuisances et qu'elles ne sont pas forcément suffisantes. Il existe donc des domaines où choisir se révèle difficile, mais il faut se féliciter du caractère public des débats car il familiarise une société peu avertie avec des problèmes scientifiques très complexes.

Retenons qu'il n'est pas de bonne recherche qui ne s'appuie sur une prospective. C'est notamment vrai dans le cas des inventions brevetées par des entreprises industrielles : entre le moment du dépôt de brevet et la mise en œuvre de l'invention s'écoulent souvent des années, utilisées à ce que l'on appelle le développement du procédé, et il serait illusoire de prendre des décisions en ne tenant compte que de la conjoncture au moment du dépôt.

Au couple recherche pure / recherche appliquée se combine un autre couple complémentaire : recherche expérimentale / recherche théorique. La poursuite d'expériences bien conduites permet d'enrichir nos connaissances et nos moyens d'action ; bien conduites signifie également reproductibles par les autres et une expérience bien menée produit des résultats qui ne risquent pas l'obsolescence. La recherche théorique les regroupe dans un système cohérent qui établit des liens entre eux, et dans certaine mesure en explique la genèse et en élargit la signification. Et, surtout, elle en facilite la compréhension et la mémorisation. Mais les théories sont souvent rendues fragiles par l'abondance des faits nouvellement connus, d'où leur évolution parfois rapide. La valeur d'une théorie se mesure en fait non seulement à la qualité de la synthèse qu'elle nous présente, mais aussi au nombre de faits nouveaux qu'elle nous suggère de chercher à mettre en évidence.

Notons que la recherche expérimentale peut se poursuivre jusqu'à un âge avancé alors que la recherche théorique est liée à une faculté de synthèse et de remise en question qui s'affaiblit avec l'âge, ce que constatent parfois les mathématiciens.

Politique de la recherche : comment faire [5] *?*

Pour résumer ce qui précède, disons qu'une bonne politique de développement de la recherche doit veiller à ce que celle-ci soit éclairée par une réflexion sur la structure de l'état des connaissances et menée par des équipes où se côtoient plusieurs tranches d'âges. Ajoutons : et qui évitent autant que faire se peut une excessive monodisciplinarité, car les progrès se font le plus sou-

5. Intertitre de la rédaction (NDLR).

vent aux interfaces entre disciplines. En outre, il nous faut souligner que les moyens des chercheurs doivent être adaptés à la nature de leurs ambitions. Ce qui pose le problème de l'équipement des lieux où se font les recherches.

Celles-ci sont souvent liées à des enseignements, ce qui est bénéfique, un enseignement ne pouvant se situer à la pointe des connaissances qu'en participant lui-même à leur évolution. Inversement, l'enseignant est un des mieux placés pour détecter leurs faiblesses, voire même leurs contradictions internes. Évidemment, on sera amené à alléger les charges d'enseignement des chercheurs, mais ne les supprimons jamais complètement. Même les chercheurs des organismes consacrés entièrement à la recherche doivent participer plus ou moins à la diffusion de leurs interrogations et de leur savoir.

L'autre importante mission d'une politique scientifique consiste à adapter les moyens aux objectifs. Ne jamais oublier qu'un bon centre de recherches ne doit pas se contenter d'acheter les appareils nécessaires, mais qu'il doit être capable d'en créer : d'où le rôle essentiel d'un atelier performant et de la présence d'ingénieurs dans ses équipes, même dans les équipes universitaires. Mais rien n'empêche que certains ateliers soient destinés à alimenter plusieurs équipes.

Retenons que la prise en compte du facteur temps s'impose constamment en politique scientifique et de nombreux travaux fournissent des méthodes, précises et précieuses, pour dominer cet élément.

Arrêtons ici nos remarques qui ne constituent qu'une introduction à l'abondante matière d'un guide éventuel indispensable pour mettre un ordre dans notre travail et nos réflexions. Et concluons par quelques remarques sur la situation actuelle de la France.

Elle est certes préoccupante et deviendrait catastrophique si elle devait durer. Les récriminations ont essentiellement porté sur des suppressions quelque peu arbitraires de postes de chercheurs. En fait, elles résultaient surtout d'un manque de concertation et de lisibilité d'une politique dont les responsables ont semblé peu capables de dominer et d'expliquer la problématique profonde, et son importance pour l'avenir de la position de la France dans un monde moderne et concurrentiel. Combien ont su expliquer la différence entre découverte et invention ? Une politique qui ne s'appuie pas sur une pédagogie reste incomprise et, ce qui est beaucoup plus grave, fait douter de la capacité de ses responsables à la mener correctement, même parfois quand ils en sont bien capables. En fait, c'est la gestion des ressources humaines de la recherche, actuelles et futures, qui n'a pas inspiré confiance. Une politique des ressources humaines qui ne semble pas se fonder sur une bonne prospective engendre souvent une telle suspicion, et cela surtout quand elle laisse sans emploi des jeunes que l'on désespère.

Et malgré quelques phrases du chef de l'État, l'idée fixe se répand, en France, que la recherche a quitté les listes de priorité du gouvernement. Qui saura insuffler à nouveau une confiance dynamisante, et

par quels moyens ? Les « actions concertées » d'un passé déjà lointain ont joué ce rôle ; d'autres initiatives doivent prendre le relais. La confiance est un petit fruit qui n'arrive à maturité qu'avec beaucoup de soins.

Il a souvent été question, ces dernières années, d'évaluation des recherches, mais plus avec l'idée de rassurer des financiers qu'avec le désir d'une compréhension mutuelle entre les chercheurs et la société civile, que les procédures d'évaluation ont l'avantage de permettre de rassembler dans des débats fructueux et constructifs.

Car une évaluation judicieuse se doit de mettre l'accent d'abord sur l'évaluation des objectifs, l'évaluation des résultats la suivant au fur et à mesure de leur émergence. Il y a là une bonne opportunité de rendre une politique de recherche compréhensible à l'ensemble des citoyens. S'il est un domaine où la transparence est nécessaire, c'est bien celui-là.

Sur la recherche et les questions scientifiques, voir, notamment, dans la revue Futuribles :

AILLERET François. « Un diagnostic sur la recherche en France. L'avis du Conseil économique et social sur la recherche ». N° 301, octobre 2004, pp. 5-22.

BARRÉ Rémi. « Recherche publique : le grand gâchis. À propos de l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay, *Le Grand gâchis. Splendeur et misère de la science française* ». N° 284, mars 2003, pp. 55-63.

BÉNICHOU Grégory. « L'invention de l'homme jetable ». N° 293, janvier 2004, pp. 11-29.

BERGERON Alain, TREMBLAY Hélène P. « La fonction de conseil en science et technologie. Le cas du Québec ». N° 292, décembre 2003, pp. 31-38.

BONNAURE Pierre. « Heurs et malheurs de la recherche ». N° 292, décembre 2003, pp. 43-54.

COLIN Jean-Paul. « Informatique : l'après-Moore ? Le progrès des semi-conducteurs en question : le monopole Intel face à des stratégies alternatives ». N° 294, février 2004, pp. 5-16.

DHEZINA Irina, GRAHAM Loren. « La science en Russie ». N° 281, décembre 2002, pp. 5-23.

DUPUY Jean-Pierre. « Quand les technologies convergeront ». N° 300, septembre 2004, pp. 5-18.

HUTCHINSON Martin. « Le boom de la gène-économie. Le marché des clones, ou l'avènement de l'homme-dieu ». N° 264, mai 2001, pp. 27-32.

JOLY Pierre-Benoît, HERVIEU Bertrand. « La marchandisation du vivant. Pour une mutualisation des recherches en génomique ». N° 292, décembre 2003, pp. 5-29.

LEBEAU André. « Galileo : une ambition européenne ». N° 294, février 2004, pp. 41-54.

NEYRAUT Michel. « Le singe, le clone et le perroquet ». N° 293, janvier 2004, pp. 31-38.

PAPON Pierre. « La recherche française face à de nouveaux enjeux. Le colloque de Caen n'aura plus lieu ». N° 301, octobre 2004, pp. 23-40.

SALOMON Jean-Jacques. « Misère de la recherche en France. Pour une politique de la science et de la technologie : voies et moyens à la mesure des nouveaux enjeux ». N° 298, juin 2004, pp. 5-29 ; « Science et démocratie. À propos du nucléaire aux États-Unis ». N° 272, février 2002, pp. 73-76 ; « La quête du Graal et le génome humain ». N° 266, juillet-août 2001, pp. 17-21.

SKOLNIKOFF Eugene B. « Recherche et défense aux États-Unis. Les valeurs traditionnelles survivront-elles ? » N° 281, décembre 2002, pp. 25-38.

TESTART Jacques. « Du bluff génétique à la police moléculaire ». N° 266, juillet-août 2001, pp. 5-16.

Pour plus d'informations, consulter l'index de la revue, en ligne sur le site Internet de Futuribles : www.futuribles.com, ou nous contacter au 33 (0)1 53 63 37 71

Jacques Lesourne [1]

Futuris : prospective du système français de recherche et d'innovation

Pierre Piganiol souligne, dans son propre article (p. 5 de ce numéro), la nécessité d'une réflexion prospective au service de l'élaboration d'une politique nécessairement à long terme de recherche et développement. En réponse à ce besoin et à celui de donner une impulsion nouvelle (laquelle ?) à la politique française de recherche, a été lancée par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) une prospective du « système français de recherche et d'innovation » (SFRI).

Jacques Lesourne, président du comité d'orientation du projet dit « Futuris », après s'être expliqué sur le concept de système français de recherche et d'innovation, montre combien le dispositif français mis en place au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale est désormais confronté à la nécessité de se réformer, ne fût-ce qu'en raison du contexte radicalement nouveau dans lequel nous nous trouvons et des défis des années à venir.

Passant rapidement sur les modalités d'organisation de ce vaste exercice de prospective auquel a été associé un très grand nombre d'experts, ainsi que sur les méthodes employées (en particulier la méthode des scénarios), il résume ici quels sont les principaux enseignements de cet exercice. Il souligne en particulier la nécessité d'augmenter sensiblement l'effort de recherche et développement de la France (le rôle respectif que doivent jouer dans cet effort les pouvoirs publics et les entreprises) mais aussi la nécessité de réformer en profondeur le mode d'organisation de la recherche afin d'en accroître l'efficacité.

---

1. Professeur émérite au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), président de Futuribles International, président du comité d'orientation de Futuris.

Enfin, et puisque le gouvernement français a annoncé une prochaine loi d'orientation et de programmation de la recherche, il formule, sur la base des travaux de Futuris, un certain nombre de recommandations à l'intention des rédacteurs de ladite loi dont on attend désormais avec quelque impatience de connaître la teneur.

H.J.

Le projet d'une réflexion prospective sur la R&D (recherche-développement) en France est né au sein du conseil de l'ANRT (Association nationale de la recherche technique) que présidait alors Francis Mer. Une lettre à ce sujet fut adressée à Lionel Jospin, Premier ministre à l'époque, et un comité de pilotage désigné pour examiner la faisabilité d'un tel projet. Le cahier des charges préparé reçut l'accord de Jean-Pierre Raffarin devenu entre-temps Premier ministre et le programme, financé par des entreprises et des administrations, démarra le 1er février 2003, la première phase s'achevant en avril 2004 et une seconde phase étant maintenant en cours.



Pour personnaliser ce projet, il lui fallait un nom de baptême. « Futuris » a été choisi pour évoquer le futur, mais aussi la recherche (R), l'innovation (I) et la société (S).

Décrire Futuris n'est pas l'objet de cet article. Une brochure a été largement diffusée [2] au printemps dernier et un livre vient de paraître [3]. Il sera facile aux lecteurs de *Futuribles* qui le souhaitent de s'y reporter. Aussi, je voudrais donner à cet article un tour plus personnel en expliquant pourquoi je suis convaincu qu'une réforme du système français de recherche et d'innovation est souhaitable. Cet objectif me conduit à proposer un cheminement en quatre étapes :

1) Pourquoi parler tout d'abord de système français de recherche et d'innovation ? Est-ce une simple coquetterie de vocabulaire ou le recours à un concept indispensable ?

2) Quels ont été les principaux changements du paysage entre le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, période au cours de laquelle ce système a été pour l'essentiel mis en place, et aujourd'hui ? À quels environnements peut-on s'attendre demain ?

3) Quels sont les principaux enseignements d'une analyse prospec-

2. OPÉRATION FUTURIS. *Le Système français de recherche et d'innovation. Oser les vraies questions, bâtir un avenir concerté. Éléments de synthèse pour un débat national.* Paris : ANRT, mars 2004, 26 p. Voir aussi le site Internet www.futuris-village.org.

3. LESOURNE Jacques, BRAVO Alain, RANDET Denis (sous la dir. de). *Avenirs de la recherche et de l'innovation en France.* Paris : La documentation Française (coll. Études), 2004, 352 p.

tive des évolutions possibles de ce système ?

4) Quelles conclusions s'en dégagent quant au contenu d'une éventuelle loi d'orientation et de programmation de la recherche ?

Le lecteur qui souhaite approfondir sa réflexion sur ce dernier point pourra se référer à la note distribuée au début d'octobre et présentant les premières esquisses de propositions de Futuris quant à la loi envisagée [4].

Un système français de recherche et d'innovation

Ce n'est pas pour céder à la mode du temps qu'il faut parler de système français de recherche et d'innovation (SFRI). Plus personne ne se rallie en effet à la vision ancienne qui envisage la recherche fondamentale comme la source d'une recherche finalisée qui nourrit à son tour un développement industriel débouchant sur des innovations, techniques ou non. Beaucoup plus complexe en effet est le réseau d'actions et de rétroactions dans lequel se meuvent les multiples agents du domaine, et évoluent les institutions, la création pouvant provenir de tous les points du système sans être enfermée dans un flux d'amont vers l'aval.

Ce système poursuit implicitement des objectifs multiples : participer de manière générale à l'aventure humaine de la connaissance, ne pas se laisser exclure des domaines d'avenir comme les sciences du vivant, les technologies de la santé, les TIC (technologies de l'information et de la communication), les nanotechnologies, maintenir son implication dans les grands programmes technologiques, notamment l'aéronautique, le spatial et le nucléaire, entretenir la technologie dans des secteurs où la France dispose de positions solides, assurer les bases de la sécurité du pays en l'appuyant sur des programmes militaires de R&D.

Font partie du SFRI : les organismes publics de recherche, grands et petits, les universités et les grandes écoles, les grands groupes publics et privés, les PME (petites et moyennes entreprises) innovantes, des administrations, de multiples associations... Si le SFRI doit être envisagé dans son ensemble, c'est que des mesures localement favorables peuvent avoir des effets pervers et un impact globalement négatif. La loi en préparation devra donc porter sur le système dans sa totalité et non sur certaines de ses parties seulement : une occasion historique serait perdue si la loi ne concernait que la recherche universitaire ou la recherche publique. Le but poursuivi doit être de renforcer la réactivité, la flexibilité et la capacité d'anticipation du SFRI.

Le SFRI d'hier et de demain

L'après-guerre

Au lendemain de la guerre, les Français aspirent à ce que la France retrouve son rang et à ce que leur situation matérielle s'améliore. Ils

4. *Quelques propositions de Futuris pour une réforme du système français de recherche et d'innovation.* Paris : ANRT, octobre 2004.

ont foi en la science et en la technologie, dont le développement leur paraît de nature à contribuer à leurs aspirations.

L'État français contrôle, notamment par l'intermédiaire des entreprises nationales et de leurs centres de recherche, la plupart des activités de développement technique du pays. Il anime le reste du système, soit en finançant de grands programmes, soit en définissant les cahiers des charges des commandes au secteur privé.

De quelques unités à quelques dizaines d'unités par secteur, les entreprises privées cherchent à satisfaire la demande intérieure tout en développant leurs exportations. Très peu sont des multinationales.

Les établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles) ont des effectifs restreints et seule une minorité de ces établissements a des activités de pointe en recherche. La création du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et des grands organismes donne toutefois une forte vitalité à la recherche en France.

Les sciences de la matière (mécanique, physique, chimie) jouent le premier rôle sur le front des connaissances et contribuent aux grandes aventures technologiques dans les domaines de la défense, de l'énergie, de l'aéronautique, de l'automobile, des matériaux, etc.

Aujourd'hui

Le SFRI a permis à la France, dès le milieu des années 1960 (il y a environ une quarantaine d'années), de reconquérir une place honorable pour un pays ayant traversé les années noires qui ont suivi la catastrophe de 1940. Mais, dès la fin de cette période, l'environnement de ce système s'est transformé sans que celui-ci réussisse toujours à s'adapter. Il ne peut être question de rappeler ici cette histoire, mais on peut esquisser, quitte à frôler la caricature, quelques éléments essentiels :

— Dès la fin des années 1960, la science et la technologie sont contestées. Certains pensent qu'elles ont de multiples effets pervers, poussent à un gaspillage des ressources de la planète et détériorent son environnement.

— La croissance ralentissant, tandis que les besoins sociaux augmentent, les moyens budgétaires dont dispose l'État contraignent à une plus grande réserve dans les investissements publics en matière de recherche.

— L'ouverture des frontières économiques et la mondialisation de l'économie conduisent l'État à privatiser progressivement l'essentiel des entreprises publiques, tandis que les opérations de fusion, nationales ou transnationales, se multiplient. Le marché des capitaux commence à jouer un rôle prépondérant sur la gestion des entreprises, contraintes de privilégier leur survie concurrentielle.

— L'augmentation massive des effectifs de l'enseignement secondaire, puis des premières années du supérieur, secoue les universités où les besoins de l'enseignement deviennent tels qu'ils marginalisent la recherche en de nombreux lieux. Des actions sont évidemment poursuivies pour contrecarrer cette tendance.

— Au fil des années, l'appareil d'État se corporatise lentement, augmen-

tant les difficultés d'ajustement. Certains sociologues parleront de sclérose.

— La lente et cahoteuse construction de l'Union européenne élargit les possibilités de coopération à l'échelle du continent, mais dans un cadre complexe, aux moyens limités, et qui tend à se bureaucratiser.

— La nature des technologies qui se développent le plus rapidement change. Ces technologies évoluent très vite et donnent lieu à des innovations multiples qui supposent une interférence constante avec le marché. Lorsque arrive la crise de Bull, la France y répond en lançant le « plan calcul » mais ce plan est déjà périmé lorsqu'il entre en application. Les domaines de connaissance qui évoluent le plus rapidement deviennent les TIC, les sciences du vivant, les technologies de la santé, les nanotechnologies...

Résultat : sans être catastrophique, la situation du SFRI est aujourd'hui préoccupante. Je me bornerai à citer les quelques chiffres que devraient à mon avis connaître les citoyens éclairés. Le concept internationalement reconnu est celui de DIRD, la dépense intérieure de recherche et de développement.

La DIRD française ne représente que 12,5 % de la DIRD américaine, pourcentage qui n'a cessé de baisser sur les 20 dernières années. La DIRD de l'Europe à 15 n'atteint que 60,9 % de la DIRD américaine, alors que le PIB (produit intérieur brut) américain ne dépasse le PIB européen que de 11,4 %.

En 2000, les 2,22 % de PIB que représente la DIRD française se décomposent comme suit, en financement :

— **public : 1,01 %** dont :
- militaire et grands programmes technologiques 0,38 %
- laboratoires publics 0,61 %
- politique d'innovation 0,02 %

— **privé : 1,21 %** dont :
- externalisation vers laboratoires publics 0,05 %
- entreprises 1,16 %

Actuellement, l'Europe et les régions jouent encore un rôle secondaire dans le financement public, ainsi que les associations dans le financement privé.

En équivalent temps plein, la France dispose de 127 500 chercheurs (fin 2000) dont 41,2 % dans la recherche publique et 58,8 % dans la recherche privée. Le secteur public regroupe l'enseignement supérieur (45,7 % des effectifs publics), le CNRS (21,9 %), les autres établissements publics scientifiques et techniques (EPST, 9,5 %) et les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC, 22,9 %).

Le nombre d'entreprises concernées par la R&D est aux alentours de 5 300 : 4 000 dans l'industrie, qui effectuent 80 % de la recherche, et 1 300 dans les services, qui en effectuent 15 %. Les 13 premiers groupes français réalisent à eux seuls la moitié des dépenses de recherche des entreprises.

Le contexte des 20 prochaines années

Dans les 20 prochaines années, le contexte dans lequel sera plongé le SFRI peut faire l'objet de conjectures vraisemblables.

1) Le développement de l'Asie de l'Est et du Sud va bouleverser la carte géopolitique et économique mondiale, ce qui modifiera la répartition des forces en matière de recherche et d'innovation. Si l'Europe ne fait pas suffisamment d'efforts dans ce domaine, elle compromettra une croissance qui risque déjà d'être lente et de se retrouver prise en tenaille entre une Asie en plein développement, et des États-Unis qui continueront à être très dynamiques en recherche et innovation.

En ordre de grandeur, la DIRD mondiale pourrait, en 20 ans, passer de 629 à 1 320 milliards d'euros constants, la part des États-Unis régressant légèrement de 36,6 % à 33 %, celle de l'Europe à 15 fléchissant de 22,3 % à 17,5 %, tandis que la part de la Chine monterait à 14,9 % et celle de l'Asie industrielle (Japon, Corée, Taiwan, Indonésie, Thaïlande, Singapour, Malaisie) à 14,9 % également. Quant à la France, qui assure actuellement 4,9 % de la DIRD mondiale, elle se situerait selon les scénarios de Futuris entre 2,6 % et 5,3 %.

2) L'évolution de la démocratie continuera à transformer les relations entre science, technologie et société. Il ne s'agira pas seulement d'informer les citoyens sur le développement de la science et de la technologie, mais d'insérer la recherche et l'innovation dans l'interaction des dynamiques scientifique, politique, économique et sociale. Même si l'on peut supposer un consensus de fond quant aux valeurs, les comportements pourront se traduire par des divergences quant aux enjeux et donner lieu à de fortes tensions. De plus, les décisions n'auront souvent d'impact que si elles sont prises au niveau européen.

3) La structure productive de la France poursuivra son évolution de long terme, les emplois tendant à se concentrer en amont, en aval ou à côté des unités de production proprement dites. Services et industries seront de plus en plus mêlés.

4) La tension qui existe en France à propos du montant et de la répartition des prélèvements obligatoires a toutes les chances de s'intensifier. Dans une société vieillissante, la pression pour une augmentation des « dépenses sociales » peut conduire à sacrifier l'avenir.

5) Les affaires publiques se géreront désormais de façon partagée entre les niveaux européen, national et régional. Il en résultera, si l'on n'y prend garde, un accroissement des complexités qui peut, *a contrario*, s'il est bien géré, contribuer à impliquer de manière positive un plus grand nombre d'acteurs.

6) En matière de technologies, la France et l'Europe ont raté la révolution informatique des années 1960 et leur situation n'a été que partiellement rétablie grâce aux télécommunications. Or, les deux prochaines révolutions technologiques concerneront probablement :

— le domaine de la santé et celui des sciences du vivant qui ont une forte intersection mais ne coïncident pas (un retard en biologie existe déjà par rapport aux États-Unis ; est-il irréversible ou peut-il être maîtrisé ?) ;

— un rapprochement entre la biologie et les TIC où l'Europe risquerait, si les tendances actuelles conti-

nuaient, de ne jouer qu'un rôle secondaire.

À cet égard, une grande attention doit être apportée à des domaines carrefours comme les matériaux, les nanotechnologies et certaines biotechnologies.

C'est en partant de ces conjectures lourdes que l'on peut résumer les principaux éléments issus des scénarios élaborés par Futuris.

Les enseignements de l'analyse prospective

Grâce à un remarquable travail conduit par Rémi Barré [5], Futuris a exploré une large gamme de scénarios différant par la dynamique de la mondialisation, l'évolution de l'Europe et de la France dans l'Europe, les relations science-innovation-société, les rôles et les modes d'intervention des pouvoirs publics, la dynamique de la recherche publique, l'activité de la recherche et de l'innovation privée, et l'attractivité du territoire. Associés à ces scénarios, les taux de croissance du PIB sur ces 20 ans sont compris entre 1,2 % et 2,5 % par an. Quant au *ratio* DIRD/PIB, il est de 1,7 % dans l'hypothèse la plus basse et de 3,0 % dans l'hypothèse la plus haute [6].

Il ne peut être question dans ce texte de décrire ces scénarios et je me contenterai d'indiquer leurs principaux enseignements :

1) L'avenir du SFRI est naturellement largement ouvert. En euros constants, les scénarios explorent, pour une DIRD de 31,65 milliards en 2000, des volumes compris entre 30,21 et 68,84 milliards en 2020.

2) Dans tous les scénarios, l'État au sens strict et les entreprises financent 85 % à 90 % de la DIRD. Il n'est pas vraisemblable que les régions (1,4 % de la DIRD publique en 2000) puissent dépasser 12 % en 2020, mais elles pourraient jouer un grand rôle de stimulation et d'accompagnement territorial. L'Europe (10,4 % de la DIRD publique en 2000) pourrait au maximum atteindre 25 % de cette DIRD en 2020, mais se pose le problème de l'origine des ressources. Enfin, l'apport de la société civile, dont la valeur symbolique est grande et les conditions d'utilisation aisées, resterait marginale.

3) Compte tenu de la diversité des objectifs français, la DIRD publique ne pourra guère baisser au-dessous de 40 % de la DIRD totale. L'hypothèse actuelle de 1 % public et 2 % privés n'apparaît guère crédible. Si la DIRD atteint 3 %, le pourcentage public compatible avec les objectifs est aux alentours 1,25 %. Si les ressources sont plus faibles, il faudra réduire l'éventail des objectifs.

4) En ce qui concerne les ressources humaines, les calculs montrent que, pour la recherche publique, les besoins de recrutement sont plus faibles qu'on le considère généralement si l'on tient compte de la hausse du coût salarial par chercheur en fonction du niveau de

5. Professeur au CNAM ; membre du comité d'orientation et de l'équipe projet Futuris.

6. Le lecteur trouvera la description de ces scénarios dans les deux documents mentionnés en tête de l'article.

vie, de la nécessité de revaloriser la situation de certains chercheurs et des moyens que les chercheurs devraient avoir à leur disposition. Dans tous les scénarios, le nombre de recrutements annuels est toujours inférieur à ce qu'il a été de 1995 à 2000. Pour la recherche privée, le problème est différent car les chercheurs ne restent que quelques années en moyenne dans la recherche. On observe une légère croissance des effectifs dans les scénarios les plus favorables.

5) Les scénarios explorent les formes de financement de la recherche publique (avec une croissance de la part des financements incitatifs), les modalités des financements européens (communautaires ou intergouvernementaux...), l'éventail des structures de financement de l'exécution de la R&D dans les entreprises et les moteurs publics de l'innovation.

Mais, comme il est usuel, l'analyse prospective ne s'est pas enfermée complètement dans la construction des scénarios. Quatre groupes de travail ont étudié les problèmes du SFRI sous l'angle de l'excellence, de la compétitivité, de la dynamique, des relations avec la société. Parmi les thèmes qui ont émergé, j'en sélectionnerai quelques-uns, sans pouvoir les développer :

— la gestion des ressources humaines dans la recherche publique avec une plus grande diversité des statuts ;

— l'accroissement des responsabilités des acteurs de la recherche publique et une définition plus précise de leurs responsabilités, la mise à la disposition de ces acteurs de comptabilités en coûts complets ;

— la création d'une véritable « connivence » entre le secteur public et le secteur privé de la recherche ;

— des dispositions pour faciliter le financement des PME innovantes ;

— l'utilité de la création de pôles associant unités de recherche publiques ou privées, établissements d'enseignement supérieur, entreprises innovantes, afin d'attirer des entreprises françaises ou étrangères ;

— l'adoption de politiques facilitant l'innovation ;

— des réflexions pour engendrer une meilleure osmose entre la société, la science et la technologie.

De ces analyses, Futuris a dégagé fin mars 2004 des questions que l'équipe a, au cours de l'été 2004, transformées en propositions, dans l'optique de la préparation d'une loi d'orientation et de programmation de la recherche. J'évoquerai en terminant les principales de ces conclusions.

Quelques conclusions à propos d'une réforme

D'emblée, il faut souligner que la France ne consacre pas à la recherche un effort à la mesure de ses ambitions. Au sein de l'objectif européen de 3 % du PIB, la part publique devrait atteindre de 1,2 % à 1,3 %.

La loi doit porter sur l'ensemble du système de recherche et d'innovation. Elle devrait s'inspirer des propositions suivantes :

— un pilotage stratégique au niveau national,

— une clarification des rôles et des responsabilités des acteurs,

— des mesures facilitant les synergies entre les acteurs publics et privés,
— la prise en compte de la diversité des contextes et des activités de la recherche.

Je présenterai brièvement les trois premiers groupes de propositions.

Le pilotage stratégique

Serait créé un Haut Conseil de la recherche et de l'innovation, chargé d'élaborer une vision prospective, de proposer une répartition du budget public de la recherche et de l'innovation (incluant la défense et la sécurité) entre une dizaine de grands domaines, d'évaluer les résultats des choix passés, et de stimuler le débat public sur les enjeux scientifiques et technologiques.

Des agences de programmes distribueraient, chacune dans son domaine, le financement public entre des actions de recherche, d'incitation à l'innovation, à des unités publiques ou privées. Certaines de ces agences pourraient être au sein d'organismes de recherche existants à condition de séparer en leur sein la fonction d'agence et celle de gestion des unités de recherche. La part de financement sur appel d'offres ou sur projets proposés par les unités de recherche, marginale actuellement, croîtrait considérablement.

Le ministère de la Recherche aurait le rôle de régulateur de l'ensemble du système. Il représenterait l'État dans ce domaine vis-à-vis de l'Europe et des régions.

La clarification des rôles et des responsabilités des acteurs publics

Disposant d'une comptabilité en coûts complets, les unités de recherche seraient plus autonomes ; elles auraient une délégation de gestion sur l'ensemble de leurs moyens et la capacité de passer des contrats avec des entités extérieures. Le directeur aurait un avis déterminant sur le recrutement et la promotion des agents travaillant dans l'unité et des marges de manœuvre pour accorder des compléments de rémunération aux chercheurs les plus performants.

La gestion des ressources humaines est souvent insuffisante au sein de la recherche publique. Des directions des ressources humaines devraient être créées au sein des organismes qui n'en ont pas. Au sein des unités de recherche, le directeur définirait avec chaque chercheur la répartition de ses efforts entre ses multiples activités, en fonction de la stratégie de l'unité et des souhaits des chercheurs. La notion d'enseignant-chercheur répartissant automatiquement son temps par moitiés entre enseignement et recherche serait abandonnée. Cette contractualisation s'accommoderait de la coexistence de personnes de statuts divers.

Les organismes de recherche fédéreraient l'offre de compétences sur une thématique de recherche. Ils auraient leurs unités propres et pourraient apporter leurs moyens lorsque les recherches peuvent être entreprises dans des établissements d'enseignement supérieur ou de soins.

Les universités (et les grandes écoles) pourraient répartir leurs moyens entre enseignement de niveau licence, enseignement au-delà et recherche, en s'assurant que leur offre de recherche atteint l'excellence dans les domaines proposés.

Les mesures facilitant les synergies entre les acteurs publics et privés

Une plus grande « connivence » (le terme est de Jean-Claude Lehmann) est souhaitable entre les acteurs publics et privés. Ainsi, les laboratoires publics devraient bénéficier d'un dispositif souple et juridiquement sûr pour passer des contrats de recherche ou mener des recherches cofinancées avec des acteurs privés. De meilleures conditions de financement devraient être offertes aux PME innovantes. L'État et les régions devraient aussi s'impliquer dans la création de pôles géographiques réunissant centres de recherche publics et privés, établissements d'enseignement supérieur, PME innovantes, unités de grands groupes. La constitution de réseaux public-privé, nationaux et européens est également nécessaire.

Si, il y a quelques années, le domaine de la recherche n'évoquait aucun écho dans l'opinion publique, la situation est aujourd'hui bien différente. Les rapports, les prises de position s'accumulent. Je forme des vœux pour que ces travaux débouchent sur une vraie réforme capable de donner au SFRI de la vigueur pour plusieurs décennies et ne conduisent pas à de simples améliorations de détail pour des intérêts corporatistes.

Jean Raphaël Chaponnière [1]

L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne

Le 6 octobre dernier, la Commission européenne a rendu public son rapport sur les perspectives d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE), un rapport favorable à l'ouverture de négociations sur son éventuelle intégration. Depuis lors, la polémique fait rage, notamment en France, quant à la vocation de ce pays à rejoindre l'ensemble européen : les partisans de l'adhésion invoquent le passé européen de la Turquie et son association à l'Union depuis 1963, ainsi que son statut exemplaire d'État démocratique et laïc dans le monde musulman ; ses opposants arguent de sa position géographique trop extra-européenne et du peu de valeurs communes avec les Européens (non-respect des droits de l'homme, islam...).

Pour bien comprendre les arguments des uns et des autres, il importe de connaître ce pays, son histoire, sa situation économique et politique, le mode de vie de ses habitants... Jean Raphaël Chaponnière nous en présente, dans cet article, les principales caractéristiques, avant de détailler les enjeux sous-jacents de la candidature de la Turquie à l'entrée dans l'UE, et les craintes qu'elle suscite, à tort ou à raison, par exemple en matière de migrations internationales ou sur le plan religieux. Ainsi qu'il y insiste, les coûts potentiels de l'adhésion de ce pays à l'UE sont à comparer avec ceux d'une éventuelle non-adhésion — une comparaison rarement faite par les commentateurs.

Au final, l'incertitude entretenue par l'UE depuis des décennies, et pour encore plusieurs années, quant à l'avenir européen de la Turquie n'est que le reflet de ses difficultés à définir les critères de son expansion future : l'Europe jusqu'où, selon quelles valeurs communes et quel projet (libre-échange ou unité politique) ?

S.D.

---

1. Ingénieur de recherche CNRS (Centre national de la recherche scientifique) au Centre d'économie de Paris Nord ; conseiller économique auprès de l'ambassade de France en Turquie de 2000 à 2003.

La Turquie a frappé à la porte de l'Europe en 1959. Sa « vocation » européenne a été reconnue par le traité d'association de 1963, l'année du « non » retentissant du général de Gaulle à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne. Déposée en 1987, la candidature turque n'a pas été retenue par le conseil européen de Luxembourg de 1997, qui a jugé que le pays n'était pas prêt à remplir les critères politiques de l'adhésion : « des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ». Ces critères sont devenus les préalables à l'ouverture des négociations depuis que le traité d'Amsterdam (1999) a donné une base juridique à une pratique qui remonte aux origines de l'Union européenne (UE) [2]. Prenant acte de la volonté de réforme de la coalition qui venait de remporter les élections, le conseil européen d'Helsinki (décembre 1999) a retenu la candidature turque. Trois ans plus tard, les chefs d'État ont remis à décembre 2004 leur décision d'engager des négociations. Publié en octobre 2004, le rapport de progrès de la Commission a constaté que la Turquie satisfaisait suffisamment aux critères politiques et économiques [3] de Copenhague, et recommandé l'ouverture de discussions pour son adhésion : cette question devrait être tranchée par le Conseil européen qui décidera du calendrier de négociations.

La candidature de la Turquie dérange. Le débat à son propos a été lancé en novembre 2002 par Valery Giscard d'Estaing, pour qui cette adhésion signifierait la fin de l'Union européenne. La Turquie compte autant d'habitants que les 10 pays d'Europe orientale qui viennent d'adhérer. Une majorité d'Européens est opposée à l'entrée dans l'UE d'un pays musulman dont ils nient l'identité européenne.

Après avoir présenté le 13e candidat, cet article analysera sa situation politique et économique, avant d'aborder les enjeux de cette candidature pour la Turquie et pour l'UE.

Le treizième candidat

La Turquie est le plus grand pays aux marches de l'Europe. Un peu plus peuplée — 69 millions d'habitants — que la France, elle s'étend sur 780 000 kilomètres carrés et a des frontières avec la Bulgarie, la Grèce, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Iran, l'Irak et la Syrie. Ces voisins sont parfois d'anciennes provinces de l'Empire ottoman disparu en 1918. La Turquie s'est construite sur ses ruines en s'opposant aux conclusions du traité de Sèvres

2. Ni l'Espagne, ni la Grèce, ni le Portugal n'ont pu ouvrir des négociations aussi longtemps qu'ils n'ont pas été des démocraties.

3. « Une économie de marché viable, et capable de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union européenne. »

L'IMBROGLIO CHYPRIOTE

La question chypriote empoisonne la diplomatie méditerranéenne depuis 40 ans. Troisième île de la Méditerranée, Chypre, située au large des côtes turques, a été occupée par les Grecs, les Phéniciens, les Romains, les Byzantins, les Croisés, les Génois, les Vénitiens. Sa conquête par les Ottomans (1571) a amené l'établissement d'une minorité turcophone. Passée sous contrôle britannique en 1878, Chypre a été annexée par la Couronne en 1914.

Évoqué dès l'indépendance de la Grèce (1830), l'*Enosis* (le rattachement à la Grèce) n'a pas affecté les relations entre les communautés grecque et turque qui ont cohabité sans difficultés jusqu'aux années 1950. La situation s'est dégradée au cours de la lutte pour l'indépendance qu'ont menée des Grecs favorables à l'*Enosis*. La minorité turque a réagi en proposant le *Taksim* (le partage de l'île) et les Britanniques ont exploité ces divergences. Le traité d'indépendance de 1960 a autorisé la Grande-Bretagne à conserver une base militaire, la Grèce et la Turquie à maintenir un contingent. La Constitution, assez généreuse pour la minorité turque (20 % de la population) [1], ne pouvait fonctionner que sur la base d'une confiance qui n'existait pas. La situation s'est envenimée après le *putsch* des colonels grecs (1967), pour prendre un tour dramatique aux lendemains du coup d'État qu'ont déclenché les partisans de l'*Enosis* (1974). L'armée turque a débarqué et, depuis, une ligne de démarcation sépare le Sud du Nord qui s'est autoproclamé République turque de Chypre Nord, reconnue par la seule Turquie.

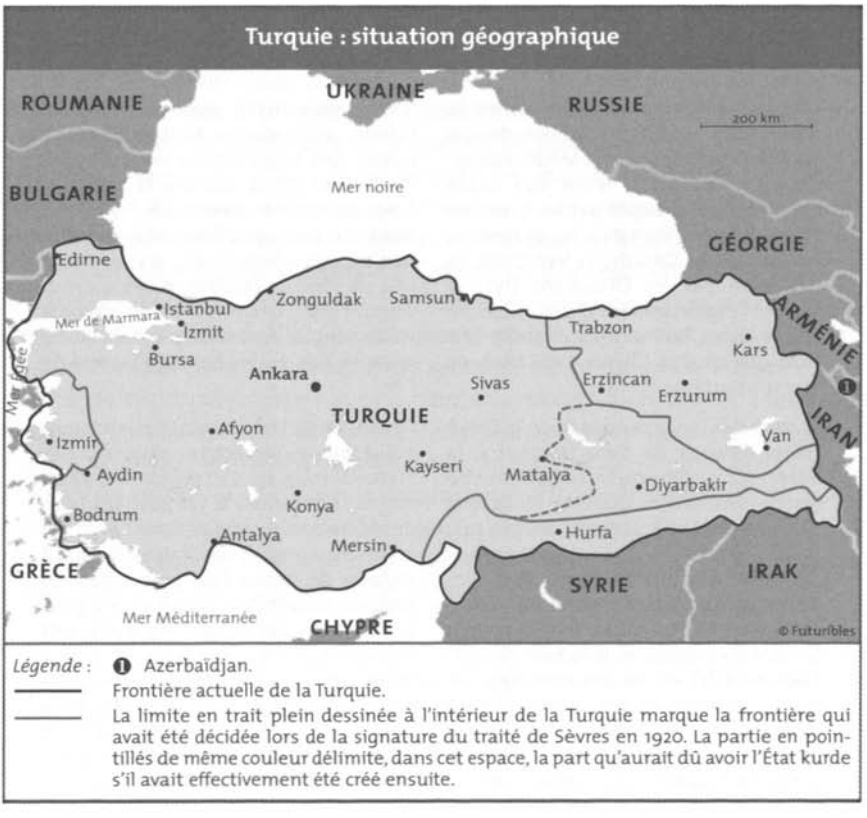
Les deux parties de l'île ont connu des fortunes divergentes. Le Sud s'est développé sur la base du tourisme et des services financiers ; en 1995, en même temps qu'elle négociait une union douanière avec la Turquie, l'Union européenne s'est engagée à ouvrir des négociations avec Chypre (Sud) dont elle a reconnu la candidature au conseil d'Helsinki (1999). Le Nord, qui a accueilli des « colons » turcs, ne s'est pas relevé du départ des Grecs et a souffert de l'embargo commercial imposé par l'Union ; il survit grâce à l'aide turque. Le revenu par habitant y est trois fois moins élevé qu'au sud de l'île.

Depuis 1974, les négociations ont mobilisé tous les secrétaires généraux des Nations unies, de Kurt Waldheim à Kofi Annan. Ce dernier a proposé un plan de fédération qu'a rejeté Rauf Denktash en 2000, au nom de Chypre Nord. La victoire de Recep Tayyip Erdogan en Turquie (novembre 2002) et les élections chypriotes (décembre 2003) ont changé la donne. Un opposant à tout compromis a remporté les élections au Sud, et au Nord, la moitié des électeurs a rejeté Rauf Denktash en froid avec le nouveau gouvernement turc. Les négociations ont repris sur la base du plan Annan pour aboutir sur un compromis, accepté par 65 % des électeurs au Nord mais rejeté par 75 % au Sud.

Depuis l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, la partie nord reste isolée et les projets de vols directs n'ont pas abouti. La Turquie se trouve en outre dans la situation embarrassante d'être candidate à un ensemble dont elle ne reconnaît pas l'un des membres qu'elle occupe en partie militairement. L'imbroglio chypriote va peser sur les relations entre l'Union européenne et la Turquie, comme en témoigne le retrait des Européens de la Conférence de l'organisation islamique d'octobre 2004 : les Européens protestaient contre la présence d'une délégation de « chypriotes musulmans ».

J.R.C.

1. La Constitution avait donné une vice-présidence, un droit de veto et 30 % des sièges au Parlement à la minorité turque.



(1920) qui avait réduit des deux tiers son territoire. Dirigée par Mustapha Kemal, cette révolte a conduit au traité de Lausanne (1923) qui a défini les frontières de la Turquie mais oublié les promesses faites aux Arméniens et aux Kurdes [4], un oubli qui est redevenu d'actualité.

Depuis 1920, le « syndrome » de Sèvres, la crainte d'un démantèlement, hante la politique turque et contribue à son intransigeance vis-à-vis de ses minorités. Après avoir affiché une « neutralité active » pendant la Seconde Guerre mondiale, la Turquie, menacée par l'Union soviétique, a accepté l'alliance avec les États-Unis. Ce soutien lui a valu de bénéficier du plan Marshall, d'adhérer au Conseil de l'Europe, à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques, en 1963) et à l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) après l'envoi d'un bataillon en Corée (1952). Les Américains ont modernisé l'armée turque et encouragé son rapprochement avec Israël, qui a abouti à la signature d'un traité d'alliance en 1997.

4. Le traité de Sèvres prévoyait la création d'une république arménienne et d'un Kurdistan dont le statut devait faire l'objet d'une évaluation par la Ligue des Nations.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Turquie était un pays pauvre qui, sur l'échelle du développement, se classait après le Maroc. Dans les années 1950, son agriculture a bénéficié de l'aide américaine et de l'envolée des cours mondiaux. À partir des années 1960, la Turquie s'est industrialisée à l'abri de barrières protectionnistes. Engagée par Turgut Özal en 1982, la libéralisation commerciale a été progressive et a abouti à la signature d'une union douanière avec l'UE en 1995. Cette ouverture commerciale a malheureusement été accompagnée d'une libéralisation financière dangereuse pour cette économie dotée d'un système bancaire fragile et caractérisée par une inflation endémique. Les crises se sont multipliées. En 2001, la Turquie aurait connu le sort de l'Argentine si sa situation géopolitique ne lui avait permis de mobiliser le soutien massif du Fonds monétaire international (FMI) dont elle est le deuxième débiteur. Depuis, elle a renoué avec la croissance tout en réduisant une partie de ses déséquilibres.

En 2004, avec un produit national brut (PNB) de 280 milliards de dollars US courants, la Turquie pèse autant que l'Autriche et son revenu par habitant (6 690 dollars US en ppa, parité de pouvoir d'achat) la situe derrière la Bulgarie et la Roumanie.

La candidature turque

Parmi les premiers pays à frapper à la porte de l'Europe (1987), la Turquie sera sans doute l'un des derniers à y entrer. Cela explique que sa candidature soit comparée à celle des pays d'Europe centrale. S'agissant de politique, ce rapprochement n'est pas pertinent car la Turquie n'a pas connu de régime totalitaire. S'agissant d'économie, il est plus fondé car le différentiel de niveaux de vie entre la Turquie et l'UE est bien plus marqué qu'il ne l'était dans le cas de l'Europe du Sud.

Le contexte politique

L'Empire ottoman a été le rival de l'Empire austro-hongrois et de la Russie pour le contrôle des Balkans, et de l'Espagne pour le contrôle de la Méditerranée, avant de devenir « l'homme malade de l'Europe » au XIX^{e} siècle. Ce passé prestigieux explique les réflexes de grande puissance que la Turquie affiche dans les négociations internationales. Ce passé et, plus encore, un nationalisme exacerbé permettent de comprendre sinon d'excuser la position de la république de Turquie vis-à-vis de la douloureuse question du génocide arménien perpétré par l'Empire ottoman en 1915.

L'ancrage de la démocratie parlementaire

Ironie de l'histoire, l'entrée de la Grèce dans l'UE doit beaucoup aux Turcs car le fiasco de l'armée grecque à Chypre a précipité la chute du régime des

colonels. Le rétablissement de la démocratie a ouvert la porte de l'Europe à la Grèce en 1981, comme il l'a ouverte à l'Espagne et au Portugal en 1985. À cette époque, la démocratie parlementaire était déjà bien enracinée en Turquie. Le premier Parlement s'est réuni en 1876 et les premières élections datent de 1908. La Turquie, qui partage un passé de régime autoritaire avec l'Espagne et le Portugal — Atatürk était le contemporain de Franco et de Salazar —, s'est engagée dans le multipartisme bien avant ces deux pays. En 1950, les Turcs, qui vivaient depuis 1923 sous le règne du parti unique, ont rejeté le parti kémaliste pour donner leurs suffrages au parti démocrate de Menderes, que l'armée a chassé du pouvoir 10 ans plus tard. Ce premier coup d'État a été bien accueilli par les milieux urbains qui avaient le plus souffert de l'autorité du régime.

Les interventions de l'armée (1960, 1970, 1980 et 1997) ne doivent pas faire oublier qu'entre 1950 et 2004, la vie politique a été rythmée par des élections libres auxquelles la population — dont les femmes depuis 1934 — participe activement et dont les résultats ont rarement été contestés. Les votes sanctions ont été fréquents et les électeurs parfois séduits par les promesses des candidats populistes.

Au-delà des changements suscités par l'interdiction de tel ou tel parti, deux familles politiques ont longtemps dominé la scène : le centre-gauche (avec le parti kémaliste, CHP [Parti républicain du peuple]) et le centre-droit (du Parti de la justice au DYP [Parti de la juste voie] et à l'ANAP [Parti de la mère patrie]). En affaiblissant la gauche, la répression militaire des années 1980 a ouvert la voie aux partis religieux qui ont d'abord bénéficié de la complaisance de l'armée : cette dernière, oubliant alors son attachement à la laïcité, considérait l'islam comme un antidote contre le marxisme. Les partis islamistes ont porté les revendications des laissés-pour-compte de la libéralisation économique. Ils ont aussi relayé les aspirations de la minorité kurde dont les partis n'ont jamais franchi le seuil de 10 % des voix au niveau national, leur permettant d'être représenté au Parlement, alors qu'ils rassemblent les deux tiers des suffrages dans le Sud-Est.

La vie politique est très agitée : 55 gouvernements se sont succédé entre 1950 et 2004. Les élections ayant rarement donné la majorité à un seul parti, la Turquie a été gouvernée par des coalitions. La dernière en date (1999-2002) a rassemblé des socialistes, des centristes et l'extrême droite — un ensemble trop hétéroclite pour mener le programme de réformes sur lequel il s'était engagé dans le cadre du programme d'adhésion à l'UE. Discréditée par la crise de 2001, la coalition a été sanctionnée par les électeurs en novembre 2002 et aucun des trois partis n'a franchi la barre des 10 %. Ces élections ont été remportées par l'AKP (Parti de la justice et du développement) qui avait été créé en 2000 par des dissidents du parti islamiste. L'AKP, qui veut allier la modernité et le respect des valeurs traditionnelles, se présente comme « démo-conservateur ». Son programme a séduit les électeurs islamistes et centristes.

Fort de sa victoire, l'AKP a formé un gouvernement qui, sauf accident, restera au pouvoir jusqu'en 2007 et cohabite, non sans quelques frictions, avec l'*establishment* kémaliste et l'armée. Ses options économiques libérales et son attitude résolument pro-européenne rapprochent l'AKP des partis démocrates-chrétiens et conduisent à le considérer comme « démocrate-musulman ». S'il n'a pas renié ses convictions religieuses en accédant au pouvoir, l'AKP sait que pour y rester, il doit composer avec une opinion publique acquise à la sécularisation. Alors que la coalition au pouvoir entre 1999 et 2002 avait tergiversé devant les réformes politiques à mener, le nouveau gouvernement en a fait sa priorité.

L'armée, un État dans l'État

L'armée a été un des piliers des régimes autoritaires d'Europe du Sud où sa dernière intervention date de février 1981 [5]. Toutefois, dans aucun de ces pays, elle n'a joué un rôle aussi important qu'en Turquie. Sa subordination au pouvoir civil est l'une des réformes les plus délicates que la Turquie se doit de réaliser pour intégrer l'UE.

L'armée est souvent intervenue dans la vie politique turque. Les janissaires ont fait et défait de nombreux sultans et, au XIX^e^ siècle, l'armée a été un acteur de la modernisation de l'Empire. Si, de Mustafa Kemal à Turgut Özal (1988), les chefs d'État ont été d'anciens militaires, l'armée est restée à l'écart de la vie politique jusqu'à la fin des années 1950. Ayant transformé le kémalisme en un dogme dont elle s'est attribué le monopole de l'interprétation, l'armée s'est arrogé le rôle de protecteur du régime et de garant de la laïcité. C'est en évoquant ce rôle qu'elle a pris trois fois le pouvoir sans le conserver ou imposer un successeur. Sa dernière intervention, le coup « post-moderne » de 1997, a pris la forme d'un ultimatum adressé au gouvernement islamiste ; la démission de ce dernier, qui n'a suscité aucune réaction populaire, a été accueillie avec un certain soulagement.

L'armée turque a affronté les Grecs, participé à des opérations de maintien de la paix (Afghanistan Bosnie, Kosovo Macédoine, Somalie) mais son principal fait d'armes a été sa victoire sur l'insurrection kurde. Une « sale guerre » qui a fait près de 40 000 victimes, pour la plupart des civils. À l'origine de ce conflit, il y a le refus des Turcs de reconnaître l'altérité des Kurdes caricaturés comme des « Turcs des montagnes » dont la langue ne serait qu'un dialecte. La première rébellion kurde (1925) a été durement réprimée. Les groupes séparatistes kurdes ont été actifs dans le contexte chaotique des années 1970 et leur lutte s'est intensifiée après la création, par Abdullah Öcalan, du PKK

5. En février 1981, en Espagne, des officiers ont investi les Cortes et le commandement de la troisième région militaire s'est rangé aux côtés des mutins. L'intervention du roi Juan Carlos a suffi pour qu'ils regagnent leurs casernes.

(Parti des travailleurs du Kurdistan) qui a multiplié les attentats meurtriers. Le gouvernement a réagi en décrétant la loi martiale dans le Sud-Est, où l'armée a mené une répression brutale allant jusqu'à mobiliser des terroristes du Hezbollah contre les séparatistes kurdes. Cette répression s'est accompagnée d'une politique de regroupement et de destruction de villages dont les conséquences économiques ont été dévastatrices. L'arrêt de la lutte armée, décidé par le PKK après la capture de son chef en 1999, a inauguré une période de calme. L'état d'urgence a été levé en 2003 et, en 2004, la justice a libéré Leyla Zana et trois autres parlementaires kurdes emprisonnés depuis 10 ans [6]. Mais l'armée a continué ses exactions et la rupture de la trêve par le PKK (devenu le Kongragel) en juin 2004 a entraîné plusieurs accrochages meurtriers dans le Sud-Est.

Le rôle de l'armée va bien au-delà des questions de sécurité. Gardienne des institutions, la « Grande Muette » s'exprime sur tous les sujets au sein du Conseil de la sécurité (MGK). Créée en 1970, cette instance, présidée par un militaire, regroupe des représentants de l'armée et des membres du gouvernement ; ses pouvoirs ont été élargis par la Constitution de 1980 qui a placé des représentants du MGK aux conseils d'orientation de l'Université et de la communication. Au cours des réunions mensuelles du MGK, les militaires émettent des avis que les gouvernements ont toujours respectés.

L'armée est rarement critiquée en Turquie où les sondages montrent que si elle se méfie de la police et de la classe politique, la population fait confiance aux militaires. Elle le fait d'autant plus qu'elle a rarement l'occasion de lire des opinions critiques, car les journalistes qui s'y hasardent ont souvent été condamnés à des peines de prison — dans son classement 2003, Reporters sans frontières place d'ailleurs la Turquie au 115e rang (sur 153) en matière de liberté de la presse. La confiance dans l'armée a toutefois souffert de l'affaire Susurluk (1996) qui a révélé les liens des milieux mafieux avec les forces de sécurité. Un rapport officiel a alors dénoncé le *no man's land* juridique qui régnait dans le Sud-Est, où les forces spéciales ne se contentaient pas de tuer qui bon leur semblait, mais se livraient au *racket* et au trafic de drogue. La très vive réaction de la société civile à ces révélations a été une première en Turquie. Mais ce scandale a rapidement quitté la une des journaux et ceux-ci ont braqué leurs projecteurs sur la menace islamiste tandis que, sur le plan judiciaire, l'affaire Susurluk s'enlisait.

Entre 1999 et 2002, la coalition au pouvoir n'avait pas abordé la question de la réforme de l'armée car le parti d'extrême droite y était opposé. Cette question a été prise à bras-le-corps par le gouvernement de Tayyip Erdogan. En juillet 2003, le Parlement a voté une série de lois qui ont réduit le rôle de l'armée et les attributs du MGK. Sa présidence n'est plus réservée à un militaire et un civil a été nommé à sa tête en août 2004.

6. Ils avaient été condamnés pour avoir lu une déclaration en kurde au Parlement.

Cette réforme marque le point d'orgue de la « révolution silencieuse » qui a transformé la Turquie depuis que sa candidature à l'entrée dans l'UE a été acceptée. Entre 1999 et 2004, le Parlement a adopté un nouveau code de la famille qui confirme l'égalité des sexes ; il a aboli la peine de mort, supprimé les cours de sûreté de l'État et reconnu le droit culturel des minorités. Voté en septembre 2004, le nouveau code pénal alourdit les peines contre la torture mais manque de sévérité à l'égard des « crimes d'honneur », encore fréquents dans le Sud-Est. Ces réformes tardent parfois à être appliquées — les écoles d'enseignement du kurde se heurtent aux tracasseries de l'administration ; les arrestations arbitraires et les cas de torture restent fréquents — et le système judiciaire n'est pas vraiment indépendant.

En Turquie, comme naguère en Espagne et au Portugal, la perspective de l'adhésion renforcera le processus démocratique. Mais la démocratisation répond également à une revendication nationale : les Turcs, de plus en plus nombreux à rejeter la culture autoritaire de leur pays, font appel à la Cour européenne des droits de l'homme qui leur donne souvent raison contre leur gouvernement. Récemment, ce sont autant les réactions de Bruxelles que celles des organisations non gouvernementales turques qui ont contraint le gouvernement à retirer du nouveau code pénal un article pénalisant l'adultère.

Une économie déséquilibrée

Entre 1945 et 2004, l'économie turque a connu une croissance volatile. Le rythme des crises s'est accéléré dans les années 1990 qui ont été une décennie perdue pour la Turquie. Trois ans après avoir traversé une crise particulièrement sévère, la Turquie est en 2004 l'économie émergente la plus dynamique.

Le revenu par habitant (mesuré en ppa) des Turcs est inférieur de moitié à celui des pays d'Europe centrale. Cette moyenne masque des situations contrastées. En 1994 (dernières données disponibles), les 20 % les plus riches jouissaient d'un revenu huit fois supérieur aux 20 % les plus pauvres. Les inégalités, qui ont été creusées par la crise, sont aggravées par des disparités régionales considérables : les « Stanbouliotes » n'ont rien à envier aux Portugais, alors que le niveau de vie des provinces les plus pauvres du Sud-Est anatolien est proche de celui du Maroc. Ces déséquilibres mais aussi les déficiences du système de santé et du système éducatif expliquent que, classée au 76e rang en termes de PNB par habitant, la Turquie tombe au 88e rang en termes de développement humain (2004) selon les Nations unies, c'est-à-dire entre le Pérou et le Paraguay, et loin derrière les pays les plus pauvres d'Europe centrale (la Bulgarie et la Roumanie sont respectivement au 56e et au 69e rang).

La Turquie n'a pas de pétrole mais son développement est fondé sur des ressources bien moins volatiles : de l'eau pour son agriculture, un secteur privé dynamique pour ses industries. Des atouts longtemps gaspillés par les errements des politiques économiques.

Dans les années 1950, les Américains pensaient que la Turquie serait la Californie de l'Europe. Ils se sont trompés mais l'agriculture turque n'en est pas moins la seule, au sud de la Méditerranée, à dégager un surplus régulier dans ses échanges. La politique de soutien aux prix poursuivie depuis les années 1960 a été tout à la fois onéreuse et inefficace. Occupant sept millions de personnes (33 % de la population active), l'agriculture assure seulement 14 % du PIB (produit intérieur brut). L'écart entre ces pourcentages témoigne de la faible productivité des quatre millions d'exploitations et annonce une accélération de l'exode rural. L'industrie — trois millions de salariés — assure un tiers du PIB et l'essentiel des exportations. Elle a passé avec brio le test de la concurrence internationale car l'union douanière avec l'UE (1996) a obligé les entreprises à devenir plus compétitives. Depuis la crise de 2001, elles se sont redéployées à l'exportation. Deuxième fournisseur de l'UE en articles textiles, la Turquie a, jusqu'à présent, bien résisté à la concurrence chinoise qui s'aiguisera après le démantèlement de l'accord textile vêtement (décembre 2004) [7]. Mais le textile n'est plus à l'origine que de 30 % environ des exportations, qui se sont diversifiées vers des produits plus élaborés : l'industrie automobile — la Turquie devient un tremplin pour les constructeurs (Renault, Fiat, Ford) qu'ont rejoint leurs sous-traitants — ; vers l'électroménager et l'électronique grand public (la Turquie fabrique la moitié des téléviseurs vendus en Europe).

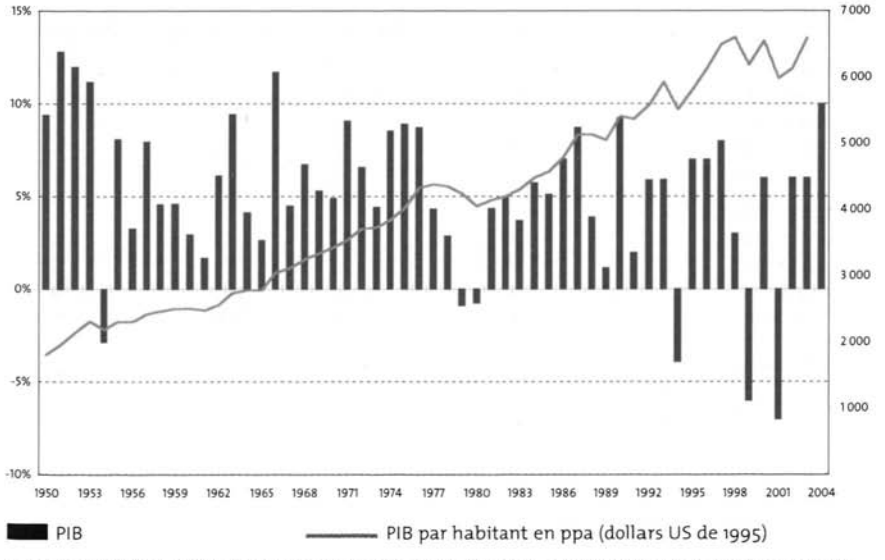
En 2004, les exportations devraient atteindre 60 milliards de dollars US, très inférieures aux importations (de l'ordre de 95 milliards). Les revenus de l'immigration et le tourisme — avec 19 millions d'entrées en 2004, la Turquie est la première destination au sud de la Méditerranée — devraient ramener le déficit courant à 4,5 % environ du PIB.

Dominée par des conglomérats que contrôlent leurs fondateurs, l'économie s'appuie sur des milliers de petites entreprises dont les activités sont rarement déclarées. L'économie grise et l'économie noire (la Turquie est une plaque tournante du trafic de stupéfiants) assureraient 50 % environ de la richesse nationale. La non-déclaration de ces activités est une source de faiblesse pour les finances publiques car elle diminue l'assiette fiscale.

Le déficit budgétaire est un mal endémique et, jusqu'à la fin des années 1980, l'abus de la planche à billets alimentait la hausse des prix qui se mesure à deux chiffres depuis 1973 : 25 % par an dans les années 1970, 51 % dans les années 1980 et 78 % dans les années 1990. Accoutumés à l'inflation, les opérateurs l'ont intégrée dans leurs anticipations, de même que l'érosion de la parité de la livre turque vis-à-vis du dollar US. Décidées dans les années 1980, la libéralisation financière et la levée du contrôle des changes ont « dollarisé » l'économie (la moitié des dépôts sont libellés en dollars US ou en

7. Sur ce point, voir CHAPONNIÈRE Jean Raphaël. « Pays du Sud : gérer l'après-textile ». *Futuribles*, n° 302, novembre 2004, pp. 91-92 (NDLR).

Croissance (%) et revenu par habitant (dollars US) en Turquie, 1950-2004



Sources : CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) et statistiques nationales.

euros). Cette dollarisation a permis à la plupart des ménages d'échapper à l'appauvrissement qu'aurait pu entraîner une hausse des prix aussi élevée et elle a également transformé les modalités de financement de l'État. En effet, les taux d'intérêt sur les émissions du Trésor ont reflété la confiance des marchés dans la politique économique et le risque de change : en 40 ans, la parité de la livre turque a été divisée par 400 000 par rapport au dollar US.

Depuis quelques années, ce n'est plus le laxisme budgétaire — les recettes sont supérieures aux dépenses — mais les paiements d'intérêts qui expliquent le déficit du budget. Cette contrainte est à l'origine d'un transfert de richesses considérable au profit des plus aisés. En effet, le montant des impôts (directs et indirects) étant du même ordre de grandeur que les paiements d'intérêts, tout se passe comme s'ils finançaient les profits des banques et les revenus financiers des ménages aisés : ce transfert porte sur l'équivalent de près de 10 % du PNB.

Ce transfert a sans doute contribué au *benign neglect* [8] vis-à-vis de l'inflation. Appuyé par le FMI, le programme de désinflation a commencé en 1999 et il n'a

8. Les gouvernements ont en effet tardé à s'attaquer à cette question et l'on peut se demander si cela ne traduisait pas un certain consensus vis-à-vis de l'inflation qui a toutes les vertus d'une « drogue douce ».

Comparaison de la Turquie en 2004 avec d'autres candidats l'année précédant l'ouverture de négociations

	Turquie 2004	Bulgarie 1999	Roumanie 1999	Pologne 1997
PIB par habitant (ppa)	6 690	5 120	4 980	7 410
Croissance	10 %	2,3 %	– 1,2 %	6,8 %
Dette publique en % du PIB	70 %	79,3 %	24 %	44 %
Hausse des prix	10 %	7 %	54,8 %	13,2 %
Emploi (structure)				
Agriculture	33 %	26 %	42 %	21 %
Industrie	24 %	29 %	28 %	32 %
Service	43 %	45 %	30 %	47 %
Chômage	9,5 %	15,7 %	6,8 %	11,2 %

Sources : Banque mondiale, Eurostat, statistiques nationales.

pas été interrompu par la crise de 2001 qui a obligé la Turquie à laisser flotter sa monnaie. Trois années d'austérité budgétaire ont freiné la hausse des prix de 63 % en 2001 à environ 10 % en 2004. Les Turcs n'anticipent plus une accélération de la hausse des prix : ce succès devrait permettre à la banque centrale d'enlever six zéros à la nouvelle livre turque qui sera émise en janvier 2005 !

Cette victoire sur l'inflation sanctionne le rétablissement de la confiance qui a suivi la formation d'un gouvernement disposant d'une majorité au Parlement. Pour la première fois depuis 1985, la Turquie n'est pas gouvernée par une coalition. Les marchés ont plébiscité la victoire de l'AKP. Les taux d'intérêt ont été ramenés de 30 % (en termes réels) en 2002, à 10 % en avril 2004. L'économie turque semble prête pour un nouveau départ. L'assurance d'une adhésion devrait rassurer les investisseurs sur les perspectives à long terme de ce pays, tandis qu'un refus ou un nouveau report pourrait provoquer une période d'instabilité économique, l'économie restant encore vulnérable.

Avec un déficit budgétaire et un endettement de l'État équivalant respectivement à 11 % et 70 % du PNB (2004), la Turquie est très loin des critères de Maastricht. Cependant, comme l'indique une comparaison avec la Bulgarie, la Roumanie et la Pologne, l'UE a accepté des candidats dans des situations aussi critiques. En revanche, à la différence des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), la Turquie a une plus longue tradition d'économie de marché.

Les enjeux de la candidature turque

Ce ne sont pas des considérations économiques mais politiques qui décideront de l'adhésion de la Turquie. À Copenhague, les chefs d'État choisiront probablement une date pour le début des négociations, qui pourraient s'étaler

sur une dizaine d'années. Les négociations précédentes ayant toujours abouti à une adhésion [9], l'annonce de cette décision était perçue par les opinions publiques comme annonçant l'entrée de la Turquie dans l'UE. La Commission en a tenu compte et, pour éviter que cette question « pollue » l'adoption de la Constitution européenne, elle a introduit un « frein à main » en se réservant le droit de les suspendre en cas de violation grave et persistante des principes de liberté, de démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'état de droit. Présentée comme une nouveauté, cette clause ne traduit pas vraiment un changement d'attitude de la Commission [10].

La candidature turque, comme celle des autres candidats, n'a jamais fait l'objet d'un débat en Europe. Elle n'a pas non plus été débattue en Turquie où la grande majorité de la population y est acquise.

Y a-t-il une vie en dehors de l'UE pour la Turquie ?

Qu'attendent les Turcs de leur adhésion à l'UE ? La Turquie est déjà membre de l'OTAN et son intégration au dispositif européen de défense ne devrait pas sensiblement améliorer sa sécurité. Sur le plan économique, la Turquie ne peut pas espérer être aussi bien traitée que la Grèce, qui aurait reçu près de 50 milliards de dollars US. L'UE à 15 s'étant révélée bien moins généreuse pour les PECO que l'UE à 6 ne l'avait été pour l'Europe du Sud, on peut craindre que l'UE à 25 puis à 27 soit encore plus avare de ses fonds. En revanche, l'adhésion devrait encourager l'entrée d'investissements directs étrangers (IDE). Ces flux ont jusqu'à présent boudé la Turquie qui, entre 1990 et 2003, en a reçu 15 fois moins que l'Europe centrale.

À l'horizon 2025, la Turquie devrait compter 85 millions d'habitants. Déjà liée à l'UE par une union douanière qui, d'ici là, pourrait être élargie aux produits agricoles et aux services, cette économie ne semble pas avoir besoin de l'adhésion pour prospérer. En ce sens, on pourrait penser qu'il y a « une vie » pour la Turquie en dehors de l'UE. Ce n'est pas ce que pensent la grande majorité des Turcs qui, hors réaction de dépit, n'envisagent pas un autre avenir, tant leur « désir d'Europe » est ancré dans leur histoire. L'Empire ottoman revendiquait sa filiation avec Byzance et Rome, et il s'est très tôt inséré dans la diplomatie européenne. À la fin du XVIII[e] siècle, ses défaites devant les Russes l'ont convaincu de s'inspirer de l'Europe et d'accueillir des conseillers européens pour se moderniser. Les idées des lumières se sont diffusées dans l'empire, dont le fonctionnement a été plusieurs fois réformé au XIX[e] siècle. Les mesures prises par Mustapha Kemal ont ensuite transformé la vie quoti-

9. À l'exception de la Norvège, qui a refusé d'adhérer.

10. Bruxelles a évoqué une suspension des négociations avec la Slovaquie lorsque celle-ci était sur le point d'élire un gouvernement antidémocratique.

dienne des Turcs, qu'il s'agisse de l'adoption du code civil suisse ou du choix de l'alphabet latin pour écrire la langue turque « purifiée » de ses emprunts arabes et persans.

Depuis 1945, en Turquie comme partout ailleurs, modernisation rime avec américanisation et les étudiants turcs poursuivent leurs études aux États-Unis. Cela n'a pas pour autant fait disparaître le « tropisme » européen des Turcs. Les sondages montrent que plus de 70 % souhaitent l'intégration de leur pays à l'Union européenne. Le contraire eût étonné. Chaque été, le retour des *gastarbeiter* (travailleurs turcs émigrés en Europe) au volant d'une Mercedes ne peut que faire rêver leurs cousins restés en Anatolie ; pour eux, l'adhésion signifierait la fin des tracasseries administratives pour rendre visite à leur famille. Mais cet opportunisme bien compréhensif est loin d'être leur seule motivation. La volonté d'adhésion rassemble des individus et des partis qui, sur d'autres sujets, ont des visions radicalement différentes. Les partis de gauche en attendent plus de démocratie, les islamistes plus de liberté religieuse, le patronat plus de libéralisme et les syndicats plus de protection sociale. La position de l'armée est plus ambiguë. Elle ne peut pas s'opposer à l'adhésion qui marquera l'aboutissement du rêve modernisateur de Mustapha Kemal, mais elle tient à conserver une partie de son pouvoir et les militaires redoutent la disparition de leurs privilèges.

Un tel consensus fait craindre qu'un refus ou un nouveau report ne précipite une crise tant politique (il sanctionnerait le gouvernement AKP) qu'économique (il provoquerait une perte de confiance des marchés). Toutefois, les crises annoncées se produisent rarement. Car si les sondages montrent que la majorité des Turcs souhaite l'adhésion, ils montrent aussi qu'une majorité anticipe un refus de l'UE.

L'unanimité dont font preuve les Turcs témoigne d'une faiblesse de cette société pour qui l'Europe est la solution aux problèmes qu'elle n'est pas capable de résoudre — une faiblesse qu'elle partage avec d'autres pays européens. Cette unanimité risque de s'effriter avec le temps. Les négociations pour l'adhésion seront longues, car elles exigeront l'adoption par le Parlement turc et la mise en application des milliers de lois qui forment l'« acquis communautaire ». Il y aura sans doute des gagnants mais aussi des perdants. Les agriculteurs perdront l'avantage du soutien au prix, les entreprises devront tenir compte des exigences sociales, les militaires verront disparaître leurs privilèges. Autant de sacrifices qui éroderont le consensus. Enfin, si la Turquie intègre l'UE, elle sera à l'horizon 2025 le pays européen le plus peuplé et l'un des plus pauvres, une faiblesse qui limitera son poids politique au sein de l'UE. Cette perspective n'est guère enthousiasmante pour les nostalgiques du passé qui préféreraient voir leur pays jouer dans la cour des grands et rivaliser avec l'Iran pour la première place au Proche-Orient et en Asie centrale.

Faut-il craindre l'adhésion de la Turquie ?

La question turque divise l'Union européenne, à commencer par la Commission [11]. La ligne de partage suit les frontières, les pays du Nord étant plus réticents que ceux du Sud, dont la Grèce, devenue un des meilleurs avocats de l'adhésion de la Turquie car elle en attend une baisse des tensions dans la mer Égée. Cette question oppose les partis entre eux : les démocrates-chrétiens, ayant parfois oublié que le christianisme n'a pas toujours œuvré pour la démocratie, sont contre, alors que la plupart des partis socialistes et les conservateurs britanniques sont pour. Mais elle traverse aussi les partis, qu'ils soient d'extrême droite [12], de droite ou de gauche, et les Églises (la hiérarchie catholique a fait connaître son opposition).

Si Ankara n'a pas toujours respecté ses engagements envers l'UE [13], Bruxelles n'a pas non plus tenu toutes ses promesses, qu'il s'agisse de la libre circulation des personnes évoquée par l'accord d'association (1963) ou de l'aide promise pour financer les conséquences de l'union douanière.

Quels sont les enjeux de l'adhésion de la Turquie pour l'Europe ? Ils ne sont pas vraiment économiques car, depuis l'union douanière, le marché turc est déjà ouvert aux exportations européennes. Ils ne sont pas vraiment politiques même si, en théorie, la règle de la double majorité (65 % de la population et 55 % des États membres) de la future Constitution européenne favorise les coalitions comprenant la Turquie qui, à l'horizon 2025, aura un poids équivalant à 14 % du total (derrière l'Allemagne, 18 %). Mais cette arithmétique politique ne doit pas faire oublier que les votes au Parlement européen se font sur des bases partisanes et non nationales.

Ces enjeux sont davantage stratégiques. L'armée turque, avec 800 000 hommes, est la deuxième de l'OTAN [14] et ses bases militaires seront un apport important à la stratégie européenne de défense. Une Turquie démocratique et en bons termes avec ses voisins aiderait à stabiliser une région (Balkans, Caucase et Proche-Orient) très mouvante. Mais si l'adhésion peut exporter plus de stabilité, elle peut également importer plus d'instabilité en impliquant l'UE dans les conflits opposant la Turquie à ses voisins, qu'il s'agisse de différends frontaliers (Arménie, Syrie) ou des questions soulevées

11. Parmi les nouveaux commissaires (dans l'équipe prévue avant le 27 octobre 2004), six seraient opposés à l'adhésion de la Turquie.

12. Jorg Haïder, le *leader* de l'extrême droite autrichienne est pour l'adhésion de la Turquie.

13. En s'engageant dans une politique industrielle protectionniste dans les années 1960, la Turquie a tourné le dos à l'accord d'association qui envisageait une plus grande ouverture commerciale.

14. Ses effectifs représenteraient 27 % des forces européennes. Les dépenses militaires turques ponctionnent officiellement 2,5 % du PIB et probablement plus car leur montant exact est un secret d'État.

par le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate. La Turquie, qui n'a jamais hésité à jouer sur le rapport de forces pour faire valoir ses droits, devra s'adapter aux pratiques de la diplomatie européenne. Par ailleurs, le soutien parfois maladroit des États-Unis à la candidature turque [15] conduit à considérer la Turquie comme un futur cheval de Troie américain dans l'UE. Il faut toutefois se rappeler que le soutien turc aux Américains n'a pas été inconditionnel. En mars 2003, le Parlement turc a voté contre le déploiement des troupes américaines vers l'Irak du Nord et, depuis, les Turcs sont proportionnellement plus nombreux que les Français à avoir une attitude critique vis-à-vis de la politique étrangère des États-Unis [16].

Si la Turquie intègre l'UE, celle-ci aura des frontières avec l'Iran, l'Irak et la Syrie, des frontières perméables au terrorisme et aux trafics en tous genres. Toutefois, le coût sécuritaire de cette adhésion pour l'UE doit être comparé avec celui de sa mise à l'écart. À ce propos, on peut s'interroger rétrospectivement sur ce qu'aurait été l'évolution du conflit bosniaque si la Grèce n'avait pas rejoint l'Europe. Les Grecs se seraient peut être portés au secours des Serbes orthodoxes tandis que les Turcs auraient aidé les musulmans bosniaques. Le conflit aurait pu alors dégénérer en une guerre ouverte entre deux membres de l'OTAN. De la même façon, une Turquie en dehors de l'Europe pourrait être un jour séduite par les sirènes nationalistes et choisir l'aventure. Sans envisager une Turquie associée à l'« axe du mal », l'Europe peut craindre l'instabilité d'un pays aussi important.

Mais ce ne sont pas des considérations économiques ou géopolitiques qui expliquent que, selon les sondages d'Eurobaromètre, 70 % des Européens soient opposés à l'entrée de la Turquie [17]. Ils redoutent l'accélération de l'émigration turque qui rencontre d'ores et déjà des problèmes d'intégration.

L'adhésion annonce-t-elle une émigration massive ?

La Turquie, aussi peuplée que les 10 pays qui ont rejoint l'UE en mai 2004, est en phase de transition démographique. La population qui augmente de 1,2 % par an devrait approcher les 85 millions en 2025. À cet horizon, il y aura trois fois plus de Turcs que d'Allemands qui entreront chaque année sur le marché du travail.

---

15. Ainsi, à quelques jours du sommet de Copenhague (décembre 2002), le président Bush a téléphoné aux chefs d'État européens pour qu'ils proposent un calendrier de négociations à la Turquie.

16. Sondage du German Marshall Fund cité dans le *Wall Street Journal* du 9 septembre 2004 : ce *ratio* est de 67 % pour les Turcs et de 40 % pour les neuf (dont le Royaume-Uni) plus grands pays européens.

17. Selon un autre sondage, Gallup (juin 2004), cité dans le *Wall Street Journal* du 13 septembre 2004, 30 % des Européens (Allemands, Anglais, Espagnols, Français, Italiens, Néerlandais, Polonais, Portugais, Slovaques) interrogés estimaient que l'entrée de la Turquie dans l'UE était un mauvais choix, 20 % estimaient que c'était un bon choix, 40 % que ce n'était ni bon ni mauvais, et 10 % étaient sans opinion.

Les conséquences de l'adhésion sur l'émigration sont difficiles à anticiper. Celle de l'Europe du Sud avait eu peu d'impact. C'est parce que le différentiel de niveau de vie avec les PECO est plus important que Bruxelles a imposé une période transitoire de cinq à sept ans avant d'autoriser la libre circulation des personnes pour ces nouveaux États membres. Ces craintes sont probablement infondées : les estimations des candidats à l'émigration varient de 70 000 à 700 000 et plusieurs de ces PECO sont des pays d'immigration.

Qu'en sera-il dans le cas de la Turquie ? La moitié de la population est âgée de moins de 25 ans et, selon les sondages, la plupart des jeunes souhaitent quitter leur pays. Leur réponse doit bien sûr être replacée dans la conjoncture. La Turquie sort d'une crise très grave — le chômage et le sous-emploi touchent un sixième de la population — et la reprise vigoureuse a tardé à faire baisser le taux de chômage, revenu à 9 % au premier semestre 2004. Au cours des 20 dernières années, la croissance n'a pas créé suffisamment d'emplois. Le taux d'activité (rapport de la population active à la population en âge de travailler) est très faible (45 % au lieu de 63 % en moyenne dans l'UE) et, parmi les actifs, 15 % sont au chômage ou ne travaillent que quelques heures. Pour autant, l'évolution démographique annonce une division par deux des entrées nettes (diminuées des départs à la retraite) sur le marché du travail d'ici 2025 [18]. La pression sur le marché de l'emploi devrait diminuer mais l'économie turque pourra-t-elle absorber les nouveaux entrants tout en réduisant un niveau de sous-emploi préoccupant ?

Tout dépendra de son rythme de croissance. Sur ce point, l'expérience des 15 dernières années n'est pas très concluante, car la multiplication des crises a ramené le taux moyen de croissance à 3 % par an et les années 1990 ont été une décennie perdue pour les Turcs. Mais l'accélération de la crois-

L'ÉMIGRATION PASSÉE

L'émigration turque en Europe n'a pas été une conséquence du traité d'association (1963), mais elle a été organisée par un accord entre Ankara et Bonn qui a été signé après que la construction du mur de Berlin (octobre 1961) ait arrêté l'entrée des Allemands de l'Est. En 2003, on recensait 3,8 millions de Turcs en Europe de l'Ouest dont 2,6 millions en Allemagne et 0,37 million en France. Des enquêtes menées au début des années 1990 ont montré que ces communautés, composées d'émigrés originaires des provinces les plus pauvres de l'Anatolie, vivaient repliées sur elles-mêmes. Les réussites professionnelles de nombreux Turcs de la seconde génération (artistes, députés, entrepreneurs) suggèrent que l'intégration s'est améliorée depuis.

J.R.C.

18. Entre 2000 et 2025, le nombre de jeunes âgés de 18 ans devrait passer de 1,5 à 1,3 million. En revanche, on doit s'attendre à une accélération de l'exode rural (les actifs agricoles ont diminué de 1,5 million en 10 ans).

sance, qui s'accompagne d'une réduction des déséquilibres macroéconomiques, laisse espérer une croissance plus régulière. L'expérience des pays d'Europe du Sud puis des PECO a montré que la perspective de l'adhésion dynamise la croissance. La crainte d'une émigration massive n'est pas fondée dans le cas d'une adhésion : les estimations de l'impact à long terme (horizon 2030) vont de 0,5 à 4 millions de migrants. Inversement, si l'UE rejette la Turquie, une croissance moins forte pourrait gonfler le nombre de candidats à l'émigration clandestine.

Finalement, on peut se demander si, à l'horizon 2015, date raisonnable pour l'adhésion de la Turquie, ces questions seront encore d'actualité. Les réticences européennes face à l'immigration se seront peut-être émoussées. Les Européens seront peut-être plus sensibles aux difficultés créées par la baisse de la population active sur la croissance et le financement de leurs retraites.

La Turquie représente-t-elle une menace islamiste ?

Si la Turquie est un État laïc, les Turcs sont musulmans et, depuis l'avènement de la république, ces musulmans ont souvent souffert des excès du « laïcisme d'État ». Un véritable culte entoure la mémoire de Mustapha Kemal, dont le portrait doit être affiché dans toutes les institutions, publiques comme privées. Figée dans le kémalisme, la pensée du « père des Turcs » fait partie des enseignements obligatoires et sa critique constitue un délit. Le kémalisme a été considéré comme le rempart contre les islamistes, qui ont profité de la démocratisation pour élargir leur audience. Les élections de 2002 ont montré que les intégristes rassemblent autour de 10 % des suffrages et, en donnant la victoire à un parti « démo-musulman », elles annoncent peut-être la fin du face-à-face entre kémalisme et islam.

L'islam pratiqué en Turquie est pluriel. La majorité des Turcs adhère à l'orthodoxie sunnite et les alévis — entre 10 et 20 millions — forment une minorité active en butte aux exactions des intégristes sunnites car elle est favorable au sécularisme, et de l'administration, opposée à toute affirmation communautaire depuis les réformes du XIX^{e} siècle qui, en abolissant la *charia*, ont fait de la religion une affaire privée. La république de Turquie a instauré un régime de type concordataire qui place la religion musulmane sous la tutelle de l'État. Le département des Affaires religieuses surveille les 80 000 mosquées et, chaque vendredi, il faxe aux imams, qui sont ses fonctionnaires, le texte de leur prédication. La société turque a été bouleversée par l'exode rural qui a amené des millions de paysans anatoliens dans les villes, où ils ont transféré leur mode de vie. Mais cette « ruralisation » du paysage urbain s'accompagne d'une grande tolérance. Dans les villes, les « musulmans du vendredi » sont nombreux à boire du raki et à fréquenter les cafés après la mosquée, et le jeûne du Ramadan n'est pas toujours respecté. Les jeunes filles voilées qui se promènent avec leurs amies « nombril à l'air » sont tenues d'ôter leur voile

pour entrer à l'école et à l'université. Sur cette question, comme sur d'autres questions de société, l'État kémaliste est proche de la France républicaine et, en dépit des attentes d'une partie de son électorat [19], le gouvernement démo-musulman ne s'est pas écarté de cette ligne. En revanche, ce gouvernement, comme ses prédécesseurs, a une attitude ambiguë vis-à-vis des autres religions et la liberté religieuse n'est pas encore une réalité.

Les attentats meurtriers qui ont endeuillé Istanbul, en novembre 2003, montrent qu'avant de représenter une menace islamiste pour l'Europe, la Turquie est la cible des intégristes musulmans car elle démontre que l'islam peut être soluble dans la démocratie. La dimension religieuse de l'adhésion de la Turquie a pris un relief nouveau après le 11 septembre 2001. En effet, accepter la Turquie montrerait que l'UE est capable d'accueillir un pays musulman et qu'un pays musulman peut faire partie de l'Europe.

Les enjeux de l'adhésion sont multiples et l'importance relative que l'on accorde à chacun des critères a varié avec le temps. Lorsqu'en 1963, l'Europe a signé le traité d'association qui évoquait l'adhésion, la question religieuse et l'émigration n'apparaissaient pas comme des enjeux aussi essentiels qu'aujourd'hui. Peut-être que d'ici une quinzaine d'années, l'importance relative que l'on accordera à ces questions aura encore évolué, qu'au lieu d'être redoutée, l'émigration sera souhaitée et la question religieuse oubliée. Quant à la Turquie, elle aura également été transformée par l'adoption des acquis communautaires.

L'adhésion et au-delà : la question des frontières

L'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale a pu être considéré comme le retour de pays qu'un accident de l'histoire avait placés du mauvais côté du rideau de fer. La candidature turque pose, pour la première fois, la question des frontières de l'UE.

Elle la pose d'abord pour la Turquie. Se situe-t-elle en Europe ? Un simple coup d'œil à une carte montre que seulement 10 % du territoire turc sont en Europe. Mais cet argument pseudoscientifique n'est pas fondé. En effet, pour quelle raison le Bosphore serait-il la frontière de l'Europe alors que le Pas-de-Calais, 30 fois plus large, ne l'est pas. Pourquoi Izmir serait-elle en Asie alors que l'île de Chypre, plus à l'est, ne le serait pas, et que la Martinique et la Réunion font partie de l'Union européenne ? Le seul enseignement que nous apporte la géographie est que l'Europe et la Turquie font partie d'un même continuum que Valéry nommait « la péninsule de l'Asie ».

19. Plus de la moitié de la population turque et un pourcentage sans doute plus important de l'électorat de l'AKP souhaitent abolir l'interdiction du port du voile, mais le gouvernement n'a pas infléchi son attitude.

LE COÛT DE L'ADHÉSION

Quel sera le coût de l'adhésion de la Turquie ? Si les règles actuellement en vigueur sont appliquées, toutes les provinces turques seront éligibles pour les crédits de cohésion ; le montant des aides — plafonnées à 4 % du produit national brut du pays susceptible d'en bénéficier — atteindrait quatre à cinq milliards d'euros et ferait de la Turquie le premier bénéficiaire des fonds européens. Par ailleurs, les transferts dans le cadre de la PAC (politique agricole commune) atteindraient 6,5 milliards d'euros.

Au total, une étude allemande évalue ce coût à environ 11 milliards d'euros, soit autant que les dépenses d'adhésion prévues pour les 10 nouveaux entrants entre 2004 et 2006, et qui représentent 0,1 % du PIB (produit intérieur brut) de l'UE. Une étude de la Commission conclut à un montant plus élevé, équivalant à 0,17 % du PIB européen à l'horizon 2020. Ces estimations sont très discutables car, à cet horizon, la PAC n'existera sans doute plus et l'UE aura probablement réformé le système des fonds structurels. De plus, pour être vraiment pertinentes, ces évaluations devraient comparer le coût de l'adhésion à celui de la non-adhésion.

J.R.P.

Écarter la Turquie au nom de la continuité territoriale n'est pas envisageable. En s'appuyant sur cet argument ou en remettant la décision de l'adhésion à un référendum pour satisfaire les opinions publiques, l'UE violerait les règles du jeu qu'elle a elle-même définies pour l'élargissement. Ce faisant, elle donnerait raison aux tenants du choc des civilisations.

L'adhésion de la Turquie ne pourra être jugée qu'à l'aune de son respect des critères de Copenhague. La Commission a proposé l'ouverture de négociations dans des conditions différentes de celles qui avaient prévalu jusqu'à maintenant, puisqu'elles peuvent être rompues à tout moment. Cette clause entretient l'incertitude sur leur issue.

En même temps qu'elle répond à la Turquie, l'UE doit définir les critères de son expansion future. Une question qui ne s'est jamais posée aux États-Unis et à laquelle l'Europe aura du mal à répondre. L'ouverture de négociations avec la Turquie peut amener d'autres candidats (l'Ukraine, la Biélorussie, le Maroc et la Palestine). Quels sont ceux qui ont vocation à adhérer ? Où s'arrêtera l'UE si elle ne veut pas courir le risque de devenir une organisation régionale des Nations unies ?

Ce n'est pas la réponse qui sera donnée à la Turquie mais le choix de l'élargissement qui a fait échouer le « rêve carolingien » des Européens qui souhaitent voir l'UE rivaliser avec les États-Unis sur la scène mondiale. Contrairement à leurs attentes, l'UE se construit comme un ensemble à géométrie variable qui s'organise autour de plusieurs cercles dont le plus large pourrait être une vaste zone de libre-échange. On peut regretter l'abandon d'un pro-

jet de souveraineté européenne. On peut aussi reconnaître qu'un « élargissement marchand » rassemblant des pays partageant les mêmes valeurs démocratiques est porteur de paix et, en ce sens, n'est pas contradictoire avec l'objectif des pères fondateurs de l'Europe.

Bibliographie

ABEL Olivier (entretien). *In* FOESSEL Michaël. « La Turquie, l'Europe et la sécularisation ». *Esprit*, n° 1, janvier 2003.

BAYARD Jean-François. « La Turquie, une candidature ordinaire ». *Politique internationale*, n° 4, 2004, à paraître.

BIRAND Mehmet Ali. *Shirts of Steel: An Anatomy of the Turkish Armed Forces*. Londres : IB Tauris, 1991.

BOZARSLAN Hamit. « La candidature de la Turquie dans l'Union européenne ». *Politique étrangère*, n° 2, 2001.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Rapport de progrès*. Bruxelles : Commission européenne, 2004.

FERRAND Olivier. « Trois scénarios pour l'avenir de l'Europe ». *Esprit*, n° 1, janvier 2003.

GOULARD Sylvie. *Le Grand Turc et la république de Venise*. Paris : Fayard, 2004.

INDEPEDENT COMMISSION ON TURKEY. *Turkey in Europe: More than a Promise*. Bruxelles : British Council, 2004.

INSEL Ahmet (sous la dir. de). *La Turquie et le développement*. Paris : L'Harmattan, 2003.

KINZER Stephen. *Crescent and Star. Turkey between Two Worlds*. New York : Farrar, Strauss & Giroux, 2001.

KRAMER Heinz. *A Changing Turkey*. Washington, D.C. : Brookings Institution Press, 2000.

MANGO Andrew. *The Turks Today*. Londres : John Murray, 2004.

PHILIPS David L. « Turkey's Dreams of Accession ». *Foreign Affairs*, septembre-octobre 2004.

POPE Nicole et POPE Hugh. *Turkey Unveiled*. Woodstock (New York) : The Overlook Press, 1997.

ROY Olivier (sous la dir. de). *La Turquie aujourd'hui : un pays européen ?* Paris : Universalis (coll. Le Tour du sujet), 2004.

SGARD Jérôme, UNAL-KESENCI Deniz, ZLOTOWSKI Yves. « La Turquie au tournant ». *La Lettre du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)*, n° 237, septembre 2004.

TEITELBAUM Michael S., MARTIN Philip L. « Is Turkey Ready for Europe ». *Foreign Affairs*, mai-juin 2003.

ZARCONE Thierry. *La Turquie moderne et l'islam*. Paris : Flammarion, 2004.

ZÜRCHER Erik J. *Turkey: A Modern History*. Londres : IB Tauris, 1993.

publicité

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

Collection éditée par Futuribles International,
avec le concours du Commissariat général du Plan,
de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR),
et du Laboratoire d'investigation en prospective, stratégie et organisation (LIPSOR)

• **TRP n° 8** – ARCADE Jacques. ***Articuler prospective et stratégie : parcours du stratège dans la complexité***, 88 p., mai 1998, 18,29 €

• **TRP n° 9** – GRANRUT Charles (du), JOUVENEL Hugues (de), PARANT Alain. ***Vers une prospective des retraites en France à l'horizon 2030***, 212 p., octobre 1998, 18,29 €

• **TRP n° 10** – CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (Rapport préparé par la Section de la prospective et de la planification). ***Vivre en Île-de-France en 2025***, 134 p., mars 2000, 18,29 €

• **TRP n° 11** – ARCADE Jacques. ***Mettre en scène des futurs inédits. Éléments d'ingénierie prospective à l'usage des praticiens***, 53 p., juin 2000, 18,29 €

• **TRP n° 12** – CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES (Rapport préparé par la section Prospective). ***Les Desseins de 2030. Une prospective pour les habitants de Midi-Pyrénées***, 224 p., septembre 2000, 18,29 €

• **TRP n° 13** – BOOTZ Jean-Philippe. ***Prospective et apprentissage organisationnel***, 65 p., janvier 2001, 18,29 €

• **TRP n° 14** – DELANNOY Benjamin, GRANRUT Charles (du), JOUVENEL Hugues (de), PARANT Alain. ***Un essai de prospective des retraites en France à l'horizon 2040***, 197 p., octobre 2001, 18,29 €

• **TRP n° 15** – DATAR (Groupe de prospective Agriculture et territoires). ***Agriculture et territoires : quatre scénarios pour 2015***, 165 p., décembre 2001, 18,29 €

• **TRP n° 16** – BOSSERELLE Éric. ***Cycles Kondratieff. Nouvelle phase A ou retour d'un mythe ?***, 77 p., mars 2002, 20 €

• **TRP n° 17** – PORCHERON Éric. ***Le* E-book : *incertitudes et perspectives d'avenir. Analyse du jeu des acteurs par la méthode Mactor***, 76 p., juillet 2002, 20 €

• **TRP n° 18** – ÉLIE Catherine, PACINI Vincent, MIRENOWICZ Philippe. ***L'Artisanat et la prospective. Bilan d'une démarche des Chambres de métiers***, 80 p., septembre 2003, 20 €

• **TRP n° 19** – HERVIEU Bertrand, JOUVENEL Hugues (de). ***INRA 2020 : des scénarios pour la recherche. Alimentation, agriculture, environnement***, 260 p., janvier 2004, 20 €

• **TRP n° 20** – PLASSARD François. ***Rétrospective de la prospective dans les transports et l'aménagement du territoire***, 121 p., mars 2004, 20 €

• **TRP n° 21** – BELLAIS Renaud, LESOURNE Jacques, MEUNIER Francis. ***Prospective économique et armement***, 155 p., mai 2004, 20 €

• **TRP n° 22** – DEROY Xavier. ***L'Innovation contingente. Deux sagas : Zodiac et Salomon***, 76 p., juin 2004, 20 €

* * * * * * * **NOUVEAU** * * * * * * *

• **TRP n° 23** – MONTI Régine. ***La Gestion prospective des âges***, 112 p., novembre 2004, 20 €

Tous les tarifs s'entendent TTC et port inclus ; tarif spécial pour les membres de Futuribles International et les étudiants. Pour avoir la liste complète de la collection TRP, consulter le site

www.futuribles.com/publications.html#3

Renseignements : Annie Palmantier - Futuribles International - 55 rue de Varenne
75007 Paris - Tél. : 33 (0)1 53 63 37 74 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : forum@futuribles.com

Jean-François Drevet [1]

L'Europe élargie et la France [2]

L'Union européenne, initialement composée de six pays, s'est progressivement élargie pour atteindre 12, 15, puis 25 États membres depuis mai 2004. Et cet élargissement pourrait bien se poursuivre (jusque 40 membres ?) puisque plusieurs autres pays sont encore en lice, par le biais de divers modes d'association que nous présente, dans cet article, Jean-François Drevet. Parmi ces pays, la Turquie est sans doute le candidat le plus médiatisé, en particulier en France ; mais on compte aussi d'anciens pays de l'Est comme la Croatie, la Bulgarie, la Roumanie. Un élargissement qui pourrait bien connaître un effet domino, entraînant à plus long terme d'anciennes républiques soviétiques comme la Géorgie, l'Ukraine...

De fait, se pose plus que jamais la question des frontières futures de l'Union et de leur acceptabilité par les États fondateurs, au premier rang desquels la France. Jean-François Drevet montre ici l'étendue des enjeux, les avantages possibles, notamment en matière de pacification du continent, les freins et susceptibilités à prendre en compte, à l'intérieur comme à l'extérieur (par exemple concernant la Russie). Il nous livre un portrait très complet de ce que pourrait devenir cette Union, plus que jamais « à géographie variable ». Selon lui, les perspectives d'un déplacement du centre de gravité de l'Union vers l'est sont pour l'heure très réduites, même en cas d'élargissement de grande ampleur : l'Ouest, reste de loin le moteur économique et politique du continent.

Le principal élément à regretter, dans ce processus, selon l'auteur, est que toute cette politique d'élargissement ait malheureusement freiné

---

1. Commission européenne. L'auteur s'exprime ici à titre personnel, ses propos n'engageant pas la Commission.

2. Cet article est tiré des réflexions exposées par l'auteur dans l'ouvrage *L'Élargissement de l'Union européenne, jusqu'où ?* Paris : L'Harmattan, 2004, 384 p.

la dynamique de l'approfondissement. Approfondissement qu'il faudrait sans doute relancer pour renforcer l'Union, par exemple via la Constitution en cours de discussion.

S.D.

Bien que les sondages d'opinion aient indiqué une majorité d'opinions favorables, le passage de l'Union européenne (UE) de 15 à 25 États membres n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme en France. On n'y retrouve pas l'euphorie qui a suivi l'ouverture du mur de Berlin, ni beaucoup de sollicitude pour les nouveaux peuples de l'UE, même vis-à-vis d'amis historiques comme la Pologne.

Cette froideur n'est pas nouvelle. Membre fondateur, la France n'a jamais été très favorable à l'extension de la CEE (Communauté économique européenne) puis de l'Union. Après avoir retardé l'adhésion britannique, elle s'est opposée pendant quelques années à la candidature espagnole en bloquant le dossier agricole. Le marché unique puis l'unification allemande ont suscité de nouvelles craintes, qui ne se sont pas vérifiées. Cette fois, le malaise semble plus profond car l'opinion ne se reconnaît plus dans la dimension nouvelle de l'Union.

Il est vrai que la carte de l'UE à 25 n'a plus grand-chose à voir avec celle de la construction initiée en 1957. À l'époque, la configuration carolingienne de la Communauté à six apparaissait en France comme la projection d'ambitions nationales séculaires, offrant la possibilité d'exercer une influence sur une Allemagne « rhénanisée » par sa division et, par extension, de jouer un rôle éminent dans l'ensemble de l'Europe occidentale. Ainsi rassemblée, celle-ci pourrait éventuellement retrouver une partie de son ancienne puissance et faire contrepoids aux États-Unis, pour autant que la confrontation avec l'Union soviétique lui permette de s'en distancier.

L'Europe aurait-elle changé à ce point que les ressortissants d'un pays fondateur ne s'y reconnaîtraient plus ? Au contraire, l'opinion n'aurait-elle pas suffisamment évolué et peinerait-elle à prendre en compte les nouvelles réalités ?

Au moment où l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie est à l'ordre du jour, nous tenterons ici de faire le point sur :

— les candidatures à traiter ;

— la dynamique d'extension de l'Union telle qu'elle se dessine, au-delà des candidatures en cours de traitement ;

— les alternatives à l'extension de l'UE ;

— la faisabilité des politiques communautaires de proximité.



Les candidatures à traiter

Bien avant les adhésions de 2004, un nouvel « élargissement de l'élargissement » a été mis en route. Conformément à ce qui avait été prévu et désiré par le Conseil européen, la Bulgarie vient de terminer ses négociations d'adhésion. Avec plus de difficultés, la Roumanie espère bientôt la suivre, afin de concrétiser l'objectif commun d'intégration au début de 2007.

Dans les Balkans occidentaux, la Croatie a fait une demande officielle en 2003, suivie en 2004 d'un avis favorable de la Commission et du Conseil en vue d'une ouverture des négociations au début de 2005. D'après les experts, elles pourraient déboucher sur une adhésion en 2008. En février 2004, la Macédoine a aussi déposé une candidature officielle, actuellement en cours d'examen par la Commission. La situation précaire du pays imposera probable-

ment un délai de préparation assez long. Qualifiés de « candidats potentiels » par le président Prodi, les autres pays des Balkans ne sont pas actuellement dans une situation politique qui leur permettrait de s'engager concrètement dans la voie de l'adhésion. Mais leur intégration fait partie des objectifs à moyen terme de l'Union, même s'il n'est pas possible d'en définir les modalités.

La grande affaire est le traitement du dossier turc, suite à l'avis favorable donné par la Commission le 6 octobre 2004. Ce problème étant traité par ailleurs [3], on se limitera ici à traiter des aspects en liaison avec les autres candidatures.

Quoi qu'on en dise devant l'opinion, le débat concernant le principe de l'adhésion est en grande partie dépassé. Au début des années 1990, il était encore possible de se prononcer sur un « non » définitif : la Turquie avait d'autres problèmes et sa situation aurait pu justifier un refus. On ne s'est jamais engagé dans cette voie, ni à cette époque ni plus tard. Dans l'avenir, en théorie, un seul État membre pourrait refuser de ratifier le traité d'adhésion ou s'abriter derrière un référendum négatif. Il faudrait pour cela avoir des raisons très fortes, car ce refus n'aurait pas de précédent : les négociations ont toujours débouché sur l'adhésion, sauf quand le pays candidat, comme la Norvège en 1972 et 1994, n'a pas voulu y donner suite.

En se déclarant favorables en principe, les États membres ont eu pour politique constante de gagner du temps en faisant à Ankara des ouvertures partielles, parallèlement au rapprochement avec les autres candidats :

— l'accord sur l'union douanière (signé en 1995) est associé à la décision de principe d'ouvrir des négociations avec Chypre (et Malte) ;

— la reconnaissance officielle du statut de candidat (Helsinki, 1999) coïncide avec le lancement des négociations avec six pays supplémentaires ;

— l'engagement de lancer des négociations dès que les critères politiques seront respectés (Copenhague, 2002) correspond à la signature du traité d'adhésion avec 10 nouveaux États membres.

Cette politique peut se poursuivre dans le cadre de la négociation d'adhésion qui est de nature intergouvernementale : toutes les décisions se prenant à l'unanimité, un seul pays peut bloquer tout le processus. Mais sa conclusion ne pourra pas être indéfiniment ajournée : avec les pays d'Europe centrale, une dynamique s'est instaurée. En dépit de ses innombrables problèmes, la Bulgarie est parvenue à ses fins en un peu plus de quatre ans et la Roumanie ne devrait pas mettre beaucoup plus longtemps. Beaucoup plus tôt qu'on ne l'imagine actuellement, la Turquie pourrait avoir clôturé un nombre suffisant de chapitres pour que la négociation soit proche de son terme.

3. Voir l'article de Jean Raphaël Chaponnière, « L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne », en page 23 de ce numéro.

Par ailleurs, le temps qui passe amenuise certaines difficultés du dossier turc : le ralentissement de la croissance démographique, la réduction des écarts de développement et de la part de l'agriculture dans le PIB (produit intérieur brut) et la population active, rendent le pays plus « intégrable » dans une communauté qui comptera au moins 28 États membres au moment de son adhésion. Le poids relatif de la Turquie sera alors moindre que ce qu'il aurait été dans une Union à 12 ou à 15. Il ne sera pas, en tout état de cause, plus important que celui des 10 nouveaux États membres. En publiant une étude d'impact [4] qui établit avec toute la précision possible l'ampleur des écarts et leur évolution, la Commission estime que les obstacles identifiés sont importants, mais surmontables.

Il faut aussi prendre en compte la dynamique de l'adhésion, qui a produit des effets considérables en Europe centrale. Malgré d'énormes difficultés d'adaptation à l'économie de marché, des conditions politiques parfois douloureuses pour l'orgueil national, les pays candidats ont persisté dans leur effort, qui n'a pas été ralenti par les alternances politiques. Même si tous les engagements pris n'ont pas été respectés, des résultats remarquables et parfois inattendus ont été obtenus dans des délais très courts.

Il n'y a pas de raisons de penser qu'il n'en serait pas de même en Turquie. Si la priorité politique se maintient, elle entraînera les progrès nécessaires. Quand elle en a la volonté, l'administration turque sait se faire obéir et le pays a plus d'expérience de l'économie de marché que les ex-démocraties populaires. Chaque élargissement a fait l'objet de projections alarmistes [5] qui ne se sont pas vérifiées. En serait-il autrement dans le cas de la Turquie ?

Enfin, bien davantage que l'appartenance de sa population à l'Islam, le nationalisme resté virulent en Turquie pourrait faire obstacle au processus d'adhésion. Avant l'arrivée du gouvernement actuel, il a alimenté la résistance de l'armée et de la classe politique traditionnelle à une préparation efficace à l'adhésion, en s'opposant à un traitement équitable des minorités et à une politique étrangère plus soucieuse du « bon voisinage ». Ces problèmes non résolus (question kurde, relations difficiles avec Chypre, l'Arménie et les voisins arabes) risquent de peser négativement sur l'évolution des négociations.

Bien qu'elle ait tenu à s'en dissocier, la Turquie moderne porte encore le lourd héritage de l'Empire ottoman et des soubresauts de sa disparition. Les

4. *Questions soulevées par la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.* Bruxelles : Commission européenne, document de travail des services de la Commission, octobre 2004, COM (2004)656 final, 58 p.

5. Qu'on se souvienne seulement de certaines simulations effectuées pour l'intégration des pays ibériques, ainsi que pour leurs conséquences sur les régions méditerranéennes de la Communauté à 10 : l'économie portugaise était considérée comme incapable de soutenir le choc et l'agriculture espagnole allait ruiner celle des régions françaises du Sud.

guerres, les transferts de populations et les massacres sont restés dans toutes les mémoires, et continuent de figurer en bonne place dans les manuels scolaires des pays balkaniques, qui attribuent tous les aspects négatifs de quatre siècles d'histoire au « joug ottoman ».

Du côté turc, l'enseignement de l'histoire n'est pas moins subjectif [6]. Il en résulte des « identités négatives [7] » qui ont empêché une amélioration durable des relations de voisinage. En réaction aux humiliations subies pendant le déclin de l'Empire ottoman, l'État turc moderne a usé et abusé du nationalisme pour cimenter des populations très disparates. De l'école maternelle au service militaire, la jeunesse est baignée dans un climat d'exaltation de la nation qui ne facilite pas le dialogue avec les autres peuples ni d'éventuels assouplissements de la politique étrangère. Un certain nombre de problèmes sont purement et simplement niés : en dépit des réalités historiques, c'est toujours le cas du génocide arménien et de l'existence de minorités autres que celles spécifiées dans le traité de Lausanne [8].

Cette attitude n'est pas exempte de contradictions. Tout en refusant l'autonomie aux 12 millions de Kurdes qui vivent sur son territoire, Ankara voudrait un État indépendant pour les 200 000 habitants du nord de Chypre, où l'invasion turque de 1974, provoquée par la Grèce des colonels, est présentée comme une opération de paix et le nettoyage ethnique comme un échange volontaire de populations. À l'exemple de Chypre, le soutien aux nombreuses minorités turcophones est une source de tensions avec plusieurs gouvernements. La Bulgarie, la Géorgie, l'Irak, l'Iran, l'Arménie, éventuellement la Russie, qui comptent aussi des groupes turcophones, redoutent les effets d'un irrédentisme qui menacerait leur stabilité politique ou même leur intégrité territoriale.

Sans distendre les relations avec les États-Unis, la mise en conformité avec les critères européens implique un reclassement des objectifs de la politique étrangère turque, notamment une amélioration de ses relations, non seulement avec Chypre et la Grèce, mais aussi avec ses autres voisins, afin de ne pas « importer des conflits » dans l'Union élargie. C'est seulement après cet *aggiornamento* que la Turquie sera en mesure de jouer un rôle positif en appuyant l'UE dans ses efforts de stabilisation du Caucase ou du Moyen-Orient.

---

6. Une circulaire du 14 avril 2003 du ministère de l'Éducation nationale fixant des orientations polémiques aux cours d'histoire a été contestée par un appel de plus de 500 intellectuels formant le groupe « Histoire pour la paix » (*Le Monde*, 9 janvier 2004).

7. ÖZAL Turgut. *La Turquie en Europe*. Paris : Plon, 1988.

8. La position officielle est qu'il n'existait pas d'autres minorités en Turquie que celles mentionnées dans le traité de Lausanne (les orthodoxes de rite grec, les juifs et les Arméniens), ce qui exclut les Kurdes et d'autres groupes moins importants (les Lazes, musulmans de langue géorgienne et les Syriaques, chrétiens arabophones de rite araméen).

La dynamique d'extension de l'UE

Comme les candidatures de la Pologne et de la Hongrie ont entraîné celles des autres pays d'Europe centrale, la mise sur orbite de la Turquie sera un signal pour quelques républiques ex-soviétiques et certains pays du sud et de l'est méditerranéen (PSEM). Dans le bassin de la mer Noire, il sera difficile de répondre aux Arméniens ou aux Ukrainiens qu'ils sont moins européens que les Turcs. En Méditerranée, on ne pourra pas dire indéfiniment aux pays du Maghreb, comme on l'a fait au Maroc en 1985, qu'ils n'appartiennent pas à l'Europe, en n'ayant d'autre justification que la plus grande largeur du détroit de Gibraltar par rapport au Bosphore.

Cette construction d'une « Europe à géographie variable » n'est pas une nouveauté, aucune union politique nouvelle ne s'étant fixée de limites *a priori*. En passant de 13 à 50, les États-Unis se sont conformés aux hasards de l'histoire, qui ont fait de l'Alaska et d'Hawaii des États américains, de Porto Rico un *Commonwealth* associé et de Cuba un pays indépendant, alors que l'annexion de chacun de ces territoires a été un moment envisagée. Pour déterminer ses limites, l'Union n'a pas trouvé autre chose que les critères établis pour les pays d'Europe centrale à Copenhague en 1993.

Actuellement, ils correspondent à des exigences trop élevées pour les pays qui bordent l'UE élargie à l'est et au sud. La plupart des pays de la mer Noire ou de la Méditerranée sont très loin d'y satisfaire et pas nécessairement désireux de le faire. Leurs dirigeants, qui ne voient déjà pas d'un bon œil les remontrances exprimées par la Commission dans le cadre des accords actuels (cas de la Biélorussie), n'ont aucune envie de s'astreindre aux obligations bien plus sensibles imposées aux pays candidats.

Mais cette situation peut évoluer. Du point de vue politique, on peut espérer que l'évolution vers des régimes représentatifs se poursuivra autour de la mer Noire et de la Méditerranée. Si les régimes démocratiques sont fragiles, les régimes autoritaires le sont également : l'effondrement du système Chevarnadzé en Géorgie, à la fin de 2003, en a fourni un bon exemple. Des démocraties en besoin de consolidation seront très probablement amenées à rechercher un soutien accru de l'UE et on ne voit pas pourquoi, comme cela s'est produit au cours des deux dernières décennies, ces pays ne seraient pas tentés de poser leur candidature.

Tous les pays concernés sont orientés vers l'économie de marché. Beaucoup d'entre eux devraient, d'ici une décennie, avoir établi ou rétabli ses mécanismes fondamentaux et s'ouvrir aux échanges. À ce moment, la situation de plusieurs d'entre eux ne devrait pas être pire que celle de la Roumanie ou de la Bulgarie, quand elles ont été acceptées comme candidats en 1997. Sans être en mesure de définir quels pays auront accédé aux standards européens, plusieurs d'entre eux devraient y être parvenus vers 2010, en étant proches des moins avancés des candidats actuels.

L'Union européenne s'est elle-même placée dans la voie de l'intégration par le jeu des accords existants. Dès l'origine, certains de ces accords ont initié un processus de rapprochement commercial et même une perspective d'adhésion, comme cela a été le cas, dès 1963, avec la Grèce et la Turquie, puis au cours des années 1990 avec les pays d'Europe centrale, dont les trois pays baltes, en dépit de leur passé soviétique.

En première classe, les accords dits « européens » représentent le modèle le plus proche de l'intégration : libre-échange, reprise des disciplines du marché unique, référence explicite à l'adhésion. Ils sont l'objectif à atteindre pour les Balkaniques et, à terme, pour les autres. Sans être aussi explicite, le passage à l'union douanière, suivant l'exemple de Chypre [9] en 1987, va dans la même direction.

En deuxième classe, les accords de stabilité et d'association signés avec les pays des Balkans occidentaux ne comportent pas de perspectives d'adhésion, bien que le terme prometteur, mais sans valeur juridique, de « candidat potentiel » ait introduit cette éventualité. Ils sont adaptés à des pays en situation difficile, du point de vue tant politique qu'économique, mais qui ont décidé de se rapprocher rapidement de l'Europe. C'est pourquoi la Moldavie a demandé à entrer dans cette catégorie.

Ensuite, les autres accords d'association contiennent un large éventail de clauses commerciales et politiques. Ils offrent de nombreuses perspectives de rapprochement par le biais d'un renforcement des disciplines commerciales et économiques, balancées par un accroissement des aides financières. Ils ont aussi des conditions politiques qui permettent de suspendre leur application en cas de régression de la démocratie. Leur intensification ou des changements de catégorie offrent la possibilité d'un rapprochement graduel.

Les accords d'association avec les PSEM concernent des pays encore peu développés, mais ayant une expérience de l'économie de marché. Ils sont maintenant orientés vers le libre-échange, bien que cette perspective soit lointaine pour beaucoup d'entre eux. Quelques-uns y parviendront cependant avant les autres, et voudront s'orienter dans la voie suivie par Chypre et la Turquie : accéder à l'union douanière, puis adopter les règles du marché unique et éventuellement se porter candidats.

Enfin, les accords de partenariat et de coopération avec les républiques ex-soviétiques constituent le niveau de base. Ils sont orientés vers le libre-échange, objectif aujourd'hui lointain mais pas inaccessible. L'intensification des relations commerciales amènera ces pays à reprendre une partie croissante des règles du marché unique, comme l'ont fait les candidats d'Europe centrale,

9. À la différence de la Turquie, son accord d'association ne comportait pas de promesse d'adhésion.

ce qui les rendra proches de la situation de ces derniers au moment du dépôt de leur candidature.

Un pays de la périphérie orientale et méridionale de l'Europe peut donc se rapprocher de l'adhésion en demandant une évolution de son accord avec l'UE : du partenariat vers l'association, ou la stabilité, puis l'accord européen. La voie est donc ouverte à des stratégies de convergence graduelle dont le but ultime serait l'adhésion.

On peut trouver ce « scénario des dominos » invraisemblable, trop optimiste ou trop restrictif pour certains pays. Beaucoup de variantes sont possibles en fonction de l'évolution de chacun d'entre eux [10]. On peut compter sur les vertus du parrainage pour décider l'Union, sous la pression de quelques États membres, à accepter de nouvelles candidatures, qui en entraîneront d'autres et ainsi de suite.

Car chacun veut contribuer à la stabilité de son voisin de l'Est. La France a fait ce raisonnement avec l'Allemagne en 1954 ; celle-ci l'imite aujourd'hui avec la Pologne, qui veut pour cette raison l'adhésion ultérieure de l'Ukraine, éventuellement de la Biélorussie. L'Autriche a favorisé la candidature de la Hongrie, qui soutient celle de la Roumanie, qui encourage à son tour la Moldavie dans cette voie. Les Nordiques ont vigoureusement appuyé les Baltes, qui sont leurs voisins de l'Est. Même la Grèce estime qu'elle pourra, si certaines conditions sont remplies, soutenir l'adhésion de la Turquie, qui elle-même...

Quelles alternatives à l'extension de l'UE ?

Il n'est nullement acquis que le scénario des dominos serait la référence tendancielle dans l'expansion de l'Union. Au vu des problèmes d'intégration des 10 pays adhérant en 2004, un processus continu d'élargissement peut apparaître comme démesuré et subir un blocage temporaire ou durable, conduisant à une distanciation des pays tiers par rapport à l'UE. En fonction de la force des oppositions, la vague de fond qui s'est levée en 1989 pourrait-elle s'arrêter aux limites de l'UE à 25 ou 27 ?

Du point de vue des candidats, il s'agirait d'une tendance nouvelle par rapport à l'évolution observée depuis 1986, quand le marché unique s'est mis à exercer une attraction irrésistible sur les membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange), et surtout 1989, avec la fin du mur de Berlin qui a ouvert à l'UE une aire d'expansion illimitée à l'est.

10. L'hypothèse d'une candidature des îles du Cap-Vert a été envisagée en tant qu'extension du groupe des « ultrapériphériques » dont font partie des régions bien plus éloignées de l'Europe, comme les départements, territoires et pays d'outre-mer français.

Ce n'est pas improbable. En s'éloignant de son espace d'origine pour intégrer des pays de plus en plus exotiques, l'UE s'approche des zones fragiles où son pouvoir d'intégration ne s'exerce pas nécessairement avec la même efficacité que dans l'Europe centrale libérée de la tutelle soviétique.

Nous avons déjà indiqué que l'absence de progression vers la démocratie était en elle-même un obstacle déterminant. Il est évident que les pays qui ne seront pas orientés dans cette voie s'excluront par eux-mêmes du processus.

Du point de vue externe, trois retournements majeurs peuvent contrarier l'évolution décrite plus haut, dans un contexte de montée des tensions aux périphéries est et sud de l'Union, qui ferait reculer son influence : une nouvelle marche en avant de la Russie, une réorientation de la Turquie vers l'est et l'émergence de régimes islamistes ou équivalents dans les PSEM.

Car le scénario des dominos implique une assez grande passivité de la Russie, qui n'aurait pas d'autre choix que d'accepter l'intégration graduelle d'au moins quatre de ses anciennes républiques fédérées européennes [11]. Or, personne ne peut exclure une poussée de nationalisme à Moscou et le retour des autres pays de la CEI (Communauté des États indépendants) sous son influence exclusive. La réunification de la Russie d'Europe est une hypothèse vraisemblable, avec la création d'une Union slave, avec la Biélorussie déjà prête à y adhérer, l'Ukraine, éventuellement le Kazakhstan. Pour le moment on ne voit pas la Moldavie ou la Géorgie renoncer à leur souveraineté. Mais une pression très forte de Moscou, dans le sens d'une réincorporation de ces pays dans une fédération fortement structurée, fait partie des possibilités. Il s'agirait d'une action imposée par la force, dans un contexte de tensions accrues en Europe orientale.

Si elle ne confirmait pas son désir de remplir les critères politiques de l'adhésion ou si elle s'estimait rejetée par l'UE, la Turquie renoncerait à sa candidature et tenterait peut-être de construire une autre communauté avec des pays musulmans et turcophones du Moyen-Orient et de l'Asie centrale. Le nationalisme ombrageux d'Ankara rend cette hypothèse concevable. Mais il s'agirait alors d'un *a priori* politique, pas d'une préférence entre deux modes de développement, car les Turkestans n'offriront jamais un marché aussi important que l'UE. Ce scénario implique aussi des tensions entre la Turquie et la Russie, qui ne manqueraient pas d'avoir des effets plus larges.

Dernière hypothèse : l'émergence de régimes xénophobes sur la rive sud de la Méditerranée, faisant de la surenchère anti-européenne. Voilà presque deux décennies qu'on redoute cette éventualité, alimentée par la situation socio-économique catastrophique des PSEM et l'extension du terrorisme isla-

11. La Moldavie, l'Ukraine, la Géorgie et l'Arménie, après les pays baltes.

miste. Les problèmes qui persistent en Algérie, les pressions qui s'exercent dans les autres pays, laissent penser que cette période dangereuse n'est pas encore derrière nous. Avec l'hostilité déclarée d'un pays, le raidissement des autres, les PSEM pourraient évoluer vers un bloc hostile et durablement éloigné de l'Europe. Là encore, il ne s'agirait pas d'un choix, mais du résultat d'une crise politique. L'extension de l'UE serait alors bloquée dans un contexte conflictuel, qui ne serait pas le résultat d'un choix mais d'un accroissement des tensions aux périphéries de l'Union.

À l'intérieur de l'Union, les partisans de la stabilisation se recrutent dans les deux groupes distincts, sinon opposés, des partisans les plus convaincus de la construction européenne et des eurosceptiques ou souverainistes.

Ceux qui souhaitent « une Union toujours plus étroite », sinon la mise en place d'un État fédéral européen, réclament depuis longtemps un coup d'arrêt à l'expansion géographique, accusée, non sans raison, de nuire à l'« approfondissement » de la construction communautaire. N'ayant toujours pas obtenu la grande réforme institutionnelle qu'ils appellent de leurs vœux depuis 1991, n'ayant pas pu subordonner les élargissements de 1995 et de 2004 à la réalisation de cet objectif, ils reviendront logiquement à la charge, avec d'autant plus d'arguments si des dysfonctionnements de l'Union à 25 justifient *a posteriori* leurs craintes.

Ils ne seront pas isolés. Ceux qui trouvent les nouveaux membres trop différents des anciens et avaient des doutes sur l'opportunité d'accueillir tel ou tel pays en 2004 ne manqueront pas d'arguments pour tenter de barrer la route à la Roumanie ou à la Turquie. Ceux qui n'en pensent rien mais combattent la croissance du budget communautaire auront aussi d'excellentes raisons de tenir à l'écart un nouveau groupe de consommateurs d'aides. Comme l'Union ne peut s'agrandir qu'en accueillant des pays un peu plus pauvres que les adhérents de 2004, les réticences budgétaires pèseront de tout leur poids dans le refus éventuel de nouvelles adhésions.

Un tel blocage serait à la fois résultat et producteur de tensions dangereuses pour la stabilité du continent et de ses abords. Qu'il s'agisse de pressions externes ou de réactions d'égoïsme et de timidité à l'intérieur de l'UE, le climat global en serait profondément dégradé. Il est évident que même les partisans de l'approfondissement ne souhaitent pas une telle évolution.

Faisabilité des politiques de proximité

Entre ces deux scénarios extrêmes, l'action communautaire doit se donner les moyens de définir des politiques actives répondant à deux objectifs : gérer de nouvelles candidatures et offrir une alternative aux pays voisins qui n'ont pas l'adhésion pour objectif et afin de la décourager le cas échéant.

Un processus de préadhésion efficace implique une capacité d'anticipation qui a fait défaut lors du dernier élargissement, ce qui a amoindri l'efficacité des instruments créés pour cela par la Commission. Par exemple, les règles budgétaires, qui classent les candidats comme des pays tiers jusqu'à la veille de leur adhésion, entraînent des complications inutiles dans la gestion déjà difficile des fonds communautaires. Il est donc nécessaire de revoir des éléments importants du mécanisme d'intervention et de contrôle de la reprise de l'acquis pour le rendre plus efficace. Le système de négociation lui-même n'est pas exempt de critiques, notamment parce qu'il n'a pas été interrompu quand des défaillances importantes ont été constatées dans la mise en œuvre de l'acquis. Dans ses propositions concernant la Turquie, la Commission tente de tirer les leçons de cette expérience, en organisant un contrôle plus efficace et une suspension éventuelle du processus de négociation.

Encore plus difficile est de définir une politique à destination des pays tiers de l'ensemble euro-méditerranéen qui n'ont pas nécessairement vocation à l'adhésion. Quand les limites de l'UE étaient le rideau de fer ou la Méditerranée, cette question n'avait pas la même importance. La frontière avec les « pays de l'Est » était presque étanche et les tensions en Méditerranée n'avaient pas le même impact qu'à l'heure actuelle. Aujourd'hui, un vaste arrière-pays eurasiatique s'est ouvert à l'est et les relations transméditerranéennes sont devenues plus difficiles avec la pression migratoire et la lutte contre le terrorisme. Quand on a des frontières ouvertes avec des pays à problèmes, on ne peut pas se désintéresser de leur situation.

Traditionnellement, la construction européenne fait une distinction juridique entre le territoire de l'Union, où s'applique pleinement l'acquis communautaire, et les pays tiers, indépendamment de leur éloignement. S'il existe des relations préférentielles, elles sont basées sur le régime commercial : le libre-échange (Suisse), l'appartenance à l'EEE, l'Espace économique européen (Islande, Norvège), à l'union douanière (Turquie) ou l'adhésion à un accord global (pays ACP, Afrique-Caraïbes-Pacifique). La proximité n'est pas un critère important.

Depuis l'achèvement du marché unique, l'UE prend lentement conscience des effets territoriaux de ses politiques : impact des fonds structurels, de la PAC (politique agricole commune), des grands réseaux transeuropéens. Bien que la notion d'espace communautaire soit encore très abstraite, elle progresse à travers de nouveaux concepts comme la cohésion territoriale. Dans l'UE elle-même, cet aspect est encore insuffisamment pris en compte, comme en témoignent les effets négatifs de la libre circulation dans les vallées alpines.

Vis-à-vis des pays tiers euro-méditerranéens, la dimension territoriale a pris de l'importance avec le développement de la coopération transfrontalière et la mise en place d'une politique commune de contrôle des frontières externes de l'UE. Une certaine forme de « solidarité territoriale » émerge à travers la

lutte contre la pollution, la sécurité nucléaire ou la définition de nouveaux axes de transport internationaux. Il devient donc important pour l'UE de développer des relations préférentielles, non plus seulement sur une base commerciale, mais aussi en fonction de la proximité de certains pays tiers, appelés à participer à ces politiques en raison de leur situation géographique.

Dans sa communication sur la Grande Europe [12], la Commission marque sa volonté de développer ses relations avec ses voisins. Constatant que « l'élargissement est indiscutablement l'instrument de politique étrangère le plus efficace de l'Union », elle fait des propositions visant à apporter aux pays tiers une alternative à cette aspiration.

S'agit-il d'offrir un catalogue exhaustif de « tout sauf l'adhésion » comme l'ont indiqué certains commentateurs, ou de définir un schéma politique cohérent ? À l'évidence, il existe plusieurs champs d'action prioritaires pour ces politiques de coopération, offrant aux pays voisins de mettre en pratique des éléments plus ou moins importants de l'acquis communautaire.

Il est dans la tradition des accords d'association de faire aux pays tiers des propositions dans le domaine économique et commercial : protection réciproque des investissements, libéralisation des échanges. Nous avons vu qu'à plusieurs reprises, l'UE s'est engagée avec un succès inégal à promouvoir le libre-échange avec ses partenaires ex-soviétiques ou méditerranéens. Le processus est encore limité, notamment parce qu'il implique un démantèlement des barrières douanières entre les pays tiers eux-mêmes, le marché communautaire leur étant déjà largement ouvert, à l'exception du secteur agroalimentaire.

La communication de la Commission propose aussi une adoption par ces pays des disciplines du marché unique, sur le modèle de l'EEE : des relations commerciales intensifiées ne pouvant fonctionner sans règles, celles de l'UE débordent logiquement ses limites. À partir de la libéralisation des échanges de marchandises, suivant un processus qui n'est pas seulement communautaire (puisque développé aussi dans le cadre de l'OMC [13]), les pays tiers accéderaient peu à peu aux quatre libertés, ou à quelque chose de ressemblant puisque la libéralisation complète des échanges agricoles et de la circulation des personnes n'est pas souhaitée par l'Union.

Concernant ce dernier point, c'est l'UE qui est en position de demandeur. L'extension des actions communautaires dans le domaine de la justice et des affaires intérieures induit un besoin de coopération accru avec les pays voi-

12. *L'Europe élargie. Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud.* Bruxelles : Commission européenne, COM(2003)104 final, 2003.

13. Neuf pays voisins de l'UE sont candidats à l'Organisation mondiale du commerce (Algérie, Russie, Biélorussie, Ukraine, Azerbaïdjan, Liban, Bosnie-Herzégovine, Serbie-Monténégro, Libye), ce qui montre l'importance du chemin restant à parcourir.

sins. C'est pourquoi Bruxelles recherche leur concours pour lutter plus efficacement contre l'immigration illégale, le crime organisé et le trafic des êtres humains. Bien que la menace terroriste ait fait progresser la coopération, celle-ci se heurte encore, comme dans l'UE, à de nombreux obstacles juridiques et judiciaires.

Le concept d'*integrated border management* fait une large place aux opérations conjointes de contrôle et de surveillance. Cependant, il s'agit davantage d'une priorité pour l'UE que pour ses voisins, dont la situation économique difficile s'accommode d'un flux d'émigration et de quelques petits trafics, notamment dans les zones frontalières en crise. À titre d'incitation, l'application des normes Schengen serait assouplie en faveur des pays ayant accepté des accords de réadmission des clandestins, notamment pour faciliter la vie des frontaliers.

La coopération dans le secteur des transports fait partie des besoins les plus anciens. La politique des réseaux transeuropéens trouve son prolongement naturel chez les voisins continentaux, notamment la Russie. La modernisation du transport maritime, son développement comme alternative à la congestion, impliquent une coopération avec les PSEM. Comme cela a été fait dans l'UE, un programme commun d'axes prioritaires euroméditerranéens est à développer. Quant à la diversification des importations d'énergie, elle dépend de la réalisation d'oléoducs ou de gazoducs transcontinentaux reliant l'UE à sa périphérie orientale et méridionale. Il n'est pas difficile de convaincre toutes les parties en présence de l'utilité de ces investissements, à défaut de leur trouver un financement.

Dans le domaine de l'environnement, voilà longtemps que l'UE a franchi ses frontières en soutenant les efforts des nouveaux membres, de l'Ukraine et de la Russie, pour accroître la sécurité nucléaire des centrales électriques et des installations militaires. D'une manière plus large, la lutte contre la pollution dans les bassins maritimes et fluviaux a une dimension transnationale évidente : la Méditerranée, la mer Noire, la Baltique, le bassin du Danube ne peuvent être régénérés sans une politique impliquant tous les riverains, notamment ceux qui ne font pas partie de l'UE et qui sont parfois à l'origine des dégâts les plus importants. Le succès n'est pas concevable autrement.

La communication rappelle également le souci de l'UE de participer à la réduction du retard de développement de ses partenaires orientaux et méridionaux. Cependant, en dépit de leur ampleur, la réduction des écarts de développement n'est pas l'objectif principal. Il est hors de portée des instruments communautaires existants, qui n'ont ni les budgets ni les ambitions des fonds structurels.

Comme elle l'a déjà fait dans les accords d'association et de partenariat, la Commission souligne ses exigences en matière de développement de la

démocratie et de meilleure gouvernance. Ainsi se confirme le rôle déterminant des critères politiques dans les relations extérieures de l'UE. Que l'on soit ou non candidat, les entorses à la démocratie ne sont pas acceptables, bien que la démonstration en soit mieux faite avec Minsk qu'avec Moscou.

Tout ceci à l'exclusion de la participation aux institutions : occupée à digérer 10 nouveaux membres, l'UE ne souhaite pas dans l'immédiat ouvrir de nouvelles perspectives d'adhésion au-delà de ce qui a été promis à la Turquie et aux Balkaniques. Car il s'agit de créer un « cercle d'amis » et non d'offrir, comme en Europe centrale, une voie plus ou moins rapide vers l'intégration.

Comme la Norvège, les pays tiers de la périphérie européenne appliqueraient une grande partie de l'acquis sans participer à son élaboration. Mais ils bénéficieraient pour cela d'aides accrues, justifiées non seulement par leur situation économique, mais par les services rendus à l'UE, par exemple dans le domaine de la sécurité aux frontières. Une communication ultérieure [14] prévoit la création d'un instrument afin de financer les actions de voisinage, parallèlement aux fonds déjà en place pour les différents groupes de pays (TACIS, MEDA [15], etc.).

Seront-ils assez satisfaits de ce régime pour renoncer à leurs velléités d'intégration ? Comme le souligne Ferdinando Riccardi, « les négociations avec la Suisse confirment que des accords fondés sur les quatre libertés sans participation aux institutions se heurtent à des difficultés presque insurmontables [16] ». Comment imposer à la Russie le respect de règles de concurrence qu'elle n'a ni l'envie ni la capacité d'appliquer sur son immense territoire ? Quelle cour de justice arbitrerait les différends ?

Quand les exigences politiques de l'UE ont été acceptées, c'est par des pays candidats qui savaient qu'elles étaient des conditions de l'adhésion. Vis-à-vis des PSEM ou de la Russie, de telles recommandations ont moins de chances d'être suivies. Depuis le début des accords d'association, l'UE n'a jamais pu faire partager ses aspirations démocratiques aux pays arabes. Ce n'est pas plus facile dans l'ex-Union soviétique, y compris en Russie.

D'une part, il est évident que certains gouvernements préféreront de mauvaises relations avec Bruxelles au respect de la démocratie qui les obligerait à réduire leur pouvoir. Pour les pays qui ne veulent pas de l'adhésion, la mise en œuvre d'une coopération « à la carte » convient à leur souhait de ne pas

14. *Préparer la voie pour un nouvel instrument de voisinage.* Bruxelles : Commission européenne, COM(2003)393 final, 1er juillet 2003, 14 p.

15. TACIS : Technical Assistance to the Commonwealth of Independent State (CEI) ; MEDA : mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

16. Éditorial de l'Agence Europe du 31 mars 2003.

partager leur souveraineté et de limiter les ingérences de Bruxelles, notamment dans le domaine délicat des droits de l'homme.

D'autre part, il est possible que l'UE renonce à une partie de ses exigences pour éviter des problèmes à ses frontières. Comme ailleurs, la politique étrangère de l'Union ne peut se réduire à « un débat opposant idéalistes wilsoniens d'une part et tenants de la *Realpolitik* de l'autre [17] ». On le voit bien avec la Russie, qui bénéficie d'une tolérance évidente des États membres qui ferment les yeux sur son comportement en Tchétchénie.

Il en va différemment avec les pays dont l'adhésion est l'objectif ultime. Une coopération renforcée les ferait-elle y renoncer ? Les riches eurosceptiques comme la Suède ayant préféré l'adhésion à l'association perpétuelle, il n'est pas difficile de faire l'hypothèse que les pauvres auront bien plus de raisons de faire de même.

En traitant des relations avec 14 anciens ou nouveaux voisins [18], la communication ébauche une approche géographiquement différenciée, qui sera consolidée par la mise en place de plans d'action individuels.

Deux pays au moins (la Biélorussie et jusqu'à présent la Libye) ne souhaitent pas développer leurs relations avec l'UE, car ils ont d'autres priorités géographiques, russes ou slaves dans un cas, arabo-africaines dans l'autre. À moins d'un revirement, il n'est pas nécessaire de leur faire de nouvelles propositions.

La Commission, qui a longtemps défendu le principe d'une évolution de l'ensemble de l'espace méditerranéen vers le libre-échange, reconnaît que cet objectif ne sera pas atteint partout. Plusieurs pays auront donc des relations plus étroites que les autres, en fonction de leur évolution économique. Mais la Commission ne propose pas d'accorder un traitement plus avantageux aux pays du Maghreb, en dépit de leur proximité et d'une plus grande intensité de leurs échanges avec l'UE.

Il en sera de même des républiques ex-soviétiques. Bien que la Moldavie et l'Ukraine aient indiqué leur vocation à la candidature, la Commission les reconnaît seulement comme éligibles « au bon voisinage », comme la Russie. Les trois pays transcaucasiens, qui étaient au départ exclus, ont été ajoutés par la suite, ce qui montre bien le caractère évolutif du dossier. Dès la Révolution des roses à Tbilissi, des parlementaires européens ont souhaité que l'UE lui apporte son appui en incluant la Géorgie parmi les « nouveaux voisins ».

La mise en œuvre de politiques de proximité implique un investissement très important de l'UE, à contre-courant des tendances observées jusqu'à

17. ALBRIGHT Madeleine. *Madame le Secrétaire d'État*. Mémoires. Paris : Albin Michel, 2003, 652 p.

18. En tant que candidats potentiels, les Balkaniques n'ont pas été inclus parmi les 14.

maintenant, dans des politiques de non-adhésion. Ce serait un choix majeur, avec d'importantes charges budgétaires qui s'ajouteraient au coût d'intégration déjà élevé des candidats actuels. Cette option serait assurément moins coûteuse que l'intégration de nouveaux membres au niveau de vie peu élevé. Mais dans le contexte actuel de frilosité budgétaire, on voit difficilement une telle politique faire des progrès significatifs. Et comment justifier vis-à-vis de Moscou une générosité accrue en faveur de l'Ukraine ?

Elle impliquerait aussi une vision à long terme des périphéries de l'Union, qui a jusqu'à maintenant fait défaut mais que la Commission souhaite faire émerger. Les 25 ou 27 États membres doivent dépasser leur approche classique, dominée par les intérêts régionaux, pour parvenir à une perception convergente de leur environnement géopolitique. Ce n'est pas évident : imaginons que la politique de voisinage des États-Unis soit définie au niveau des États. Il ne serait pas très facile de faire partager les mêmes priorités à l'Alaska et à la Floride.

Les résultats

Pour l'Europe et aussi pour la France, le processus d'adhésion a déjà produit d'importants résultats dont on n'a peut-être pas encore pris suffisamment conscience :

— pour le continent tout entier, par l'extension durable de la démocratie et de relations internationales pacifiques ;

— pour la France, dans la capitalisation d'importants bénéfices économiques et même politiques.

Dans une Europe occidentale ruinée par deux guerres mondiales, assiégée par la pression soviétique, les pères fondateurs attendaient d'abord de la construction communautaire qu'elle assure le maintien de la paix. Bien qu'il ne figure pas explicitement dans le traité, cet aspect représentait un objectif fondamental pour des hommes qui avaient subi les trois décennies tragiques du début du XX^{e} siècle (1914-1945).

En revanche, la démocratie n'apparaissait pas liée à la construction communautaire. C'est pourtant le cas depuis la fin des dictatures en Espagne, au Portugal et en Grèce, puis en Europe centrale. Dans le scénario des dominos, les élargissements consolident l'établissement de la démocratie. À partir de la règle implicite qui excluait de la CEE des régimes dictatoriaux [19], a été construite une gamme complète de critères politiques assurant le respect des droits de l'homme et la protection des minorités. Ces critères font l'objet d'un

19. Et telle qu'elle avait été appliquée à l'Espagne, au Portugal, puis à la Grèce entre 1967 et 1974.

suivi de plus en plus attentif. Dans l'intérêt des deux parties, il sera important de faire de même avec la Turquie, ainsi qu'avec les autres candidats. Et si les gouvernements étaient tentés de l'oublier au nom de la *Realpolitik*, on peut compter sur le Parlement européen pour les inciter à le faire.

Après trois siècles de souveraineté illimitée des États, l'émergence de règles communes, la prééminence du droit communautaire et de la Cour de justice européenne ont progressivement transformé le comportement des gouvernements, même au-delà des domaines d'intervention communautaires. Il n'est pas exagéré de porter au crédit de la construction européenne le développement d'un nouveau type de relations internationales, où les réactions émotionnelles ou trop fortement politiques sont érodées par de multiples contraintes techniques et législatives. Les guerres douanières, les mesures de rétorsion économiques ou politiques se sont raréfiées. Au lieu de se répandre à travers l'Europe, les confrontations ou même les conflits se sont progressivement cantonnés à l'enceinte feutrée du Conseil.

De ce point de vue, les espoirs nourris au début des années 1950 ont été réalisés. À l'exception, significative, de la Yougoslavie, l'Europe n'a pas connu de conflit armé depuis 1945. Il n'est pas exagéré d'y voir un résultat de l'action communautaire, notamment depuis que l'ouverture du mur de Berlin a redonné leur liberté d'action aux gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale. Les critères politiques de l'adhésion ont été étendus aux relations internationales. Contrairement aux précédents [20], il a été demandé aux pays candidats des années 1990 de trouver des solutions à leurs vieux problèmes de voisinage. Ainsi, la dynamique de l'intégration les a obligés à surmonter de vieilles querelles. Leur entrée dans l'UE correspond à un apaisement sans précédent des conflits de minorités et de frontières qui ont séculairement perturbé la vie de l'Europe centrale. Dans les Balkans occidentaux et à Chypre, l'UE exerce également des pressions très fortes pour obtenir des résultats similaires. En l'absence de solutions, les conflits existants ont au moins l'avantage de ne plus faire de victimes.

Les objectifs de démocratie et de paix ont été tellement bien réalisés qu'on n'a même plus conscience de leur importance. Cependant, cette évolution n'est pas terminée et n'est pas à l'abri de mouvements en sens inverse aux périphéries du continent. Dans les relations avec les pays tiers est-européens (pays des Balkans occidentaux et de l'ex-Union soviétique) et méditerranéens, ces critères exercent une influence croissante, mais encore insuffisante, ce qui met en difficulté les régimes autoritaires sans pour autant les détruire.

Ces aspects positifs sont faiblement perçus en Europe occidentale et notamment en France, tant la démocratie et les relations de bon voisinage y

20. On n'avait pas demandé au Royaume-Uni, à l'Irlande ou à l'Espagne de mettre fin à leurs litiges territoriaux antérieurement à leur adhésion.

sont bien établies. Cette perception incomplète est d'autant plus regrettable que la stabilisation politique du continent est productrice d'importants avantages économiques pour les États membres les plus anciens.

Malgré son ampleur, l'élargissement n'a pas substantiellement altéré la position géopolitique de la France, le glissement du centre de gravité de l'UE vers l'est étant plus apparent que réel. Les gesticulations médiatiques autour du concept de « vieille » et de « nouvelle » Europe ne doivent pas faire oublier le rapport de forces effectif : voici plusieurs siècles que le poids principal du continent est à l'ouest et cela n'est pas près de changer, bien que les nouveaux États membres occupent dans l'UE des positions plus en rapport avec leur population qu'avec leur richesse [21].

Comme ses partenaires de l'UE à 12 ou à 15, la France a considérablement renforcé ses positions commerciales en Europe centrale et orientale. Alors qu'on imaginait que les adhésions en feraient une chasse gardée allemande, c'est le contraire qui s'est produit. La mise en œuvre de règles communes assure le respect de la concurrence et donne des chances à tous. Il en va de même en Turquie, grâce à l'union douanière, qui a fortement augmenté les excédents commerciaux de l'UE. Bien que le problème des délocalisations ne soit pas à négliger, le nombre d'emplois créés à l'Ouest par l'intensification des relations commerciales est sans commune mesure avec ceux qui ont été perdus. En outre, 80 % des investissements des entreprises de l'UE à 15 en Europe centrale ont pour objectif prioritaire de pénétrer les marchés intérieurs plutôt que de profiter du bas coût de la main-d'œuvre.

En attendant que le rêve de l'« Europe puissance » puisse se concrétiser, la construction communautaire apporte une contribution décisive à la démocratie, à la stabilité et à la prospérité du continent. Les futures adhésions sont de nature à consolider ces avantages. Il n'y a pas de raisons de penser qu'une nouvelle extension de l'UE ne profiterait pas autant à l'Europe dans son ensemble (et plus particulièrement à la France) que les précédentes. Il est donc nécessaire d'en prendre conscience pour éviter de faire un contresens sur l'évolution de l'UE.

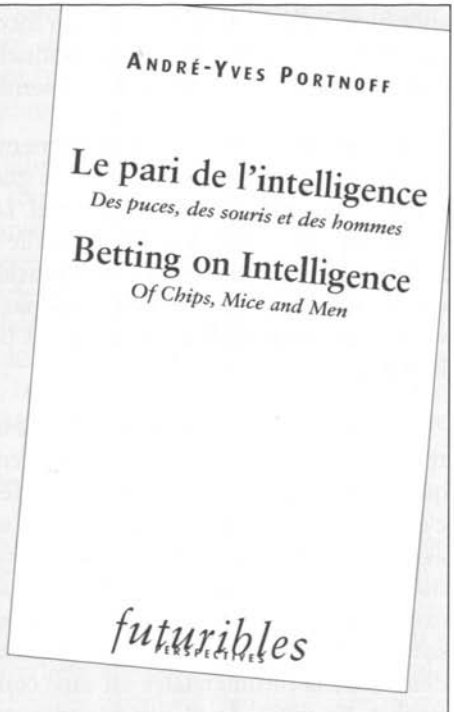
Encore faudrait-il que l'Union se dote des institutions et des politiques communes à la hauteur de l'enjeu. Contrairement à la dynamique de l'élargissement, celle de l'approfondissement marque le pas depuis Maastricht, mais ce ne sont pas les candidats qui en sont responsables. C'est pourquoi le débat sur la Constitution, en tant qu'alternative encore insuffisante, mais unique au traité de Nice, doit trouver une issue positive.

21. Les sièges au Parlement européen sont répartis au prorata de la population. Si la Constitution est adoptée, on votera au Conseil en fonction de la population et du nombre d'États, ce qui avantage les nouveaux membres. En revanche, les contributions au budget communautaire sont plutôt proportionnelles à la richesse des États.

Renforcer le pouvoir des citoyens et l'activité, désenclaver les territoires : Internet y contribue, mais il favorise aussi des hégémonies.

Comme le montre cet ouvrage, il faut faire des choix techniques et organisationnels conformes à nos valeurs, en optant pour des standards ouverts, en préservant la vie privée. La société de la connaissance n'a pas de sens si on bâillonne la connaissance, nous exposant à de nouveaux Tchernobyl. Exploiter le numérique pour qu'entreprises et société fassent réellement le pari de l'intelligence : tel est le message de ce livre.

La collection Perspectives entend promouvoir une philosophie, des concepts, des méthodes et des études de cas montrant comment nous pouvons devenir des artisans d'un avenir choisi, conciliant le progrès des sciences et des techniques avec l'exigence de la performance globale et du progrès humain. Les ouvrages de cette collection sont publiés en deux langues pour favoriser l'indispensable dialogue entre cultures et civilisations.



Le pari de l'intelligence
Des puces, des souris et des hommes
Betting on Intelligence
Of Chips, Mice and Men
ANDRÉ-YVES PORTNOFF

Éditions Futuribles, collection Perspectives, 2004, 80 pages, 12 €

Bon de commande

À retourner à Futuribles - 55, rue de Varenne - 75007 Paris - France
Tél. 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • revue@futuribles.com • www.futuribles.com

Je commande _____ exemplaire(s) du livre **Le pari de l'intelligence**
❒ 12 € France ❒ 13 € Autres pays, outre-mer (le port est compris dans le prix)

Je règle _____ € par
❒ chèque à l'ordre de Futuribles
❒ Carte Visa ❒ American Express
N° exp.

Nom
Titre
Organisation
Adresse
Tél
Date Signature

André Lebeau [1]

Promouvoir la petite entreprise en Europe

LES ENSEIGNEMENTS DU *SMALL BUSINESS ACT* AMÉRICAIN

Les petites et moyennes entreprises constituent une composante essentielle de l'économie européenne puisque, selon la définition de l'Union européenne (0 à 250 salariés), elles représentent 99,8 % de l'ensemble des entreprises (plus de 93 % d'entre elles comptent moins de 10 salariés), soit 65,8 % de l'emploi total. Pourtant, les pouvoirs publics, notamment en raison de leur dimension très différente de celle de ces petites structures, soutiennent très peu ce tissu économique.

*Il est possible de changer la donne, nous dit André Lebeau, par exemple en s'inspirant de l'expérience américaine. Les États-Unis, en effet, malgré leurs positions ultralibérales affichées, ont mis en place de multiples voies de soutien public aux petites entreprises, notamment via les contrats et appels d'offres émis par les structures fédérales. Ces mesures de soutien existent depuis plus de 50 ans (*Small Business Act *de 1953) et sont régulièrement amendées.*

Sans que l'on puisse les appliquer à l'identique au tissu de petites entreprises de l'Union, l'on pourrait néanmoins s'en inspirer pour soutenir ces structures si essentielles à l'économie européenne. André Lebeau nous indique par quel moyen, proposant de lancer des opérations pilotes. Et pour commencer par un secteur qu'il connaît bien, c'est le programme spatial européen qui sert de cadre à ses propositions.

S.D.

---

1. Professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers, ancien directeur général de Météo France, membre de l'Académie nationale de l'air et l'espace (ANAE).

L'État et les petites et moyennes entreprises (PME) entretiennent souvent une relation difficile. Le dialogue n'est pas aisé entre des partenaires de dimensions et de natures très éloignées ; il s'apparente souvent, quelles que soient les bonnes intentions des représentants de l'État, à la relation du pot de terre et du pot de fer. Il n'est pas inutile d'examiner ce qui, dans ce domaine, se fait ailleurs et singulièrement aux États-Unis, c'est-à-dire dans un pays où l'ultra-libéralisme proscrit, au moins en principe, l'intervention de la puissance publique dans le jeu du marché.

La relation des PME avec la puissance publique

Dans les pays développés, les PME sont une source essentielle de créations d'emplois. Elles jouent en outre un rôle majeur dans l'innovation, c'est-à-dire dans le processus par lequel les technologies nouvelles, souvent issues de la R&D (recherche et développement), sont mises en œuvre dans des activités de production et de service. Le dynamisme de ce secteur est donc un enjeu socio-économique majeur et l'efficacité du soutien que la puissance publique entend lui apporter revêt une grande importance. Or, cette efficacité est le plus souvent médiocre pour deux sortes de raisons, l'une et l'autre intrinsèques.

D'une part, les structures publiques se trouvent confrontées à des partenaires extrêmement nombreux, très divers et fortement dispersés. Établir avec eux une relation individuelle efficace fondée sur une évaluation correcte de la capacité de chacun pose un problème insoluble aux responsables publics, qui ne disposent généralement ni des effectifs ni des qualifications qui seraient nécessaires.

D'autre part, les PME, à la différence des grandes entreprises, n'ont pas en général la possibilité de prélever, sur leur effectif, les moyens humains nécessaires pour établir et maintenir un dialogue avec les responsables de la puissance publique, absorbées qu'elles sont par la recherche de clients commerciaux.

Ce double mécanisme inhibe le dialogue et fait que l'efficacité de la relation décroît rapidement avec la taille moyenne de l'entreprise. Il en résulte une faiblesse générale du soutien aux PME, qui contraste avec l'importance du rôle qu'on leur reconnaît, singulièrement en matière d'emploi. Le soutien public tend spontanément à se concentrer sur la grande entreprise qui a les moyens de le solliciter énergiquement, de l'aiguiller vers ses besoins et qui tend à le monopoliser. La recherche de solutions fondées sur la transformation de l'un ou l'autre partenaire, la puissance publique ou la PME, n'a jamais conduit à des résultats convaincants, même si des succès au coup par coup sont enregistrés par un organisme comme l'ANVAR (Agence française de l'innovation). Il faut donc rechercher d'autres mécanismes fondés sur une prise en compte réaliste des capacités et des limitations des deux partenaires. L'examen de la démarche américaine ouvre des pistes que l'Europe ne semble pas avoir suffisamment exploitées.

Le Small Business Act

L'aide de l'État fédéral aux petites entreprises (*Small Business Concerns*)

Les PME aux États-Unis et en Europe

Les États-Unis comptaient 22,9 millions de petites entreprises [1] en 2002, représentant 50,1 % de l'emploi privé et 40,9 % des ventes privées du pays ; elles étaient à l'origine de 52 % de la production du secteur privé en 1999.

En Europe, les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la base de la compétitivité et des créations d'emplois, représentant 99,8 % de toutes les entreprises de l'Union (93,3 % sont des micro-entreprises), soit 65,8 % de l'emploi total et 34 % de l'emploi du secteur privé non primaire (contre 11 % aux États-Unis selon l'Union européenne, ce qui montre bien les difficultés de comparaison). La taille moyenne des effectifs est estimée à six personnes.

En France, la répartition détaillée des entreprises selon leur taille et leur secteur est illustrée par le tableau ci-dessous. Là aussi, suivant les critères européens, les PME représentent près de 99,8 % de l'ensemble des entreprises.

Répartition des entreprises françaises selon le nombre de salariés (milliers) et l'activité, au 1er janvier 2003

Nombre de salariés Secteurs d'activité*	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 et +	Total
IAA**	16,13	42,04	6,47	0,74	0,54	0,34	66,26
Industrie hors IAA	69,77	75,94	30,33	4,48	3,12	1,92	185,57
Construction	139,26	166,57	24,21	1,51	0,69	0,24	332,47
Commerce	291,52	286,17	39,44	3,94	1,94	0,88	623,88
Transports	48,64	29,54	9,01	1,27	0,78	0,41	89,66
Activités immobilières	47,65	23,95	2,25	0,11	0,04	0,02	74,02
Services aux entreprises	236,30	137,00	23,82	2,57	1,53	1,07	402,29
Services aux particuliers	192,07	185,31	17,10	1,04	0,41	0,21	396,14
Éducation, santé, action sociale	239,63	81,66	5,34	0,60	0,44	0,14	327,80
Total	1 280,97	1 028,18	157,95	16,26	9,48	5,23	2 498,08

* Champ ICS (industrie, construction, commerce, services), hors entreprises agricoles et financières ; France entière. Données définitives de l'INSEE.
**Industries agricoles et alimentaires.

Futuribles

Sources : sites Internet www.sba.gov et http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/index_en.htm ; INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Répertoire Sirene.

1. Les définitions varient suivant les pays. Ainsi, aux États-Unis, une entreprise est classée dans cette catégorie quand elle est gérée et organisée de manière indépendante, et non dominante dans son secteur d'activité ; la loi stipule aussi que la définition varie d'une industrie à l'autre pour refléter les différences sectorielles (un tableau de standards est disponible sur le site de la Small Business Administration, www.sba.gov). En Europe, une définition révisée entrera en vigueur en 2005, conservant les différents seuils d'effectifs qui déterminent la qualité de micro-entreprise (moins de 10 salariés), de petite (moins de 50) ou de moyenne entreprise (moins de 250), mais relevant considérablement les plafonds financiers du chiffre d'affaires ou du total du bilan (afin de ne pas pénaliser les entreprises qui investissent).

est organisée par le *Small Business Act* (*Public Law 85.536*) approuvé en 1953, et constamment amendé et perfectionné depuis.

L'objectif de cet acte législatif est très clairement explicité dans son deuxième paragraphe qui rappelle que « l'essence du système économique américain est la libre compétition », mais qui dispose ensuite que « c'est la politique déclarée du Congrès que le gouvernement aide, conseille, assiste et protège, autant qu'il est possible, les intérêts des petites entreprises, afin de préserver la libre concurrence » et que « le gouvernement fédéral [...] doit aider et assister la petite entreprise [...] pour accroître sa capacité concurrentielle sur les marchés internationaux ». Il s'agit donc d'une démarche qui a un caractère global.

Le *Small Business Act* (SBA) est un document complexe dont une compilation occupe 217 pages [2]. Cette complexité est accrue par les dispositions qu'il contient en faveur des individus et des groupes désavantagés, et contre les barrières discriminatoires propres à la société américaine. Par ailleurs, il établit une Small Business Administration, qui est une agence fédérale, et il dispose, de façon très précise, de son champ et de ses modalités d'intervention. Il prévoit notamment des interventions directes sous forme de prêts destinés à des acquisitions, constructions ou conversions. Ce n'est pas cette démarche qui nous intéresse ici mais celle qui donne à la Small Business Administration la capacité d'imposer aux entités relevant du gouvernement fédéral des pratiques contractuelles qui favorisent les petites entreprises : « C'est la politique des États-Unis que les petites entreprises [...] aient le maximum de facilités pour participer à la mise en œuvre des contrats émanant de toute agence fédérale, y compris les contrats ou sous-contrats pour des sous-systèmes, équipements, composants et services concernant des systèmes majeurs. C'est de plus la politique des États-Unis que leurs contractants principaux établissent des procédures assurant le paiement rapide des montants dus. »

Chaque contractant principal doit inclure dans son offre un *subcontracting plan* qui est partie intégrante de son engagement contractuel, et le texte dispose « qu'aucun contrat ne sera donné à un soumissionnaire sans que l'autorité contractante ait déterminé que le plan [...] offre le maximum de facilités aux petites entreprises [...] de participer à la mise en œuvre du contrat ». Ces dispositions s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux contrats en négociation directe comme aux appels d'offres. La Small Business Administration utilise ainsi les contrats fédéraux de toutes natures pour élargir son emprise et démultiplier son action en s'appuyant sur deux relais successifs :

— les autres entités fédérales que la loi oblige à introduire des dispositions spécifiques en faveur de la petite entreprise dans leurs contrats ;

— la grande entreprise titulaire de ces contrats qui se trouve astreinte à en sous-contracter à de petites entre-

2. Le document est accessible sur le site Internet www.sba.gov/advo/laws/law_lib.html.

prises une part définie à l'avance par le *subcontracting plan*.

À l'effet multiplicateur de ces relais s'ajoute le fait que les contractants principaux possèdent les qualifications nécessaires pour évaluer le potentiel de leurs sous-contractants et qu'ils ont un intérêt direct à faire le meilleur usage de cette capacité.

Le SBA donne également à la Small Business Administration la responsabilité de favoriser l'accès des petites entreprises aux résultats des programmes R&D : « Les dépenses qui s'attachent aux programmes de R&D excèdent les moyens de beaucoup de petites entreprises, et ces entreprises sont handicapées dans l'obtention des bénéfices des programmes de R&D conduits aux frais du gouvernement. Ces petites entreprises sont de ce fait désavantagées dans la compétition. Le système concurrentiel de libre entreprise et le développement harmonieux de l'économie nationale s'en trouvent affaiblis. C'est la politique du Congrès qu'une assistance soit apportée aux petites entreprises pour leur permettre d'accéder aux bénéfices de la R&D. »

Cette démarche est concrétisée par le SBIR (*Small Business Innovation Research Program*) qui est un programme par lequel « une portion de l'effort de recherche ou de R&D d'une agence fédérale est réservée aux petites entreprises ». Ce pourcentage atteint 2,5 % en 1997 pour les agences dont les contrats de R&D excèdent 100 millions de dollars US.

De nouveau, l'ensemble des agences gouvernementales est utilisé comme un relais par la Small Business Administration pour atteindre la petite entreprise.

Le cas de l'Europe

Les motivations essentielles, d'ordre politique et d'ordre pratique, qui ont dicté les objectifs et inspiré la conception du *Small Business Act* — importance socio-économique de la petite entreprise, difficulté d'atteindre ce tissu diffus, très divers et peu réceptif — se retrouvent inchangées en Europe.

L'idée d'un SBA européen a été évoquée depuis une bonne dizaine d'années, mais elle n'a guère progressé depuis. La démarche de création d'une législation globale et contraignante, qui fut celle du Congrès des États-Unis en 1953, ne se transpose pas sans difficultés à l'Europe. Elle semble hors de la portée immédiate des institutions de Bruxelles. La préparation d'une directive européenne a certes été proposée par différents groupes de réflexion, mais sans qu'elle se concrétise [3].

Par ailleurs, il n'existe pas d'équivalent strict des commandes fédérales américaines et singulièrement des énormes commandes militaires. On ne dispose donc ni du cadre juridique ni du champ d'application sur lesquels s'appuie le SBA.

À défaut d'une approche globale, il serait cependant possible d'éprou-

3. On pourra consulter le rapport d'un groupe de travail de Capintech intitulé *Le Modèle du* Small Business Act *américain est-il importable en Europe ? Pour une directive européenne en faveur des PME*, daté de septembre 2003. Il est accessible sur le site Internet www.capintech.com.

ver la démarche SBA par des opérations pilotes régulant, soit au niveau national, soit au niveau européen, des secteurs qui gèrent des flux contractuels importants. On pourrait juger, par exemple, que le programme spatial européen constitue un outil intéressant pour une opération pilote qui serait susceptible d'être ultérieurement généralisée.

Le programme spatial européen est l'exemple d'un mécanisme par lequel la puissance publique injecte des flux financiers importants dans le tissu industriel. Il met en œuvre un large éventail de disciplines techniques, et une part très importante de hautes technologies et d'études. Dans ce seul domaine, près de trois milliards d'euros sont ainsi apportés chaque année à l'industrie, à quoi s'ajoutent les financements nationaux. Parce que leur mise en œuvre nécessite de très importants moyens humains, matériels et financiers, les contrats de maîtrise d'œuvre des grands projets ne peuvent être attribués qu'à de grandes industries, souvent unies en consortiums. La participation de PME indépendantes à ces grands projets ne fait l'objet d'aucune disposition juridiquement contraignante. De ce fait, elle est soumise aux aléas de la conjoncture et au bon vouloir de la grande industrie, le recours à l'intervention des PME étant largement gouverné par les fluctuations du plan de charge. En période de plafonnement ou de réduction des financements publics, la tendance des grandes entreprises à la concentration verticale prévaut, d'ailleurs souvent présentée comme une fin en soi. Elle se fait naturellement au détriment des PME. Ainsi, un mécanisme d'exclusion tend à accentuer les fluctuations de la conjoncture et ajoute ses effets, en période difficile, à la faiblesse permanente des relations entre les PME et la puissance publique.

Il serait souhaitable que la participation des PME aux grands projets s'établisse à un niveau élevé, tant pour les études que pour les travaux d'exécution. Les objectifs de cette participation sont multiples :

— assurer la diffusion des effets des grands projets à l'ensemble du tissu industriel ;

— faire bénéficier les grands projets des qualités spécifiques des PME : capacité d'innovation, souplesse et rapidité de réaction, faible coût relatif des réalisations ;

— réciproquement, faire bénéficier les PME des moyens financiers nécessaires pour satisfaire l'exigence d'un dépassement de niveau technique avec l'effort de formation et d'auto-apprentissage que cela implique.

Il s'agirait de rendre cette participation obligatoire par des clauses contractuelles qui s'inspireraient de celles qu'impose le *Small Business Act*. Du fait de cette obligation, les grandes entreprises seraient contraintes de mettre en œuvre leur capacité de prospection du marché fournisseur et d'exercer leur capacité d'évaluation des offreurs, tâches auxquelles elles excellent et auxquelles les structures publiques sont, répétons-le, peu aptes. Si elles n'obtiennent pas d'offre satisfaisante, les grandes entreprises pourront même être amenées, comme cela s'observe aux États-Unis, à créer de nouvelles entreprises au démar-

rage desquelles elles participeront. Il est probable que de telles dispositions ne seraient guère du goût des grands maîtres d'œuvre ; mais après tout, on n'attend pas de Bill Gates, pur produit du SBA, qu'il se fasse maintenant le promoteur des législation antitrust.

La décision de mettre en œuvre une telle démarche, s'agissant du programme spatial européen, relèverait du conseil de l'Agence spatiale européenne réuni au niveau des ministres. La préparation de cette décision est complexe, non seulement parce qu'il faut définir avec précision ses modalités de mise en œuvre mais aussi parce qu'il faut examiner sa cohérence avec la contrainte de juste retour industriel qui dispose que le volume de contrat que reçoit chaque industrie nationale est proportionnel à sa part de financement. La mise en œuvre de cette répartition est rendue de plus en plus difficile et artificielle par le fait que les maîtres d'œuvre se sont réduits en nombre et ont acquis une dimension européenne. On peut cependant se demander s'il n'y a pas là un moyen de mieux gérer la contrainte de juste retour dont on sait qu'elle s'applique individuellement à chaque projet optionnel ou grand élément de programme. On pourrait retirer du décompte et globaliser à l'ensemble des programmes les flux financiers concernant l'implication obligatoire des PME, ce qui offrirait sans doute un élément de souplesse.

En tout état de cause, un travail exploratoire préalable et une étude de faisabilité approfondie seraient indispensables avant toute démarche de mise en œuvre. Un premier pas dans cette direction pourrait être une simple demande d'étude formulée par le Parlement européen dans le cadre des tâches de formulation d'une politique spatiale qui incombent aux institutions européennes.

La prospective est d'abord une philosophie, une attitude, pour ne pas dire une manière d'être. Refusant l'idée que l'avenir serait prédéterminé, elle nous invite à le considérer comme un territoire à explorer — tel est l'objet de la veille et de l'anticipation — et comme un territoire à construire — tel est l'objet de la politique et de la stratégie. Cet ouvrage est une invitation, adressée à tous, à devenir des artisans d'un futur choisi plutôt que des victimes d'un avenir subi. D'abord sont présentées les notions de base et la philosophie qui les sous-tend. Ensuite sont rapidement exposées les principales étapes de la démarche et les méthodes pouvant à cette fin être utilisées.

La collection Perspectives entend promouvoir une philosophie, des concepts, des méthodes et des études de cas montrant comment nous pouvons devenir des artisans d'un avenir choisi, conciliant le progrès des sciences et des techniques avec l'exigence de la performance globale et du progrès humain. Les ouvrages de cette collection sont publiés en deux langues pour favoriser l'indispensable dialogue entre cultures et civilisations.

HUGUES DE JOUVENEL

Invitation à la prospective
An Invitation to Foresight

futuribles perspectives

Invitation à la prospective
An Invitation to Foresight
HUGUES DE JOUVENEL

Éditions Futuribles,
collection Perspectives, 2004
88 pages, 12 €

Bon de commande

À retourner à Futuribles - 55, rue de Varenne - 75007 Paris - France
Tél. 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • revue@futuribles.com • www.futuribles.com

Je commande _____ exemplaire(s)
de **Invitation à la prospective**
❒ 12 € France ❒ 13 € Autres pays, outre-mer
(le port est compris dans le prix)

Je règle _____ € par
❒ chèque à l'ordre de Futuribles
❒ Carte Visa ❒ American Express
N° exp.

Nom
Titre
Organisation
Adresse
Tél
Date Signature

Évelyne Dourille-Feer [1]

La prospective publique au Japon

De l'orientation à l'accompagnement des changements

Cet article est le sixième de la série lancée par Futuribles *en juin 2004, en partenariat avec le groupe Aleph du Commissariat général du Plan. Cette série vise à éclairer les lecteurs sur les centres de réflexion prospective et stratégique œuvrant, à l'étranger, au service de la définition des politiques publiques. Les volets précédents portaient respectivement sur l'Allemagne, l'Irlande, la Suède, le Québec et l'Afrique du Sud. Ce sixième article est consacré au Japon.*

Évelyne Dourille-Feer montre ici l'évolution de la prospective publique dans ce pays depuis la Seconde Guerre mondiale. Deux époques se dégagent. La première, de l'après-guerre à la fin des années 1980, est marquée par un foisonnement de prospectives globales portant sur l'économie en général et le secteur industriel : des prospectives publiques dynamiques et assez volontaristes, menées par de grandes structures, en concertation avec les différents acteurs concernés. Puis, confirmant une inflexion observée au cours de la décennie 1980, la période post-1990 marque un changement dans la manière d'anticiper les problèmes à venir et donc de mener les prospectives publiques : dans un contexte de crise économique et de réforme, l'État limite les ambitions de la prospective, procède en ciblant ses actions, avec une approche plus « sociétale » et plus sectorielle, il s'adapte aux changements plutôt que de chercher à les infléchir.

S.D.

---

1. Chargée de mission au CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), membre du groupe Aleph (Commissariat général du Plan).

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'objectif de reconstruction de l'économie japonaise dans un contexte financier très difficile impliquait une coordination centralisée des décisions et de leur application qui ne pouvait être abandonnée aux seules forces du marché. Jusqu'à la fin des années 1980, l'État a joué ce rôle de chef d'orchestre, tout en organisant le développement de la concurrence au sein du secteur privé. Durant cette période, les activités de planification et de prospective se caractérisaient par leur aspect global et général, par l'accent mis sur les questions économiques et industrielles, et par la priorité accordée aux orientations issues de la concertation.

Durant la deuxième moitié des années 1990, alors que le Japon enregistrait un rythme de croissance erratique et s'enfonçait dans une grave crise financière, de vifs débats s'engagèrent sur la nécessité d'une réforme structurelle de l'administration centrale. Cette dernière, très efficace pendant la période de rattrapage et de construction de la puissance industrielle et commerciale, semblait désormais freiner le dynamisme économique et l'anticipation des enjeux d'avenir. De ce fait, une réforme administrative orientée vers la réactivité à l'évolution de l'environnement socio-économique fut appliquée dès janvier 2001. Cette réforme a eu des implications non seulement en matière de fonctionnement de l'administration, mais également en termes de conception de la prospective et d'élaboration de visions stratégiques. L'État stratège était né, et avec lui de nouvelles façons d'anticiper les problèmes du futur : fin des grands outils et des grandes structures, moindre planification, approche plus sociétale, démarche plus ciblée et sectorielle.

La fin des prospectives globales à caractère économique et industriel

Après la guerre et jusqu'aux années 1980, les documents prospectifs ont foisonné. La mise en cohérence des orientations socio-économiques retenues (autonomie, plein emploi, outil industriel complet, spécialisation à l'exportation, secteurs prioritaires, etc.) se faisait à travers des plans prospectifs élaborés dans le cadre de deux institutions : l'Agence de planification économique (EPA) et le ministère de l'Industrie et du Commerce international (MITI). L'impératif de forte croissance, dans une optique de rattrapage et d'indépendance nationale, facilitait la fédération des orientations à long terme. Fort de son expérience prospective, le Japon a d'ailleurs joué un rôle moteur dans le lancement du projet Interfuturs (OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, 1975), centré sur les transformations à 25 ans de l'économie mondiale et sur les relations entre sociétés industrielles et pays en développement. Mais dès les années 1980, le mouvement de déréglementation prit de l'ampleur et le pouvoir de l'État sur l'orientation nationale des objectifs économiques et sociaux s'affaiblit. La décennie 1990 confirma cette tendance avec la disparition des plans économiques et des *MITI Visions*.

La disparition de l'Agence de planification économique

En 1945, le PIB (produit intérieur brut) japonais était inférieur de moitié à celui atteint au milieu des années 1930. Des mesures d'urgence s'imposaient et le gouvernement décida de créer en 1946 le Conseil pour la stabilisation économique. Ce conseil, puis son successeur, le Conseil pour la planification économique (créé en 1952), œuvrait à l'amélioration des outils statistiques et des méthodes d'analyse économique, participait à la formulation et à la coordination des politiques économiques et jetait les bases des méthodes de planification. Toutefois, l'élaboration du premier plan économique chiffré, publié en 1955, fit apparaître la nécessité de créer une véritable structure de promotion du plan : l'Agence de planification économique (EPA).

Dès le départ, les missions de l'Agence de planification économique furent très diversifiées. Outre l'élaboration technique et administrative des plans, la coordination des politiques économiques, le développement régional et la protection des consommateurs, via la réglementation et la surveillance des prix, lui incombaient. Elle avait également pour mission de conduire des recherches économiques et d'élaborer les statistiques de comptabilité nationale. Sa mission de planification et d'information lui permettait d'occuper une place centrale dans la coordination de la vie économique. Elle exerçait également une grande influence sur la formation de l'opinion publique par la diffusion annuelle de son *Livre blanc sur l'économie* (*Keizai Hakusho*), dont les ventes étaient importantes et les thèmes largement débattus dans la presse.

Au niveau administratif, les plans économiques japonais étaient élaborés à la demande du Premier ministre par le Conseil économique. Ce conseil s'appuyait sur des commissions composées de représentants de l'Université, du patronat et des syndicats. Établis en général sur une base quinquennale, ils avaient pour vocation de présenter un cadrage global de l'activité économique et de servir de vitrine à la politique japonaise vis-à-vis de l'extérieur. Ils n'avaient pas de caractère contraignant et n'entraient pas dans les détails sectoriels ou les modalités d'application. La forme concrète du plan s'exprimait à travers des programmes spécifiques (emploi, développement du territoire, énergie, secteurs industriels) résultant de la réflexion des groupes réunis au sein des différents ministères.

Durant les années 1980, les plans sont devenus plus prospectifs, plus qualitatifs, le thème de l'insertion internationale du Japon montant en puissance. Au cours de la décennie 1990, si les plans ont continué de tracer les grandes orientations de la politique socio-économique, ces dernières ont été mal concrétisées, faute de précision sur les moyens pour y parvenir. De plus, les mandats des Premiers ministres sont devenus tellement instables (10 Premiers ministres entre 1990 et 2001) que l'exécutif ne fut pas à même de mettre en place les mesures nécessaires à leur réalisation.

Le dernier plan, *Socio-économie idéale et politiques pour un renouveau économique 1999-2010* fut publié dans l'indifférence générale, en 1999. Il était d'ailleurs spécifié officiellement que le nouveau contexte de la société de l'information et de la connaissance ne permettait plus de qualifier ce document de « plan » au sens strict du terme. Moins de deux ans plus tard, l'EPA disparaissait et la page de la planification économique semblait tournée.

Aux plans économiques s'adossaient des plans de développement territoriaux, dans un esprit d'aménagement équilibré de l'espace. Entre 1962 et 1998, cinq plans se sont succédé, la réflexion prospective y jouant un rôle croissant. Le dernier plan (1998-2010/2015), *Grand dessein pour le XXIe siècle* insistait sur l'indépendance des régions et l'amélioration qualitative de l'environnement. L'Agence du territoire national, qui avait succédé à l'EPA pour la coordination de ces plans depuis 1972, fut supprimée en 2001 et, à sa place, le ministère de l'Aménagement du territoire et des Transports vit le jour. Cette fois, c'est la page de la planification territoriale qui était tournée.

Du MITI au METI : la fin d'une optique volontariste des transformations industrielles

Lors de sa création en 1949, le ministère de l'Industrie et du Commerce international (MITI) avait pour mission la conduite de la politique commerciale, notamment la promotion des exportations. Pourtant, la nécessité d'augmenter les volumes de production et d'améliorer le niveau technologique des industries fit de la politique industrielle la vraie priorité de ce ministère. Il fut tout particulièrement chargé d'approfondir les réflexions prospectives sur les problèmes sectoriels, scientifiques et techniques, ainsi que sur ceux de l'environnement international.

Jusqu'aux années 1980, le MITI symbolisa la toute-puissance de l'administration, en dépit de ses faibles effectifs (passés d'environ 13 800 en 1949 à 3 200 dès 1951). Sous son impulsion, le tissu industriel japonais fut restructuré, de nouveaux secteurs ont émergé et les efforts d'investissement en R&D (recherche-développement) du secteur privé se sont intensifiés.

Afin de cadrer le regard prospectif et pour synchroniser les futurs attendus, possibles ou choisis, le MITI a élaboré, pour chaque décennie, un rapport sur le long terme appelé *Vision*. Ces *Visions* constituaient un outil administratif d'orientation volontariste de l'avenir, mettant en cohérence les politiques industrielles et débouchant sur la mise en œuvre très réactive de mesures concrètes. Les *Visions* identifiaient non seulement les secteurs à développer, mais elles étaient aussi le reflet de l'opinion consensuelle des différents acteurs économiques obtenue à l'issue de nombreuses discussions.

La *MITI Vision 60's*, première de la série (publiée en 1963), qui accordait une place importante au thème de la recherche et de la gouvernance, déboucha

trois ans plus tard sur le lancement d'un grand programme national de R&D. La *MITI Vision 70's* soulignait la nouvelle orientation des structures industrielles en direction des industries de la connaissance, à moindre intensité énergétique. Les chocs pétroliers joints à la hausse du yen et au ralentissement économique contribuèrent à orienter la *MITI Vision 80's* vers le développement des industries de matière grise.

Les années 1990 marquèrent un tournant dans les approches d'anticipation et dans la gouvernance publique par les *Visions*. La *MITI Vision 90's* insistait sur l'impératif d'adaptation des technologies industrielles japonaises au nouvel environnement techno-économique mondial. Il apparaissait alors déjà que les points de vue de l'administration et du secteur privé étaient devenus difficiles à concilier, et que leurs appréciations de l'avenir divergeaient. En 1996, un nouvel exercice prospectif vit le jour, la *MITI Vision 2010*, qui identifiait clairement les secteurs à développer en priorité. Mais ce rapport fut réexaminé par le cabinet du Premier ministre et publié en 1997 sous un titre relevant plus de la stratégie que de l'anticipation : *Programme national d'action pour la restructuration économique et la création de nouvelles industries*. La complexité des dossiers à harmoniser dépassait désormais les compétences du seul MITI ; l'époque des *MITI Visions* comme outils autonomes était révolue. Au début 2001, le ministère fut restructuré, et ses fonctions étant élargies aux dossiers économiques, il fut rebaptisé ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI).

Aujourd'hui : une prospective publique moins ambitieuse et plus ciblée

Une importante réforme administrative a été mise en œuvre au Japon en 2001, allant dans le sens d'un exécutif plus autonome appuyé sur une administration modernisée. Cette réorganisation a suivi deux lignes principales : le renforcement des capacités d'initiative du Premier ministre et l'accroissement de l'efficacité des ministères. En matière de prospective publique, ces refontes du fonctionnement administratif ont privilégié l'émergence de commissions influentes, ce qui traduit une approche dorénavant moins globale des enjeux socio-économiques. La réforme de 2001 a fortement réduit le nombre de commissions du secteur public, mais on en compte encore une trentaine pesant sur les décisions politiques engageant l'avenir. Plus précisément, le nombre de comités discutant des politiques de base est passé de 176 à 29.

Le rôle central du Conseil de la politique économique et fiscale

Au premier rang de ces commissions figure le Conseil de la politique économique et fiscale, que le Premier ministre considère comme le « conseil le

plus important pour étayer solidement les principes de base de ses déclarations politiques ». Artisan central des politiques économiques et fiscales, il est présidé par le Premier ministre et composé du gouverneur de la Banque du Japon, de personnalités (à hauteur de 40 %) émanant du secteur privé ou universitaire (universités de Tokyo et Osaka), et bien sûr de ministres : ministre d'État de l'Économie et des Questions fiscales, ministre de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie, ministre des Finances et ministre de la Fonction publique, des Postes et des Communications. Par sa vocation de mise en cohérence des politiques, il a la vision la plus synthétique et la plus prospective des dossiers parmi les différents groupes de réflexion entourant le Premier ministre.

Ce Conseil répond aux demandes de cadrages, de projections et d'analyses macroéconomiques (à court, moyen et long termes) émanant des trois directeurs généraux du Cabinet Office en charge des questions économiques et fiscales. Concernant les aspects techniques (statistiques, modélisation) ainsi que les études empiriques, il peut s'appuyer sur les équipes de chercheurs de l'Institut de recherche en sciences économiques et sociales (ESRI) et de l'Institut d'études monétaires de la Banque du Japon. Par ailleurs, l'ESRI est partie prenante d'un grand programme international sur l'étude des sociétés au XXI^{e} siècle, qui se focalise sur l'impact économique et social du vieillissement, les systèmes de protection sociale mondiaux et la soutenabilité du développement économique. Ce programme comprend des initiatives originales comme la Coupe de la jeunesse qui a mis en compétition en 2002 des étudiants de trois universités japonaises pour présenter leurs prospectives du vieillissement. Le Conseil de la politique économique et fiscale coordonne également des travaux à vision prospective comme le rapport de juin 2001, *Réformes structurelles de l'économie japonaise : politiques de base pour la gestion macroéconomique*. Pour mener à bien ces travaux, il s'appuie sur l'expertise de ses membres — relayée par des commandes d'études auprès de leurs institutions respectives — ainsi que sur les rapports des autres commissions en fonction des thèmes étudiés.

Les commissions liées aux sept programmes gouvernementaux

Élu sur le slogan de campagne « Pas de retour à la croissance sans changements structurels », le Premier ministre Koizumi s'est rapidement engagé sur la voie des réformes. Pourtant, à la différence de ses prédécesseurs, il n'a pas lancé de plans globaux d'orientations socio-économiques ou industrielles. Il s'est plutôt attaqué à une série de grands chantiers sectoriels, au nombre de sept, correspondant à sept politiques publiques prioritaires : les privatisations et réformes réglementaires, la dynamisation de l'environnement des affaires, la consolidation des systèmes de protection sociale, le doublement du stock de capital humain, le changement des modes de vie, la décentralisation et la réforme fiscale.

Bien qu'ayant dans l'ensemble des applications de court et moyen termes, ces programmes sont guidés par de vrais choix prospectifs de long terme. Par leur philosophie libérale, ils modèlent des équilibres socio-économiques radicalement différents de ceux mis en place à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Ces programmes résultent du travail de commissions influentes, d'avis d'experts extérieurs et d'études commandées à des centres de recherche privés ou universitaires.

Le premier de ces chantiers est celui des technologies de l'information et de la communication (TIC). Celles-ci sont porteuses de changements importants des modes de vie et elles font l'objet d'un suivi particulier de l'administration Koizumi par l'intermédiaire d'un groupe interministériel : le « Siège stratégique pour la promotion d'une société avancée de l'information et des télécommunications » (*IT Strategic Headquarters*), placé sous l'autorité du Premier ministre et incluant également des experts. Ce groupe, lancé début 2001, a formulé l'objectif de transformer le Japon en nation la plus avancée dans le domaine des TIC à l'horizon 2005. Les efforts dans ce secteur ont redoublé après l'élection de J. Koizumi, notamment en direction de l'utilisation d'Internet, de la formation informatique scolaire et du développement des réseaux à haut débit. Par exemple, le plan *e-Stratégie II* de juillet 2003 (www.kantei.go.jp/foreign/policy/it/index_e.html) développe l'idée d'une utilisation performante d'Internet dans le domaine de la santé (centralisation des dossiers médicaux, facturations en ligne, etc.), de la sécurité alimentaire (traçabilité de produits), de la vie quotidienne (télésurveillance, information des consommateurs et services en ligne), de l'éducation (télé-enseignement), des services publics (évaluation des politiques publiques en ligne et interactivité avec les citoyens), du marché du travail (développement du télétravail qui devrait représenter 20 % des emplois à l'horizon 2010). L'international est également présent avec des projets de développement de réseaux d'information, notamment avec les pays asiatiques.

Deuxième chantier, l'assainissement du système financier a été classé dossier prioritaire pour dynamiser l'environnement des affaires. À ce titre, l'Agence des services financiers (FSA) a joué un rôle central puisque sa mission est de veiller à la bonne régulation du système financier en interne et en liaison avec l'extérieur, d'assurer la protection des déposants et investisseurs mais aussi d'inspecter la situation financière du secteur privé, des institutions financières et des transactions mobilières (www.fsa.go.jp/info/infoe.html). Le Département de planification et de coordination de la FSA compte deux équipes de chercheurs : celle du Centre de recherche et formation en finance (Financial and Training Research Center) pour les recherches académiques, et celle du Bureau de recherche (Research Office) pour la situation économique et financière. Leurs travaux contribuent à tracer l'arrière-plan théorique et réel des politiques financières. Ils sont complétés par les rapports et les avis d'experts émanant des conseils rattachés à la FSA. Pour les perspectives de moyen et long termes, les recherches du Conseil du système financier ainsi que l'opinion des citoyens alimentent les réflexions.

Le METI apporte une contribution active au projet de renouveau de l'économie japonaise. Il est assisté, dans l'élaboration des politiques de réformes structurelles et d'émergence d'industries nouvelles, par le Département de recherche et de statistiques de la Direction des politiques économiques et industrielles, ainsi que par de très nombreux comités et conseils (Conseil de la structure industrielle, Conseil de la consommation, Conseil de la politique pour les petites et moyennes entreprises...). Sa Direction des politiques commerciales forge les stratégies internationales et bilatérales dans ce domaine, avec une prédilection récente pour les accords de libre-échange bilatéraux en Asie. La formulation des politiques s'appuie sur un riche vivier d'informations et d'analyses, que ce soit au niveau des équipes de son département Recherche et analyses, de celles de l'Organisation du Commerce extérieur (JETRO), de l'Institut des économies en développement (IDE) ou des comités.

Le thème de la protection sociale, quatrième volet important de la politique de J. Koizumi, s'appuie sur des perspectives de long terme aussi bien démographiques (vieillissement) qu'économiques (marché du travail). Au sein du ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, des chercheurs étudient la soutenabilité des systèmes de retraite ou de santé. Ils élaborent des scénarios alternatifs basés sur la variation des taux et des durées de cotisation ainsi que des niveaux de prestations, le tout en fonction des hypothèses de prévisions démographiques. La référence dans ce domaine est constituée par les travaux du de l'Institut national de recherche sur la population et la sécurité sociale (NIPSSR). En intégrant des hypothèses de protection sociale plus ou moins collective, ces scénarios prennent également en compte des choix de société. Par ailleurs, l'Institut japonais sur les politiques d'emploi et de formation (JILPT), rattaché au ministère de la Santé, fournit des analyses sur le marché du travail (économie, sociologie et droit) et la stratégie des entreprises, souvent porteuses de réflexions prospectives.

L'objectif de doublement du capital humain constitue un autre grand chantier actuel de la politique japonaise. Ce programme intègre la réforme de l'éducation nationale et le développement des sciences et des technologies. Le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports et de la Technologie a publié, début 2001, le rapport *Plan de réforme de l'éducation pour le XXIe siècle* qui vise à améliorer la qualité de l'éducation (petites classes, utilisation des TIC, évaluation et recyclage des professeurs, alignement des universités japonaises sur les plus hauts standards internationaux) et de l'environnement de l'apprentissage (développement des activités extrascolaires, enseignement plus individualisé). Cette réforme intègre également de nouvelles philosophies éducatives ainsi que le concept d'éducation permanente. Le Conseil central pour l'éducation, mis en place avec la réforme administrative de 2001, comporte de nombreux groupes de travail, notamment sur les systèmes éducatifs ou l'éducation permanente. En mars 2003, ce Conseil a publié un rapport prospectif : *Modalités de la nouvelle loi fondamentale d'adaptation de l'édu-*

cation aux temps nouveaux et plan de base pour l'éducation. Ce rapport s'est appuyé non seulement sur les discussions des groupes de travail, mais aussi sur les avis des enseignants recueillis lors de la Journée du Conseil central pour l'éducation et sur ceux des ménages. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports et de la Technologie est en relation étroite avec le Conseil de la politique scientifique et technologique du Cabinet Office, qui réfléchit sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine des sciences, mais aussi sur son intégration et son rapport à la société. Les biotechnologies font l'objet d'un suivi spécial grâce au Conseil sur les stratégie en biotechnologies, lui aussi proche du cabinet du Premier ministre.

Les deux derniers chantiers, réforme fiscale et décentralisation, touchent à des équilibres sociaux et économiques politiquement très sensibles, si bien que leur avancée est lente, et leur traitement pour l'instant moins prospectif. Le ministère des Finances est l'acteur central de l'élaboration de la réforme du système fiscal qui est discutée, notamment, au sein du Conseil du système fiscal. Par ailleurs, la décentralisation a été l'objet d'un rapport du Conseil pour la réforme de la décentralisation, le plan de réforme *Trinité* (juin 2003), qui traite de la répartition des subventions du gouvernement central, des transferts de ressources fiscales aux régions, et des impôts et taxes locales (www.cao.go.jp/index-e.html).

Ces sept chantiers ont été délimités par le Conseil des réformes réglementaires. À sa tête, le président-directeur général de la société de *leasing* Orix est entouré par des universitaires (universités de Tokyo et Keïo) et des présidents ou directeurs de grands centres de recherche (Japan Center for Economic Research, Asahi Research Center, Goldman Sachs). Des visions prospectives sont élaborées dans les domaines des soins médicaux, du développement des crèches, du marché du travail, de l'éducation, de l'environnement, de l'urbanisme et des technologies de l'information.

L'apport du patronat et des syndicats

Comme dans beaucoup de pays, les partenaires sociaux japonais contribuent — par leur expertise ou par leurs discussions avec les autorités publiques — à l'élaboration de visions prospectives.

Le Keidanren (Fédération patronale des entreprises) a été fondé en 1946 pour contribuer à la reconstruction de l'économie. Deux ans plus tard, le Nikkeiren (Fédération des associations d'employeurs) fut créé dans le but de contribuer à la formation de relations stables entre patrons et employés. Ces deux fédérations ont travaillé en étroite collaboration jusqu'à leur fusion en mai 2002 pour donner naissance au Nippon Keidanren (Fédération des milieux d'affaires japonais). Jusqu'à la fusion, les missions du Keidanren consistaient à proposer des solutions pour l'amélioration de l'environnement économique

intérieur et international. À ce titre, le Keidanren publia régulièrement des rapports prospectifs sur sa vision de l'économie, militant pour la concurrence et donc les déréglementations, la libéralisation des échanges, la réforme de l'administration et de la fiscalité, mais aussi pour le développement des sciences et de la technologie ainsi que la prise en compte des problèmes environnementaux. Pour mener à bien ces réflexions, le Keidanren s'appuyait sur un réseau d'instituts et de fondations tels l'Institut japonais sur les questions sociales et économiques (KKC), l'Institut des politiques publiques du XXIe siècle (fondé en 1997), la Fondation pour les études sur le développement international, etc. Durant les années 1990, son dernier grand rapport a été *Un Japon attractif. La vision du Keidanren pour 2020*, conçu en collaboration avec le KKC. Il fournit non seulement des projections macroéconomiques mais aussi des directions à suivre dans le domaine de la technologie, de l'économie politique, du commerce et des affaires internationales, de l'éducation, de la gestion ou de la gouvernance des entreprises.

Les syndicats jouent également un rôle dans l'élaboration des politiques prospectives. Le Rengo (Confédération japonaise des syndicats du secteur privé), créé en 1987, dispose d'une équipe de chercheurs qui explorent des thèmes liés au marché du travail, mais également à la protection sociale. La Confédération a publié en octobre 2000 le rapport *Vision du Rengo pour le XXIe siècle*, qui insiste sur les bouleversements actuels de l'environnement du monde du travail et de l'entreprise : vieillissement, mondialisation, révolution des TIC, contraintes environnementales, etc. Ce rapport fixe les buts à atteindre au XXIe siècle : le plein emploi, de bonnes conditions de travail tout en maintenant des filets de protection sociale. Il insiste sur le rôle des syndicats, non seulement en matière de négociations collectives, mais aussi au niveau des individus désireux d'améliorer leur qualification par la formation professionnelle. Il souligne l'importance de l'accroissement de la participation des femmes et des jeunes au marché du travail. La nécessité de dynamiser les négociations et les consultations au sein des entreprises est réaffirmée, alors que les syndicats sont en perte de vitesse, à l'image de leurs homologues des autres pays industrialisés. Enfin, les grandes lignes d'une rationalisation de l'organisation syndicale japonaise sont esquissées : mise en commun des moyens financiers et humains, développement de cybersyndicats, renforcement de la solidarité internationale.

***

Au Japon, les grandes prospectives stratégiques et les grands plans volontaristes, produits par des structures administratives solides, cherchaient explicitement à guider la progression de l'économie et le développement des structures industrielles. À la fin des années 1980, ces enjeux se sont effacés au profit d'orientations plus diffuses, moins globales et impératives. Ce qui domine aujourd'hui, dans la façon d'appréhender le futur, c'est la recherche

d'un environnement socio-économique favorable à la compétitivité des entreprises et compatible avec un développement soutenable à long terme. La prospective publique s'oriente alors vers des thèmes plus éclatés, plus limités, où les politiques et programmes paraissent devoir plus s'adapter aux changements attendus que chercher à les façonner.

Éléments bibliographiques

CABINET OFFICE. *Structural Reform of the Japanese Economy: Basic Policies for Macroeconomic Management.* Tokyo : Cabinet Office, 26 juin 2001.

CABINET OFFICE. *Basic Issue For the State.* Tokyo : Cabinet Office, 2001.

CABINET OFFICE. *Minutes of the Eighth Meeting of the Council on Economic and Fiscal Policy.* Tokyo : Cabinet Office, 18 mai 2001.

DOURILLE-FEER Évelyne (sous la dir. de), BOUISSOU Jean-Marie, YATABE Kazuhiko. *Japon : le renouveau ?* Paris : La documentation Française (coll. Études), 2002.

KEIDANREN. *An Attractive Japan. Keidanren's Vision for 2020.* Tokyo : Keidanren, septembre 1996.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). *Public Management Profiles.* Paris : OCDE, 1992.

RENGO. *Rengo Vision for the 21st Century.* Tokyo : Rengo, octobre 2000.

WATANABE Chihiro. « Visions in Co-evolution: A Japanese Perspective on Science and Technology ». *IPTS Report*, vol. 45, juin 2000.

WEISS Lynda. *The Myth of the Powerless State.* New York : Cornell University Press, 1998.

Sites Internet

Agence des services financiers : www.fsa.go.jp/info/infoe.html

Information Technology Headquarters : www.kantei.go.jp/foreign/policy/it/index_e.html

METI : www.meti.go.jp/english/index.html

National Institute on Population and Social Security Research : www.ipss.go.jp/index-e.html

Premier ministre et son cabinet : www.kantei.go.jp/foreign/index-e.html

Au sein du Commissariat général du Plan, Aleph est un groupe de projet exclusivement consacré à la prospective et jouant le rôle d'un centre de ressources auprès des autres groupes et services.

Contact : Bruno Hérault, tél. : 33 (0)1 45 56 51 68,
e-mail : bruno.herault@plan.gouv.fr ou aleph@plan.gouv.fr.

publicité

Abonnez-vous à la

Bibliographie prospective

Le bulletin bibliographique mensuel
sur les travaux à caractère prospectif

Décideurs, responsables de cellules de prospective, de la veille ou de la stratégie, vous voulez vous tenir au courant de l'actualité des travaux à caractère prospectif réalisés en France et dans le monde. Le bulletin bibliographique *Bibliographie prospective* vous apportera chaque mois l'essentiel des réflexions sur l'avenir, en 8 pages comprenant :

– un **Focus** (fiche de lecture détaillée) sur un document tout juste paru, en France ou à l'étranger ;

– **10 à 15 références** d'ouvrages, articles, rapports ou encore actes de colloques, accompagnées de comptes rendus synthétiques, de mots-clés et, le cas échéant, d'une adresse Internet.


Bibliographie prospective

SOMMAIRE

Focus

Les thèmes couverts correspondent à l'éventail des enjeux du futur : démographie, environnement, énergie, géopolitique, nouvelles technologies, modes de vie, travail, valeurs, prévisions économiques…

BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner à Futuribles International
55, rue de Varenne - F-75007 Paris - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

Nom ..... Prénom ..... Organisme .....
Fonction ..... Adresse .....
..... Code postal ..... Ville .....
Pays ..... Téléphone ..... Fax .....
E-mail (majuscules) .....

❑ Je m'abonne à la ***Bibliographie prospective*** pour un an (11 numéros) pour 200 € TTC

Mode de règlement choisi :

❑ Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Futuribles International

❑ Virement bancaire, Banque NSMD, 122, rue du Bac - 75007 Paris, code banque : 30788 - code guichet : 00107 - n° de compte : 10202041200 - clé 24

❑ Virement postal, n° de compte : 1885635 J 020 clé 42 PARIS - code Ets : 30041 - code guichet : 00001

❑ Carte Visa ou American Express n° .....
Date d'expiration : ...../...../..... Signature

❑ Je désire régler à la réception de la facture

Pour tout renseignement et pour obtenir un exemplaire de démonstration, contacter Céline Laisney à Futuribles International, tél. : 33 (0)1 53 63 37 72, e-mail : documentation@futuribles.com

IDÉES & FAITS
PORTEURS D'AVENIR

Les tribunaux plutôt que Kyoto ?

Le 21 juillet 2004, la ville de New York et huit États américains, dont la Californie, ont porté plainte contre cinq des plus grandes entreprises américaines du secteur de l'électricité. Les plaignants accusent ces industriels de nuisance publique grave, au titre de leur contribution au changement climatique, et exigent une réduction annuelle de 3 % de leurs émissions de gaz à effet de serre pendant 10 ans. Aucune compensation financière n'est pour l'heure demandée.

La plainte est fondée sur deux arguments. Premièrement, certaines technologies disponibles permettraient, à production énergétique équivalente, de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Deuxièmement, le changement climatique auquel contribuent les producteurs d'électricité se fait ressentir localement, avec des conséquences directes pour l'économie et le bien-être des populations des États plaignants. Sont ainsi pointés du doigt les effets sanitaires des vagues de chaleur prolongées et du *smog*, l'érosion côtière et la salinisation des nappes phréatiques, ou encore l'impact économique de la fonte des glaciers californiens, de la baisse du niveau des Grands Lacs, et des événements climatiques extrêmes.

Plusieurs spécialistes du droit international de l'environnement, interrogés par le Climate Group, établissent un parallèle avec la procédure infligée aux fabricants de cigarettes. Par anticipation de plaintes individuelles et des compensations financières qui les accompagnent, les industriels pourraient modifier leurs modes de production. Cependant, si le parallèle devait être confirmé, il impliquerait une procédure longue et coûteuse, sans commune mesure avec l'urgence du problème. D'autre part, plus encore que pour l'industrie de la cigarette, apporter la preuve de l'intentionnalité du dommage ou de la dissimulation d'informations pourrait se révéler difficile.

Néanmoins, on peut envisager que la médiatisation des enjeux climatiques encourage l'adoption d'une législation fédérale, comme dans le cas des procès du tabac. Par ailleurs, de telles procédures pourraient redorer le blason environnemental des États-Unis et inciter les pays en développement à plus de flexibilité lors des négociations.

Sophie Sicard

Source : « States File Suit against Major U.S. Utilities », site Internet www.theclimategroup.org.

Baisse des émissions toxiques dans l'ALENA

L'émission de substances chimiques en Amérique du Nord a diminué de 10 % entre 1998 et 2001 (dernière date disponible pour les données). Selon le rapport annuel de la Commission for Environmental Cooperation (CEC) [1], une institution qui réunit les trois États membres de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) : États-Unis, Canada et Mexique, 3,25 millions de tonnes de polluants ont été relâchées dans l'environnement ou transférées pour traitement en 2001 (plus de 1,6 million de tonnes sont ainsi parties en recyclage, retraitement ou valorisation des déchets). Les 10 polluants chimiques les plus rejetés sont les suivants : cuivre, zinc, acide chlorhydrique, méthanol, acide nitrique et nitrates, manganèse, toluène, xylènes, chrome et nickel.

La pollution de l'air à elle seule continue de représenter près des deux tiers des rejets, même si elle a décru de 18 % en trois ans. Les centrales au charbon et au mazout sont les principales responsables des émissions atmosphériques toxiques de source industrielle. D'après les données recueillies, 46 des 50 plus importants pollueurs à l'échelle nord-américaine sont ainsi des usines de production d'électricité. Les États du Texas, de l'Ohio et du Michigan, et la province canadienne de l'Ontario se placent par ailleurs aux premiers rangs des pollueurs industriels (28 % de l'ensemble des émissions de polluants chimiques de la zone).

Bien évidemment, l'étude compare uniquement les industries qui ont régulièrement recensé les données relatives à leurs émissions chaque année. Comme au Mexique, la déclaration de rejets était facultative sur la période, ce sont pour l'instant les industries des États-Unis et du Canada qui sont largement majoritaires dans ce recensement continental.

Malgré ces réserves, la mise en place de telles mesures comparatives et leur compilation régulière dans un rapport constituent une avancée intéressante. La publicité éventuelle qui peut en ressortir ne manquera pas, souhaitons-le, d'influencer les industriels américains dans leur politique environnementale et leur effort pour réduire leurs émissions toxiques.

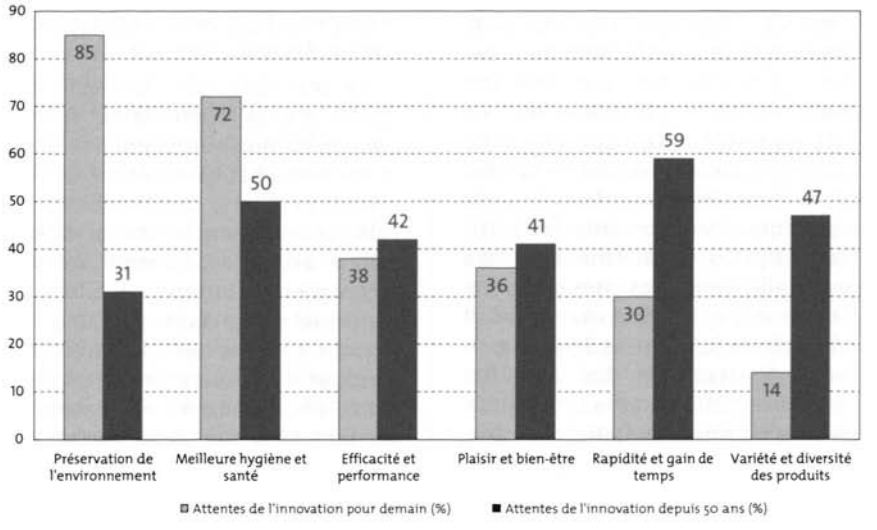
Stéphanie Debruyne

Sources : « NAFTA Panel Says North American Pollution Falls 10 Percent in Three Years ». Associated Press, 2 juin 2004 ; *S&T Presse USA (bulletin électronique de l'ambassade de France aux États-Unis)*, n° 600, 4 juin 2004 ; site Internet du CEC : www.cec.org.

1. *À l'heure des comptes 2001*. Montréal : CEC, 2004. Les analyses qui y sont présentées sont basées sur les données compilées de 1995 à 2001 par deux des trois RRTP (Registres des rejets et des transferts de polluants) nationaux nord-américains : l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada et le Toxics Release Inventory (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis. Au Mexique, la déclaration des rejets et transferts de polluants au Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) était facultative pour l'année 2001 et les années précédentes.

Les attentes des Français vis-à-vis de l'innovation

Plus de 90 % des Français reconnaissent que l'innovation a apporté une contribution importante dans l'amélioration de leur vie quoti-



dienne depuis 50 ans et 79 % considèrent que l'innovation reste importante. Mais ils souhaitent que l'apport de l'innovation change dans l'avenir. C'est ce que révèle une enquête Ipsos réalisée en mai 2004 pour Procter&Gamble. La comparaison de leur jugement sur les apports passés de l'innovation et les priorités de demain montre des écarts sensibles : ils sont 59 % à 41 % à trouver que l'on a gagné du temps, obtenu une meilleure hygiène et des améliorations en matière de santé, des produits plus divers, de l'efficacité et des performances, du plaisir et du bien-être. Mais ce qu'ils souhaitent se détache nettement : 82 % votent pour la préservation de l'environnement et 72 % pour hygiène et santé, laissant loin derrière les autres items, tous à moins de 39 %, la variété des produits ne ralliant que 14 % des suffrages. Ce dernier point est un avertissement pour l'offre, incitée à proposer de l'innovation responsable. Le niveau de revenu n'influence que la préoccupation de l'environnement, les revenus modestes se situant neuf points en dessous des réponses des plus aisés (90 %), mais on peut se demander si le niveau de formation n'est pas le facteur déterminant.

André-Yves Portnoff

Source : « L'innovation dans la vie quotidienne des Français ». Étude réalisée par Ipsos pour Procter&Gamble France, en mai 2004 auprès de 1017 personnes représentatives de la population française, âgées de 15 ans ou plus. Les interviews ont été réalisées par téléphone au domicile des personnes interrogées. Site Internet : www.fr.pg.com.

Les médailles de l'Europe

Les athlètes qui s'affrontaient à Olympie le faisaient pour la gloire de leur cité ou de leur roi. Ainsi, selon

Pindare [1], le vainqueur de la course de chevaux montés, Phérénicos, « quand il bondit sur les bords de l'Alphée, sans avoir besoin de l'éperon, [...] conduisit à la victoire son maître, le roi de Syracuse, ami de l'art équestre ». Lorsque Pierre de Coubertin, dans les dernières années du XIX^{e} siècle, ressuscita la liturgie olympique, l'antagonisme des États-nations prit spontanément la place des rivalités entre les cités grecques. De même que Phérénicos conduisait à la victoire le tyran de Syracuse, de même le décompte des médailles inscrit les nations dans une hiérarchie au sommet de laquelle se placent les États-Unis, talonnés depuis peu par l'ambition de la Chine.

Médiocre substitut des mètres de Pindare, la presse quotidienne célèbre ces triomphes. *Le Figaro* du 30 août 2004, qui titre en toute simplicité « Les maîtres du monde », écrit ceci : « Sur l'Olympe. L'Amérique toute puissante. Cent médailles, c'était l'objectif des États-Unis à Athènes. Cent une [en fait, ils en eurent cent trois], c'est leur résultat pour une suprématie mondiale incontestable. » Il y a, dans ce concert de thuriféraires, un absent de marque, l'Europe. À peine peut-on relever, dans les mêmes pages, sous la légende « Les médailles continent par continent », un diagramme discret que n'accompagne aucun commentaire : Amérique 178, Asie 162, Afrique 35, Océanie 54, Europe 500. Mais cette Europe-là, dont les frontières ne sont pas précisées, englobe sans doute la Russie.

Cette absence suscite deux interrogations. Quelles en sont les raisons ? Quelle serait la place de l'Union européenne si l'on globalisait le décompte des médailles obtenues par ses États membres ?

La première question est sans doute la plus intéressante. À l'origine de l'Union européenne se place la volonté de surmonter les conflits qui ont déchiré le continent et, pour cela, de créer une solidarité économique entre les ennemis héréditaires d'hier. L'Europe s'est faite et continue de se faire par une démarche tournée vers son unité interne, et non pour affirmer sa puissance vis-à-vis du monde extérieur. Le sport européen demeure un domaine où s'affrontent librement les rivalités nationales. C'est si vrai qu'au rugby, dans le Tournoi des cinq nations, devenues six depuis l'accession de l'Italie, s'opposent des peuples imparfaitement fondus dans un État : l'Écosse et le Pays de Galles, ou artificiellement divisés comme l'Irlande.

Serait-il légitime de considérer que le sport est devenu, pour les nations européennes, une sorte de substitut à la guerre ? La civilisation grecque, qui suspendait les guerres entre cités pendant la durée des jeux d'Olympie, nous incline à ce rapprochement. Et qui ne voit que l'affrontement sportif jouxte la violence ? Ceux qui ont eu le douteux privilège d'assister à une rencontre de football dite « à risque » ont pu mesurer le peu de distance qui sépare l'affrontement régulé du sport de la violence collective débridée. Il subsiste en fait peu de domaines où les nations de l'Union européenne peuvent se mesurer sans mettre en danger leur progrès vers l'unité ; le sport en est un. Il n'est dès lors nullement choquant que chacun compte ses médailles et lorgne sur le décompte de ses voisins.

1. PINDARE. Olympiques. *Pour Hiéron de Syracuse, vainqueur à la course de chevaux montés*. Paris : Belles Lettres, 1970 (rééd.).

Rien de pareil aux États-Unis dont la fédération fut constituée pour unir ses États contre une menace extérieure, celle de l'impérialisme britannique. Cette logique d'une unité opposée au reste du monde se reflète tout naturellement dans leur relation unitaire à la compétition olympique.

Rien de paradoxal non plus à ce que l'on trouve, sous la plume d'un journaliste américain, l'une des très rares références à la performance globale de l'Europe : « Ainsi, qui est la superpuissance ? Si l'on parle de canons, ce sont les États-Unis. Mais si l'on parle de l'or (olympique), c'est l'Union européenne. Si l'Europe était entrée dans la compétition comme un tout, elle aurait dominé les États-Unis par 82 médailles d'or à 35 [2]. » Car ce qui, dans la construction européenne, retient le plus l'attention des Américains, ce n'est pas la croissance du partenaire économique, c'est l'émergence éventuelle d'une unité politique capable d'une action intégrée sur le monde extérieur.

Voyons, sans nous plonger dans une arithmétique détaillée, comment s'établit la comparaison entre l'Union européenne et les États-Unis. Si l'on s'en tient aux médailles d'or, le score est de 83 à 35. Sur ces 83 titres olympiques, la vieille Europe, celle des Quinze, en a obtenu 61 et la nouvelle Europe 22. Il subsisterait donc de ce côté, si l'on en croit Monsieur Rumsfeld, de grandes marges de croissance. Toutes médailles confondues, la supériorité européenne s'accentue : 275 à 103. Observons au passage que le fait, pour l'Europe, d'aborder la compétition en ordre dispersé et de présenter 24 équipes nationales ne comporte aucun avantage. C'est l'évidence même pour les disciplines individuelles ; pour les sports collectifs, présenter plusieurs équipes nationales plutôt qu'une équipe unique formée avec les meilleurs éléments est un handicap pour les titres olympiques, handicap quelque peu compensé par la possibilité de rafler deux ou trois médailles dans la même discipline.

Quelles leçons sérieuses peut-on tirer de cette arithmétique sommaire et de la domination européenne qu'elle révèle ? Certainement pas l'idée que l'Europe devrait se présenter unie à l'épreuve olympique. L'une de ses richesses est sa diversité culturelle dont le sport est partie intégrante ; il convient de préserver les domaines dans lesquels cette diversité peut s'exprimer sans que les rivalités qu'elle engendre nuisent aux progrès de l'unité. Mais il n'est nullement nécessaire que l'exercice de ces rivalités occulte toute perception de la véritable stature de l'Europe. Ceux qui, élus ou fonctionnaires, ont une responsabilité dans la construction européenne ne pourraient-ils, à l'occasion, utiliser cet exemple pour faire mieux percevoir par les Européens ce que peut être la dimension de l'Europe unie ?

André Lebeau

2. POWER Jonathan. « Europe Must Not Define Itself against America ». *International Herald Tribune*, 2 septembre 2004.

La Chine, futur dragon de l'industrie automobile ?

Il n'est pas surprenant que les compagnies automobiles s'emballent sur la Chine. Les ventes de voitures y ont augmenté par bonds ces dernières décennies, jusqu'à 50 % certaines années. En 2004, le mar-

ché chinois a dépassé en volume le marché allemand, avec des ventes atteignant cinq millions de véhicules ; dans trois ans, il pourrait dépasser celui du Japon. Toutes les grandes compagnies occidentales ont des partenariats avec des sociétés locales comme Dongfeng ou Shanghai Automotive Industry corp (SAIC). Leurs marges bénéficiaires nettes atteignent en moyenne 9 %, comparées aux maigres 2 % en Amérique. D'après une récente étude [1], Volkswagen et GM (General Motors), les *leaders*, font déjà un tiers et un quart, respectivement, de leurs profits globaux nets en Chine.

Mais cette lune de miel pourrait bientôt cesser du fait de surcapacités et des surinvestissements dans les usines chinoises d'automobiles. Selon Automotive Resources Asia [2], les sociétés occidentales d'automobiles devraient investir environ 13 milliards de dollars US sur les cinq prochaines années. Cet été, GM a annoncé qu'il prévoyait de dépenser trois milliards de dollars US pour doubler sa capacité de production en Chine (jusqu'à 1,3 million de véhicules par an) ; Ford a déclaré qu'il investirait 1,3 milliard de dollars US et Volkswagen près de six milliards.

Cette situation évoque le *boom* des investissements automobiles au Brésil d'il y a une décennie, *boom* qui s'est terminé par un éclatement spectaculaire. Même si, en Chine, les choses ne devraient pas tourner aussi mal, les capacités d'utilisation sont déjà faibles dans beaucoup d'usines et imposent des économies draconiennes : la demande, quoique croissante, ne pourra pas suivre la courbe des investissements. En 2003, les capacités ont atteint 3,4 millions de véhicules et devraient monter à 5,5 millions d'ici quelques années.

Sur les trois dernières années, les prix ont chuté de près de 25 % et les experts s'attendent à ce qu'ils continuent de décroître de 10 % annuellement avec l'aiguisement de la concurrence. Explosion des marchés et surcapacités vont souvent de pair quand les fabricants se ruent pour participer. Ils considèrent les pertes des premières années de production comme normales en attendant les profits à venir.

À part les fabricants étrangers, la Chine a également quelque 100 constructeurs locaux qui copient généralement les modèles occidentaux sans souci pour la propriété intellectuelle. Ainsi, la marque chinoise Chery a eu beaucoup de succès avec son petit modèle « *QQ* », un clone de la Chevrolet *Spark* à 5 000 dollars US, soit 1 250 dollars US de moins que la *Spark* : elle se vend près de six fois plus.

Les protestations de GM auprès de Pékin traîneront vraisemblablement quelques années, le temps pour Chery de développer, avec l'aide de constructeurs étrangers, ses propres modèles. Dans l'intervalle, on s'attend à ce que de petites voitures chinoises soient exportées en Amérique [3]. Ainsi, non seulement la Chine sera un pays difficile pour les profits juteux des Occidentaux, mais elle deviendra un concurrent sérieux sur les marchés d'Asie, et même d'Amérique et d'Europe.

Bernard Mély (Asie 21, Futuribles)

Source : The Economist, 4 septembre 2004.

1. AlixPartners Consulting.
2. Un consultant à Pékin.
3. Selon M. Lutz... de GM.

Classe politique : des Occidentaux très méfiants

Une forte majorité des citoyens américains, européens et russes éprouvent une forte méfiance envers leurs les hommes politiques. C'est la conclusion de deux enquêtes menées au printemps dernier auprès de plus de 20 000 personnes en Europe, Russie et aux États-Unis par GfK [1] et dans 28 pays européens par Eurobaromètre [2] qui a interrogé 28 000 personnes.

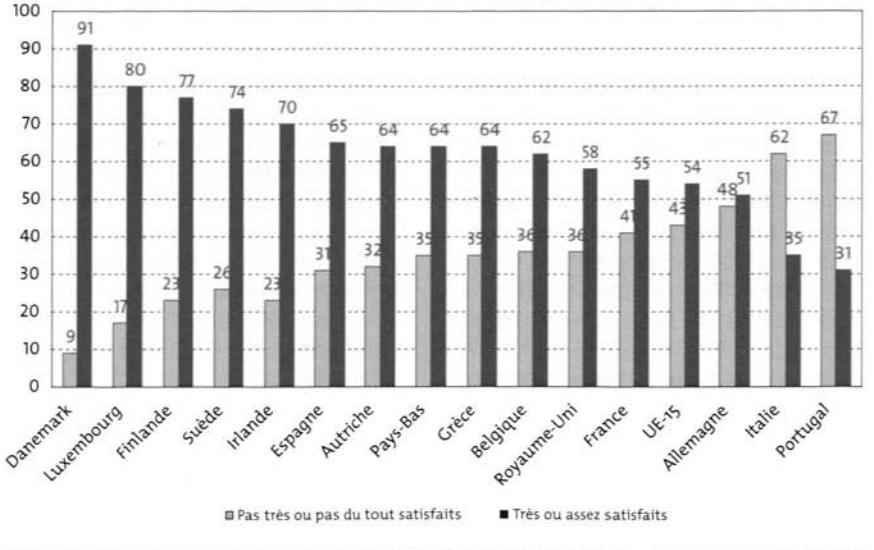
En Europe occidentale, les hommes politiques n'inspirent confiance qu'à 15 % de leurs concitoyens, selon GfK. Leur cote n'est pas bien meilleure en Europe centrale, 11 %, aux États-Unis, 17 %, ou en Russie, 12 %. La ligne de partage ne passe pas entre nord et sud, puisque les résultats les plus bas se rencontrent en Allemagne et en Pologne (6 %), et en Italie (9 %), les plus élevés, de 32 % à 25 %, aux Pays-Bas, en Turquie, Suisse, Espagne, Scandinavie et Belgique. La France se situe dans la moyenne basse, 12 %. Ces indications par pays doivent cependant être prises avec prudence car certaines ont été influencées temporairement par l'actualité nationale.

L'étude d'Eurobaromètre corrobore largement ces chiffres. Dans l'Europe des 15, 54 % des citoyens se méfient de leurs parlements (contre 35 % de confiants), 61 % de leur gouvernement national et 76 % de

1. *International GfK (Growth for Knowledge) Survey on the Confidence People Have in Political and Business Leaders and Organizations.* Nuremberg : GfK Ad Hoc Research Worldwide, août 2004, site Internet www.gfk.com.

2. *Eurobarometer Spring 2004. Public Opinion in the European Union.* Bruxelles : Commission européenne, juillet 2004, site Internet : http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/eb/eb61/eb61_en.pdf.

Niveau de satisfaction des citoyens quant à la manière dont la démocratie fonctionne dans leur pays (Eurobaromètre)



Indice de confiance GfK* : les politiciens ont la pire réputation (mai 2004)

	Politiciens	Directeurs de grandes entreprises	Journalistes	Avocats	Clergé	Policiers	Armée	Médecins	Enseignants
Autriche	15	34	35	55	66	76	62	91	76
Belgique	25	45	56	49	48	73	56	89	82
Danemark	26	60	25	61	79	85	60	81	76
Finlande	24	52	43	72	76	90	83	92	84
France	12	33	31	47	38	63	63	86	78
Allemagne	6	18	36	62	67	78	68	82	76
Grèce	11	40	43	31	61	60	67	78	80
Italie	9	31	28	33	51	79	72	76	66
Pays-Bas	32	35	37	60	57	74	70	91	90
Espagne	28	37	56	46	36	73	59	82	81
Suède	24	43	32	82	67	86	67	94	89
Suisse	29	26	39	56	51	80	62	85	78
Royaume-Uni	16	34	19	53	69	76	75	86	85
Europe occidentale	**15**	**31**	**34**	**51**	**55**	**74**	**67**	**83**	**78**
Rép. tchèque	10	27	46	52	42	49	64	89	83
Hongrie	14	32	26	52	44	55	54	81	75
Pologne	6	21	58	41	56	58	69	74	79
Roumanie	18	47	68	54	77	49	82	77	85
Europe centrale	**11**	**32**	**55**	**47**	**59**	**54**	**70**	**78**	**81**
Russie	12	27	31	58	57	28	51	70	78
Turquie	30	54	47	63	71	76	91	87	92
États-Unis	17	32	41	39	72	80	79	84	86
Total	**16**	**32**	**38**	**49**	**62**	**67**	**70**	**81**	**82**

* Niveau de confiance en diverses professions : part de personnes interrogées évaluant ce niveau à 3 ou 4 sur une échelle de 1 à 4, où 1 signifie « se méfie beaucoup », 2 « se méfie un peu », 3 « a un peu confiance » et 4 « a beaucoup confiance ».

leurs partis politiques (16 % de confiants). On se souvient que l'étude sur les valeurs des Européens [3] a révélé une baisse de confiance de 45 % à 37 % envers les parlements entre 1981 et 1999, ce qui est cohérent avec les chiffres récents d'Eurobaromètre. Pourtant, tout ceci doit être nuancé puisque dans l'Europe des 15, les citoyens qui se déclarent « satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans leur pays » sont 54 % contre 43 % seulement de mécontents, respectivement 55 % et 41 % en France. Les plus insatisfaits sont les Allemands, les Italiens et les Portugais. Et dans l'Europe élargie à 25, la moitié des personnes s'affirment proches (14 % « très proches ») d'un parti politique. Ce n'est donc pas de désintérêt mais de déception qu'il s'agit.

Vers un mai 68 sans sortie de crise ?

Les autres institutions représentatives ne stabilisent pas vraiment

3. BRÉCHON Pierre. « Des valeurs politiques entre pérennité et changement ». *Futuribles*, n° 277, numéro spécial sur les valeurs des Européens, juillet-août 2002, pp. 95-128.

la situation. En Europe des 15, les syndicats provoquent plus de méfiance, 50 %, que de confiance, 36 %. Les institutions religieuses ne sont pas tellement mieux loties avec 46 % de méfiants contre 41 % de confiants.

En Europe occidentale, selon GfK, médecins, enseignants, policiers et militaires arrivent en tête, ralliant la confiance de 83 % à 67 % de leurs concitoyens. Religieux et avocats se situent à 55 % et 51 %. Journalistes et dirigeants de grandes entreprises n'inspirent confiance qu'à un citoyen sur trois (34 % et 31 %). Les grandes entreprises suscitent dans l'Europe des 15 (Eurobaromètre) autant de méfiance que les parlements, 61 %, et moins de confiance encore : 26 % contre 30 %. Leurs dirigeants, indique GfK, rallient à peine plus les Américains, 32 %, que les Russes, 27 %. Les « affaires » à répétition laissent des traces profondes.

La grande confiance dans la police, l'armée et même les médecins traduit sans doute surtout une aspiration à une sécurité que politiciens, hommes d'entreprise, syndicalistes, religieux ne satisfont pas ou plus assez. Le public semble incertain face à ceux qui l'informent, en Europe des 15, la radio, la télévision et la presse écrite obtenant des niveaux de confiance respectivement de 63 %, 54 % et 46 %, meilleurs que le score des journalistes selon GfK.

Tout ceci confirme l'existence, depuis des années, « d'une certaine rupture entre les élites politiques et le peuple », comme le remarquait sobrement l'étude sur les valeurs des Européens. Les démocraties portent donc en elles des éléments de fracture, voire de fragilité, car des citoyens de plus en plus individualistes et soucieux de leur libre arbitre se méfient et des institutions et des hommes qui prétendent les représenter. Les risques de dérives populistes, voire néofascistes, et de renoncements partiels ou totaux aux normes démocratiques sont bien réels, et seront renforcés si les pressions des craintes économiques ou sécuritaires montent. Des signes sont évidents dans la majorité des pays, de la Belgique à l'Italie ou l'Autriche, sans parler des poussées de peur aux États-Unis ou en Russie. Et si la société manifeste son divorce avec ses représentants comme en mai 1968, il ne suffira pas cette fois de rétablir l'essence et les émissions de télévision pour que les citoyens rentrent dans le moule de leurs institutions et la routine d'une situation qui ne satisfait pas leurs valeurs.

A.-Y.P.

L'économie mondiale vue depuis un *Big Mac*

L'indice *Big Mac*, inventé par l'équipe de *The Economist*, est régulièrement utilisé pour souligner la sur- ou sous-évaluation des monnaies internationales. En théorie, à long terme, les taux de change devraient s'établir à un niveau tel que le prix d'un panier de biens et services soit le même dans tous les pays. Produit universel, le *Big Mac* fait ici office de « panier ». Si son prix local converti en dollars US est inférieur au prix appliqué aux États-Unis, on en déduit que la monnaie est sous-évaluée, et *vice versa*. Le cours du yuan chinois serait donc inférieur de plus de 50 % à son niveau « normal » et « juste », un argument régulièrement entendu dans le débat politique américain.

Cependant, la fabrication des *Big Mac* inclut des biens et services non soumis à la concurrence internationale et donc indépendants des taux de change, par exemple les loyers ou la main-d'œuvre. Cet indice ne constitue donc pas un outil très pertinent d'évaluation des taux de change. En revanche, cette imperfection lui permet de rendre compte des différences de niveau de vie. Ainsi, le faible coût du *Big Mac* chinois n'indique pas nécessairement une surévaluation du yuan. À biens ou services équivalents, les prix moyens dans les pays en développement, en particulier de la main-d'œuvre, sont moindres. Plus que la monnaie, ce sont les produits locaux qui sont bon marché.

	Prix du *Big Mac* *	Sous (-) / Sur (+) évaluation par rapport au dollar US (%)**
États-Unis	2,90	–
Argentine	1,48	– 49
Brésil	1,70	– 41
Chine	1,26	– 57
Japon	2,33	– 20
Koweït	7,33	+ 153
Philippines	1,23	– 57
Russie	1,45	– 50
Royaume-Uni	3,37	+ 16
Suisse	4,90	+ 69
Zone euro	3,28	+ 13

* Prix local du *Big Mac* converti en dollars US au taux de change courant
** Différence entre le prix au taux de change « normal » (prix aux États-Unis) et le prix au taux de change courant.

En conséquence, convertir directement le PIB (produit intérieur brut) d'un pays en développement en dollars US sans prendre en compte les prix locaux revient à sous-estimer la taille d'une économie et le niveau de vie de ses habitants. D'où l'intérêt des calculs en parité de pouvoir d'achat (PPA) : comme le montrent les statistiques de la Banque mondiale, selon cette approche, le palmarès mondial est bouleversé au profit des pays en développement. La Chine passe de la septième à la deuxième place, tandis que le PIB du Brésil, comme celui de la Russie, serait supérieur au PIB du Canada. Quant à la croissance mondiale, estimée à 1,9 % par an au taux de change du marché, elle s'établit à 3,1 % en PPA.

	PIB nominal (total, 2003)	PIB PPA (total, 2003)
1	États-Unis	États-Unis
2	Japon	Chine
3	Allemagne	Japon
4	Royaume-Uni	Inde
5	France	Allemagne
6	Italie	France
7	Chine	Royaume-Uni
8	Espagne	Italie
9	Canada	Brésil
10	Mexique	Russie
11	Corée du Sud	Canada
12	Inde	Mexique
13	Australie	Espagne
14	Pays-Bas	Corée du Sud
15	Brésil	Indonésie
16	Russie	Australie
17	Suisse	Turquie
18	Belgique	Pays-Bas
19	Suède	Afrique du Sud
20	Autriche	Iran

S.S.

Source : *The Economist*, 27 mai 2004 ; site Internet de la Banque mondiale : www.worldbank.org.

L'évolution des métiers depuis 20 ans

La DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) vient de publier une mise à jour de sa rétrospective de l'emploi en France par « familles professionnelles [1] ». Alors que la dernière couvrait la période 1983-1998, celle-ci s'étend de 1982 à 2002.

1. La nomenclature des familles professionnelles (FAP) résulte d'un croisement du code des professions et catégories socioprofessionnelles de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et du Répertoire des métiers (ROME) de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi).

Les tendances mises à jour dans la précédente édition se renforcent : les emplois de cadres augmentent (+ 54 % sur la période), ainsi que, dans une moindre mesure, les professions intermédiaires (+ 38 %), tandis que le déclin du monde ouvrier se confirme (les effectifs d'ouvriers non qualifiés baissent de 38 %), de même que celui du monde agricole (- 61,7 %).

La précarité des emplois augmente : la part des contrats de travail courts (contrats à durée déterminée et intérim, mais aussi apprentis, contrats de qualification, stagiaires et contrats aidés) représente en 2002 près de 10 % de l'emploi salarié (contre 5 % environ en 1982). Cette précarité est particulièrement forte dans certaines familles professionnelles : elle concerne 30 % des ouvriers non qualifiés (10 % en 1982).

La part des femmes dans l'emploi ne cesse de s'accroître (40 % en 1982, 45 % en 2002), leur progression est notable dans les métiers de cadres (leur part passe de 34 % à plus de 40 %) et les professions intermédiaires (36 % à 45 %). Parmi les personnels d'études et de recherche, le taux de féminisation a doublé en 20 ans, passant de moins de 10 % à 20 %.

La population en emploi vieillit : les professions où les plus de 50 ans représentent plus du tiers des emplois sont les dirigeants d'entreprise, les employés de

Croissance ou décroissance de l'emploi entre 1982 et 2002



Lecture : Près de 900 000 emplois sont créés entre 1982 et 2002 dans le domaine des services aux particuliers ; à l'inverse, 900 000 sont détruits dans l'agriculture et plus de 400 000 dans les industries légères.

Source : Enquêtes annuelles sur l'emploi de 1982 et 2002, exploitation DARES.

maison, les médecins, les agriculteurs, les cadres de la banque et des assurances, les cadres et employés de la fonction publique, les assistantes maternelles, les enseignants.

On assiste donc moins à des ruptures qu'à une évolution progressive vers une main-d'œuvre plus qualifiée, plus féminine, plus âgée et plus tournée vers le tertiaire.

Céline Laisney

Sources : DARES. « Vingt ans de métiers : l'évolution des emplois de 1982 à 2002 ». *Premières Synthèses*, n° 43.2, octobre 2004 ; DARES. « Quinze ans de métiers. L'évolution des emplois de 1983 à 1998 ». *Premières Synthèses*, n° 18.1, 1999.

« Quand ils évoquent l'avenir, les hommes de pensée craignent moins l'ennui qui guetterait une civilisation du loisir que la puissance surhumaine que la biologie, après la physique, donnera demain peut-être à l'humanité.

Déjà celle-ci a la capacité de s'anéantir elle-même, d'altérer le patrimoine génétique de millions d'êtres encore à naître. Va-t-elle acquérir la capacité de modifier ce patrimoine ? De contrôler le hasard génétique ? Mises au point par les physiciens, les armes nucléaires dépendent pour leur emploi effectif des hommes d'État. À qui reviendra la charge de manipuler les patrimoines héréditaires ? »

*Raymond Aron, texte écrit en 1964-1965 pour l'*Encyclopedia Britannica *et reproduit dans* Les Désillusions du progrès *(Paris : Calmann-Lévy, 1969)*

ANALYSES CRITIQUES

ALESINA Alberto / GLAESER Edward L.
Fighting Poverty in the US and Europe. A World of Difference
Oxford : Oxford University Press, 2004, 250 p.

Deux économistes de Harvard s'intéressent aux différences transatlantiques en matière de lutte contre la pauvreté. Dans cette intéressante revue des théories et des faits, ils rappellent d'abord qu'aux États-Unis les dépenses publiques représentent 30 % du produit intérieur brut, contre 45 % en Europe continentale et plus de 50 % dans les pays scandinaves. Près des deux tiers de cet écart sont imputables aux politiques sociales.

Les États européens interviennent plus en direction des pauvres, leurs systèmes sociaux sont plus redistributifs, la progressivité de l'impôt y est nettement plus affirmée. Au niveau des opinions, 60 % des Américains, contre seulement 26 % des Européens, pensent que les pauvres sont « fainéants ».

Les considérations économiques ne permettent pas d'aller bien loin pour expliquer ce « monde de différences ». Il semblerait « naturel » que là où les inégalités avant transferts sociaux sont les plus importantes, le niveau de redistribution soit le plus élevé. Or, les États-Unis connaissent un niveau d'inégalités considérablement plus élevé, aussi bien avant qu'après transferts. Une variante de cette théorie est de considérer que la société américaine serait plus mobile socialement et donc, sur le moyen et le long terme, plus égalitaire (les riches d'aujourd'hui étant les pauvres de demain, et vice versa*). Selon cette variante, les pauvres américains pourraient plus facilement sortir de la pauvreté et il serait donc moins nécessaire d'intervenir publiquement pour les aider.*

De fait, les Américains croient fermement que leur société est mobile. Ils sont d'ailleurs 71 % à penser que les pauvres pourraient s'en sortir eux-mêmes s'ils travaillaient suffisamment. Les Européens ne sont que 40 % de cet avis. Mais à observer sérieusement la mobilité sociale, il apparaît en réalité plus de similitudes que de divergences. La mobilité sociale des pauvres (ici les 20 % les moins favorisés) est même plus faible aux États-Unis.

Une autre explication « économique » est que les Américains seraient moins altruistes. Ceci ne se vérifie absolument pas. Sur le plan de la charité privée, les Américains sont bien plus généreux que les Européens, ce qui n'est pas, selon les auteurs, fondamentalement lié aux

incitations fiscales dont ils peuvent bénéficier. En fait, les Américains seraient plus soucieux de passer par ces canaux privés de redistribution car ils permettent de sélectionner les bénéficiaires et ainsi d'aider ceux qui sont jugés légitimes, méritants et, au fond, ressemblants, c'est-à-dire ceux qui sont de la même origine.

Puisque que les explications économiques ne fonctionnent pas, les auteurs passent à l'analyse des institutions politiques. Les pays européens se caractérisent par des systèmes représentatifs proportionnels relativement neufs, à la différence des États-Unis qui reposent depuis longtemps sur un système majoritaire. La proportionnelle permet l'émergence de mouvements de gauche plus favorables à la redistribution, ce que le système majoritaire peut freiner. Les auteurs voient là une explication fondamentale à la non-implantation du socialisme aux États-Unis, apportant ainsi un élément au problème de l'« exception américaine » qui mobilise la sociologie politique, de Werner Sombart à Seymour Martin Lipset en passant par Engels.

*Le système proportionnel a pu, récemment, se développer dans des nations homogènes. Aux États-Unis, où les institutions sont d'une remarquable stabilité, la majorité WASP (*white Anglo-Saxon protestant*) s'en est toujours méfiée car elle conduit à une représentation croissante, et donc à un plus grand pouvoir, des minorités (au premier rang desquelles, historiquement, les Noirs).*

La nature fédérale de la Constitution américaine ne favorise pas non plus les politiques redistributives. Un niveau élevé de décentralisation s'oppose en effet à un rôle important de l'État central, notamment pour taxer des riches qui se trouvent à un endroit en faveur de pauvres localisés à un autre.

Pour les auteurs, à côté des institutions politiques, la principale raison des différences de niveaux de générosité des systèmes de redistribution est la fragmentation de la société américaine. Il est toujours plus facile de convaincre aux États-Unis un Blanc de la classe moyenne que les pauvres sont « différents » (lire « Noirs ») qu'en Europe, en particulier dans les pays du Nord. Un vaste ensemble d'études montre que les gens sont plus généreux à l'égard de membres de leur groupe. Les clivages raciaux limitent dès lors les possibilités de redistribution. Au sein même des États-Unis, les villes où les prestations sociales sont les plus faibles sont celles où les communautés sont les plus fragmentées.

L'ouvrage pourra surprendre voire choquer le lecteur non au fait des approches américaines. Les auteurs calculent des indices de fractionnement religieux, racial et ethnique, avec des définitions bien difficilement importables. Leur indice de fractionnement racial souligne en tout cas l'extrême particularité américaine. Il est de 0,49 aux États-Unis, de 0,02 en Italie, 0,05 en Suède, 0,1 en France.

Sans grands égards pour Max Weber, les auteurs notent une aversion au risque plus forte chez les catholiques que chez les protestants, mais ils n'en tirent pas véritablement de conclusion. Revenant à des fondamentaux, ils mettent l'accent sur la géographie. La population américaine, plus mobile physiquement sur un espace plus étendu, s'oppose en bien des aspects à une

population européenne plus dense, plus homogène, répartie sur un espace plus restreint.

Intéressés également par les dimensions idéologiques des politiques, A. Alesina et E. Glaeser considèrent que ces divergences géographiques, institutionnelles et démographiques ont permis le maintien de la droite aux États-Unis et les progrès de la gauche en Europe. Sans prise de position, ils considèrent que chaque camp a quelque chose à apprendre de l'autre (l'affirmer ne mange pas de pain).

Il y a beaucoup à discuter dans cet ouvrage qui souligne la place de la Cour suprême américaine comme « obstacle majeur à des politiques progressistes », qui considère que les croyances erronées sont « façonnées » par de l'« endoctrinement » ou bien encore qui signale des erreurs d'appréciation de Tocqueville sur la mobilité sociale en Amérique. Il n'en constitue pas moins un apport notable, montrant très clairement les profondes racines culturelles et institutionnelles qui distinguent Américains et Européens dans leurs approches de la pauvreté et, plus généralement, de la société.

L'implication du raisonnement des auteurs est qu'une Europe où l'hétérogénéité progresse est aussi une Europe où l'État providence est plus vivement critiqué et attaqué. Les succès politiques de Jorg Haider, Jean-Marie Le Pen, Umberto Bossi ou Pim Fortuyn l'illustrent. Il y a là un immense enjeu pour une Union européenne qui s'élargit et qui devient donc de plus en plus étendue et composite.

Julien Damon

CARTMILL Robert H.

The Next Hundred Years... Then and Now

Philadelphie : XLibris Corporation, 2002, 245 p.

Curieux ouvrage paru sans mention d'éditeur et qui se termine par un questionnaire invitant les lecteurs (sic) à répondre à des questions portant sur l'an 2100, à mettre leurs réponses en lieu sûr et à en vérifier le bien-fondé le moment venu...

La démarche adoptée est, elle aussi, originale. Dans un premier temps, l'auteur a utilisé un corpus d'un peu moins de 500 prédictions (ou prévisions : l'auteur utilise indifféremment les deux mots) élaborées lors de l'Exposition universelle de Chicago de 1893, à l'initiative de l'American Press Association, en réponse à 33 questions portant toutes sur les années 1990 [1].

Une fois les réponses regroupées en six catégories : 1) sciences physiques et technologie, 2) sciences biologiques et médecine, 3) politique et droit, 4) économie et entreprise, 5) relations sociales, et 6) arts et loisirs,

1. L'une des principales contributions, due à J. Watkins, est parue en version française dans *Futuribles* : WATKINS John Elfreth Jr. « Les 100 prochaines années (1900-2000) ». *Futuribles*, n° 239-240, février-mars 1999, pp. 85-92. Voir également l'article de Joseph Coates, « Sur les erreurs de prévision ». *Futuribles*, n° 193, décembre 1994, pp. 21-39.

la validité des réponses a été testée, et l'on a pu ainsi confronter les scores enregistrés pour les diverses rubriques et le degré de prévisibilité de chacune d'elles. On voit alors se dessiner une hiérarchie montrant que les six rubriques sont très inégalement loties quant à la probabilité de donner lieu à une prédiction correcte (voir ci-contre).

L'auteur a eu aussi la bonne idée de s'intéresser non seulement aux prévisions effectivement formulées, mais également aux « surprises du XX^e siècle », c'est-à-dire aux changements survenus sans avoir été annoncés. Ils sont « très peu nombreux », nous dit-il, mais si elle est brève, la liste n'en est pas moins impressionnante puisqu'elle comprend la disparition des empires européens (et des empires coloniaux), la montée des régimes totalitaires et la naissance de l'informatique...

Dans un deuxième temps, la même opération a été répétée, avec la constitution d'un corpus de prédictions portant cette fois sur le XXI^e siècle (en théorie, car en fait, rares ont été les auteurs cités qui ont retenu un horizon aussi éloigné), mais qui est beaucoup moins homogène. En effet, au lieu de constituer un ensemble de réponses à un questionnaire uniforme, il s'agit de la compilation d'un ensemble disparate de prévisions dont la provenance est moins exclusivement américaine mais reste massivement anglo-saxonne.

Une autre différence par rapport au précédent exercice est que les prévisions relatives aux années 1990 ont été formulées alors que « la science de la prédiction future [sic] n'existait pas en 1900 ». Faut-il en conclure que les chances qu'ont les prévisionnistes de se tromper ont diminué ? L'auteur ne semble pas très optimiste à cet égard, car il présente les six catégories dans lesquelles il a ventilé les « prédictions 2100 » en les assortissant des mêmes qualificatifs (« bonnes », « passables », « médiocres », « 50-50 ») que les prédictions 1990, comme si la hiérarchie d'il y a un siècle n'avait pas bougé.

Quant au contenu des conjectures collectées, disons que la quarantaine de pages qui leur est consacrée constitue un résumé utile des idées prospectives en cours dans le monde anglo-saxon, avec la même quasi-absence de considérations géopolitiques qu'un siècle auparavant.

Bernard Cazes

CHANCES D'OBTENIR UNE PRÉVISION CORRECTE

- Sciences physiques : bonnes
- Sciences biologiques : 50-50
- Politique et droit : médiocres
- Économie et entreprise : passables
- Relations sociales : 50-50
- Arts et loisirs : 50-50

N.B. : 50-50 signifie que les résultats obtenus ne valent pas mieux que ce que l'on obtiendrait en tirant à pile ou face.

HANDOUSSA Heba / REIFFERS Jean-Louis (sous la dir. de)

Rapport du FEMISE (Forum euro-méditerranéen des instituts économiques) 2003 sur le partenariat euro-méditerranéen

Marseille : Institut de la Méditerranée, septembre 2003, 166 p.

Le réseau FEMISE, Forum euro-méditerranéen des instituts économiques, comptant plus de 70 instituts de recherche en économie représentant les 27 partenaires signataires du processus de Barcelone, édite depuis cinq ans un rapport sur la situation économique du partenariat euro-méditerranéen. Ce réseau est soutenu par la Commission européenne, dans le cadre du volet régional de MEDA, et il est co-animé par l'Institut de la Méditerranée de Marseille et l'Economic Research Forum du Caire.

Le rapport annuel 2003, disponible sur Internet (www.femise.org/Pub-indic/an-03.html), montre, comme les rapports précédents, l'immensité de la tâche encore à accomplir dans cette région du monde pour en assurer le développement. Et même s'il existe de nombreuses disparités entre pays méditerranéens, les difficultés à résoudre présentent beaucoup de similitudes.

Ce rapport, synthèse des travaux permanents de ce réseau, comprend deux parties. Une première partie, constituée par le rapport proprement dit, bien illustrée en tableaux et encadrés, aborde les questions suivantes : emploi, stabilisation macroéconomique, croissance, compétitivité et investissements directs étrangers. Une seconde partie comporte, comme en 2002, des monographies économiques sur l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

Le rapport débute par un véritable cri d'alarme dont il a été très peu fait écho dans la presse. Il attire vivement l'attention sur la question de l'emploi dans les pays méditerranéens. Il s'agit en effet pour ces pays de créer pas moins de 50 millions d'emplois dans les 15 prochaines années, sachant que la population des moins de 15 ans en l'an 2000 représente 80 millions de personnes, dépassant la population active qui en compte aujourd'hui environ 74 millions.

Le FEMISE recommande donc la prise en considération d'un certain nombre d'orientations. Celles-ci doivent permettre à la fois la prise en compte de cet impératif majeur, la création de ces 50 millions d'emplois supplémentaires, et la consolidation de l'actif de ces pays, acquis au prix de lourds efforts au cours des dernières années, à savoir : une situation macroéconomique dont les performances sont à l'égale des meilleurs pays en développement, voire des pays ayant récemment rejoint l'Union européenne.

Le rapport souligne une fois de plus le caractère impératif de l'amélioration du taux de croissance, aujourd'hui encore trop dépendante du taux d'accumulation du capital. Pour atteindre cet objectif, les auteurs du rapport proposent plusieurs voies à explorer, comme l'amélioration de la qualité des produits, le recours résolu à l'innovation, l'amélioration de l'organisation interne des entreprises, le développement du niveau de formation et de la formation tout au long de la vie.

La mise en œuvre de réformes des cadres légaux et institutionnels est également, selon le rapport, nécessaire. Ces réformes passent par l'amélioration des droits de propriété, foncière et intellectuelle, par un meilleur environnement des affaires, par l'amélioration du cadre de la concurrence et du traitement des litiges. Le processus de privatisation doit être accéléré.

Enfin, compte tenu de l'option choisie pour la relance de la croissance par l'ouverture des économies, la diversification des échanges et l'amélioration de l'attractivité des investissements directs étrangers sont décisives.

Dernier point abordé par le rapport, celui de la pauvreté. Même si celle-ci ne s'étend heureusement pas, elle gagne en profondeur et favorise notamment l'émigration clandestine. Et les auteurs de plaider pour une régulation des flux d'immigration, constatant la quasi-complémentarité des situations démographiques des pays du nord et du sud de la Méditerranée.

L'ampleur de la tâche est immense, les risques de déstabilisation sociale le sont également. Tout le mérite de ce rapport, à lire la plume à la main, est d'éclairer utilement les décideurs, qu'ils soient publics ou privés, de l'Union européenne et du monde méditerranéen, sur les choix à effectuer pour favoriser le développement des pays méditerranéens.

Benoît le Masne de Chermont

KUSPIT Donald

The End of Art

New York : Cambridge University Press, 2004, 208 p.

Professeur d'histoire et de philosophie de l'art, critique d'art renommé aux États-Unis, Donald Kuspit est notamment l'auteur de The Cult of the Avant-Garde *(New York : Cambridge University Press, 1994). À la lecture de ce nouvel essai, le moins que l'on puisse dire est que l'auteur n'est pas enchanté par ce qu'il désigne comme le « post-art » (un terme forgé par Alan Kaprow), lequel, entendant exalter le banal au détriment de l'énigmatique, le scatologique à celui du sacré, et l'intelligence sans joie à celui de la créativité, aurait remplacé l'art en lui ôtant tout apport esthétique.*

Outre l'histoire de l'art et la philosophie, l'auteur emprunte à la critique psychanalytique des œuvres, voire à la psychobiographie, pour étayer son argumentaire. Il retrace la généalogie de cette esthétique « post-art » à partir de la séparation opérée par Marcel Duchamp entre l'expression intellectuelle et l'expression animale — qui aboutit selon l'essayiste à la réification du concept au détriment de la forme et de l'expérience esthétique, et, de là, au pessimisme nihiliste. Il évoque notamment Barnett Newman, Andy Warhol — qui viendra selon lui brouiller la frontière entre art et

business —, *les installations de Damien Hirst — significatives de la préoccupation postmoderne pour le quotidien —, ou encore Odd Nerdum et Kiky Smith, et leurs représentations de femmes défiquant.*

Pour l'auteur, le « post-art » rompt avec l'art moderne : celui-ci se manifestait par des expériences révolutionnaires qui cherchaient à exprimer l'inconscient. Celui-là ne serait qu'une mascarade banale en quête d'institutionnalisation et le reflet d'intérêts idéologiques étroits — loin de l'engagement « authentique » et personnel d'artistes comme Van Gogh, dont l'auteur loue le zèle messianique. Face à cette anti-esthétique insipide, l'essayiste distingue de « nouveaux vieux maîtres » (comme Lucien Freud et Jenny Saville), qui pourraient assurer l'avenir de l'art grâce à la référence aux — et la disposition des — anciens.

Un jugement critique, parfois amusant et pertinent, bien souvent systématique. Sans trop verser dans le relativisme dont D. Kuspit se fait le détracteur patenté, il est permis de ne pas être entièrement d'accord avec lui.

Benjamin Delannoy

DARMOIS Gilles

Pourquoi privatiser ? EDF et l'enjeu de l'énergie

Paris : Belin (coll. Débats), 2004, 255 p.

Il y a des livres qu'il faut non seulement lire mais qu'un devoir citoyen impose de faire connaître. Celui de Gilles Darmois, qui sera, malheureusement, le dernier de la collection Débats chez Belin, en est un. L'auteur est de ceux, rares, qui ont pu conjoindre les trois expériences de l'industrie, de la direction de recherches et du premier cercle des décideurs politiques.

La thèse est simple et, dans un contexte idéologique et politique aujourd'hui révolu, serait apparue banale. Aujourd'hui, elle va franchement à l'encontre de l'air du temps, puisque même des anciens ministres socialistes se sont prononcés pour la privatisation de la production et de la distribution d'électricité. Or, il nous est montré, avec des données récentes et un savoir d'économiste superbement maîtrisé, qu'elle est loin de garantir tous les avantages que ses thuriféraires lui prêtent. Ce qui n'implique pas que la privatisation ne présente aucun intérêt. Le budget de l'État engrangerait quelques substantiels milliards d'euros ; les dirigeants des entreprises nées du démantèlement d'EDF (Électricité de France) seraient libérés, devant les partenaires et concurrents étrangers, du soupçon de n'être qu'un bras de l'État français ; certains groupes financiers trouveraient de bonnes occasions d'investissement.

En revanche, le consommateur n'aurait rien à y gagner, bien au contraire ; en effet, les prix du kilowattheure EDF sont parmi les plus faibles d'Europe et une démonstration convaincante fait comprendre que, concurrence aidant, les prix

monteront, la surconsommation sera encouragée, au détriment évident d'une gestion raisonnable des ressources de la planète et de la préservation de l'environnement dans toutes ses dimensions. Plus grave peut-être : l'exemple californien, bien analysé dans le premier chapitre, invite à craindre que les investissements de long terme ne soient pas faits à temps et que la sûreté d'approvisionnement qui prévaut en France, mais qui et loin d'être universelle, même sur la partie riche de la planète, ne soit menacée. Les producteurs de Californie ont, volontairement, restreint l'offre, avec pour effet attendu et obtenu de faire monter les prix. Le gouvernement de San Francisco a imposé des prix maximaux. Mettre de l'argent dans la modernisation et la construction de centrales et, plus encore, de réseaux qui ne se rentabilisent qu'à très long terme est devenu parfaitement irrationnel pour toute entreprise : profitabilité trop faible et vulnérabilité trop grande devant le premier raider. Le défaut de capacité était inéluctable et a produit ce que l'on sait.

De quoi se dégage l'impératif de regarder de plus près la conjonction des caractéristiques d'un service public et d'un secteur à charges fixes très lourdes, amorties sur longue période. Le service public n'implique pas la propriété publique, la présence obligée de réseaux non plus : la distribution d'eau potable, en France, est assurée par un oligopole. En revanche, lorsque des obligations de service public (continuité, accès universel, prix spot interdits) sont liées à des réseaux très lourds et de maintien très coûteux, les expériences connues ne plaident pas en faveur des capitalistes. La liste est longue, depuis la faillite de Panama jusqu'à l'effondrement du titre Eurotunnel, en passant par le sous-équipement ferroviaire des grandes villes américaines et même l'effet dévastateur sur les comptes de France Télécom de la concurrence UMTS (Universal Mobile Telecommunications System). Or, il y a une leçon, gentiment occultée par les partisans de la privatisation : les pertes sont toujours supportées en totalité, ou très largement, par les petits porteurs qui ont eu la naïveté de croire au miracle et qui réagissent toujours trop tard, « moutonnièrement », chacun aggravant la perte de tous au profit final des financiers repreneurs. Le capitalisme populaire dans ces secteurs n'est guère autre chose que la spoliation assurée des petits.

La démonstration ne néglige pas de nous donner à voir que, sur plusieurs dimensions, le statut, privé ou public, ne fait rien à l'affaire, ainsi notamment de la productivité. L'accroissement de celle d'EDF a été excellent dans une période (années 1950-1980) où celle de l'homologue anglais, alors tout aussi nationalisé, était sensiblement plus faible. Le raccourci sur la faible efficacité et, partant, les changements incessants des systèmes anglais de régulation qui ont suivi le découpage du monopole en trois (deux producteurs conventionnels et un nucléaire) sera d'une lecture douce-amère pour le lecteur français peu au courant. S'il ne connaît pas bien l'administration française, il aura peut-être plus de mal à comprendre comment, selon notre auteur, les luttes de pouvoir inexpiables entre ministères français et entre grands corps de fonctionnaires ont, de fait, établi un système de contrôle qui était assez stable et

plutôt efficace sur la politique de l'énergie.

Dans un livre dont l'audience ne fut pas ce qu'elle aurait dû être, Le Maître des horloges, *Philippe Delmas* [1] *avait fort bien développé l'idée que la force d'un État est de pouvoir inscrire l'action dans le temps long. Gilles Darmois rappelle incidemment que le colbertisme, aujourd'hui décrié, vaut à la France d'avoir de belles forêts domaniales, voulues initialement pour les besoins de la marine.*

Ces quelques lignes ne rendent pas assez compte de la richesse d'un ouvrage de lecture facile et qui, pourtant, est un véritable traité d'économie politique de l'énergie assorti d'un examen critique des thèses de la dérégulation confrontées aux réalités. En fermant le livre, on en revient, une fois de plus, à se demander comment, dans l'Union européenne, sous un président de la Commission socialiste et malgré les échecs patents des services publics anglais remodelés par la Dame de fer, un emprunt culturel d'origine américaine simplifié et placé hors de son contexte sociétal a pu être assez convaincant pour aveugler de bons esprits.

Jacques Lautman

1. DELMAS Philippe. *Le Maître des horloges. Modernité de l'action publique.* Paris : Odile Jacob, 1991, 352 p.

MENDRAS Henri / DUBOYS FRESNEY Laurence

Français, comme vous avez changé

Paris : Tallandier, 2004, 397 p.

Comme Schubert, Henri Mendras aura laissé une symphonie inachevée. Il n'a pas eu le temps, avant sa disparition, de revoir complètement le manuscrit de son ouvrage Français, comme vous avez changé, *qui est la « somme » des études qu'il a menées, depuis les années 1950 jusqu'à l'an dernier, sur les évolutions de la société française. Heureusement, Laurence Duboys Fresney, qui a beaucoup travaillé avec lui, a assuré la mise au point de l'ouvrage. Pour toute personne, surtout parmi les plus jeunes, vivant en France ou qui s'intéresse à la France, et qui cherche à se situer dans l'espace et dans le temps, c'est une lecture nécessaire.*

Le livre est divisé en trois parties : les acteurs du changement, les institutions désacralisées, la métamorphose des modes de vie. En lisant le sommaire, on peut avoir l'esquisse de l'étude. Par exemple, parlant des acteurs du changement, Mendras évoque les jeunes paysans « pionniers de la modernité » (son premier grand ouvrage annonçait « la fin des paysans [1] *»). Il dit « adieu à la classe ouvrière et bonjour au cadre ».*

1. *La Fin des paysans.* Paris : SÉDÉIS (Société d'études et de documentation économiques, industrielles et sociales) (coll. Futuribles), 1967, 361 p.

Il insiste sur la marche des femmes vers l'égalité.

Après la disparition de la paysannerie et le rééquilibrage des rapports entre hommes et femmes, la troisième révolution majeure du second XX^e siècle a été la recréation des catégories d'âge. Depuis les années 1960, la jeunesse et le troisième âge se sont imposés comme les catégories essentielles de nos sociétés, encadrant l'étape réduite à l'âge actif.

Dans son livre, La Seconde Révolution française [2]*, Mendras avait décrit la dévalorisation des quatre grandes institutions symboliques de la nation française : la République, l'Église, l'Armée et l'École. Il remarque ici que, paradoxalement, la poussée de la démocratie est une des explications de cette évolution. C'est que les institutions et l'appareil bureaucratique ne sont pas encore vraiment adaptés aux nouvelles formes de la vie en société. Hier, les individus étaient encadrés par des règles imposées ou apprises. Désormais, des individus autonomes commencent à interroger les institutions sur les services qu'elles lui rendent vraiment. « Le renouveau de ces institutions réside sans doute dans le déclin de l'emprise bureaucratique sur des services publics à repenser. »*

Quant aux modes de vie, ils sont à choix multiples. La vie culturelle est éclectique. Les intellectuels essaient toujours de se faire entendre mais ils n'ont plus l'aura d'autrefois. Comme pour les institutions, la notion d'« autorité » perd de son importance. Chacun puise ici et là ce qui l'intéresse, et s'en remet moins à ce qu'a dit le « maître ».

Les Français sont abreuvés d'informations variées. Les réseaux de communication se multiplient. La question de la lisibilité, de l'analyse, du décryptage de cette information de masse est l'un des problèmes de l'époque. Mendras aborde assez brièvement l'évolution du travail et des loisirs. Il constate que les charges les plus rudes du travail sont en train de basculer des catégories les moins qualifiées vers les plus qualifiées. C'est un des points où le livre aurait dû être complété. De même, Mendras s'interrogeait-il sur le paradoxe de la société française, parfois décrite comme décadente mais qui s'appuie sur une économie qui continue d'être parmi les plus importantes du monde.

En réalité, là où l'on pourrait croire à une perte de vigueur, il y a changements. Changements dans les comportements individuels et sociaux, changements dans les rapports avec les institutions, changements dans la recherche de valeurs communes.

En conclusion, Mendras rapporte une remarque du général de Gaulle à Raymond Aron : « La France ne fait jamais de réforme que dans la foulée d'une révolution. » Et d'ajouter : « Le livre a pour ambition de montrer que ce débat académique est d'un autre âge, puisque la France n'a jamais autant changé que dans les 60 dernières années, sans faire de révolution sauf celle symbolique, à la violence bien contenue, de mai 1968. »

Au total, l'œuvre d'un sage qui a toujours voulu prendre du recul pour décrire les évolutions de son pays, et qui avait pris le parti de s'intéresser plus à celles des hommes qu'à celles qui résultent des transformations techniques et des mutations économiques.

Michel Drancourt

2. *La Seconde Révolution française, 1965-1984.* Paris : Gallimard (coll. Folio), 1988.

LE GOFF Jacques / WAQUET Philippe (préface) / CHETCUTI Claude (postface)

Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours

Rennes : Presses universitaires de Rennes (coll. L'Univers des normes), 2004, 621 p.

En ces temps où les protections sociales sont qualifiées d'« avantages acquis », voire de « privilèges », et où la richesse d'une minorité croît en même temps que progresse l'insécurité économique du plus grand nombre, il est bon, afin de concevoir certaines réformes et d'évaluer tel ou tel projet de « refondation sociale » comme on disait il n'y a pas si longtemps, de posséder une solide connaissance de l'histoire des dispositifs en vigueur. Avec la parution du dernier livre de Jacques Le Goff, toute méconnaissance de l'histoire du droit du travail en France est devenue impardonnable. Magistrale fresque de 600 pages, Du silence à la parole *montre, grâce à un récit toujours vivant et parsemé de documents d'époque, comment le droit du travail s'est émancipé de la tutelle du droit civil pour constituer une sphère autonome.*

Le récit, la « mise en intrigue », débute en 1830 avec la montée en puissance de la première révolution industrielle et s'achève en 2004 avec le « projet Fillon ». Le fil d'Ariane qui guide le lecteur est celui du passage progressif du travailleur du statut de simple machine biologique vouée au silence à celui d'un être de parole dont l'aspiration à une citoyenneté au sein même de l'entreprise est juridiquement reconnue. Les titres des quatre périodes qui balisent la narration illustrent à la perfection l'intention et la thèse de l'auteur : « 1830 à 1880 — Le droit du silence : La citoyenneté interdite », « 1880 à 1936 — Vers la libération de la parole : La citoyenneté esquissée », « 1936 à 1980 — La société industrielle à son apogée : La citoyenneté reconnue » et, enfin, « 1981 à nos jours — Le temps des incertitudes : La citoyenneté ébranlée ».

S'inscrivant dans une démarche délibérément pluridisciplinaire associant droit, histoire, philosophie, économie..., l'ouvrage procède en fait de l'interrogation suivante : « Quelles sont et quelles ont été les grandes représentations collectives à l'œuvre dans la société qui ont tantôt influencé l'évolution du droit du travail dans son discours et son économie, tantôt, au rebours, été remodelées, parfois infléchies par lui ? » (pp. 17-18). Et parmi ces représentations, parmi ces images, l'auteur en retient trois : l'ouvrier (futur salarié), le patron (bientôt employeur) et, enfin, l'entreprise.

Et Jacques Le Goff, pour qui le droit est « le langage de la société » (p. 17), de nous guider dans cet immense jardin aux sentiers qui bifurquent que constitue l'histoire juridique, économique et sociale de ces presque deux derniers siècles. Que de distance parcourue entre le droit du travail naissant dont l'objectif était la « régénération » politique et morale de l'ouvrier ainsi que la reconstitution de sa force physique, et les lois Auroux (1982) visant à instituer une véritable citoyenneté des salariés dans l'entreprise.

Dans la dernière partie, qui court de 1981 à nos jours, Jacques Le Goff s'interroge sur les conséquences de la troisième révolution industrielle et de la mondialisation sur le monde du travail, et propose un certain nombre de solutions visant à concilier stabilité des garanties et discontinuité des parcours professionnels, à revivifier la démocratie représentative au sein de l'univers de la production, et à instaurer ou réinstaurer une négociation collective au niveau tant national qu'européen. Bien évidemment, de telles perspectives n'auront de chances d'être réalisées que si le rapport de forces entre le capital et le travail se rééquilibre au profit de ce dernier.

L'un des intérêts essentiels du livre de Jacques Le Goff est de mettre au jour — même si ce n'est pas explicitement son propos — l'involution qui caractérise notre époque en matière de perception de la question sociale. Une seule citation suffira à nous en convaincre, elle est extraite du rapport Bloch-Lainé de 1963 : « On ne peut demander aux travailleurs d'avoir la même attitude à l'égard des institutions où ils sont traités comme des adultes et à l'égard de celles où ils sont traités comme des mineurs » (p. 354). Quel haut fonctionnaire, quel intellectuel organique, oserait, de nos jours, écrire une phrase de ce type ? Presque 20 ans auparavant, en 1945, le programme du Conseil national de la résistance demandait notamment d'associer l'ouvrier à la vie de l'établissement où il travaille, de lui accorder une place qui fasse droit à ses capacités de réflexion (p. 346). On rappellera que trois ans auparavant, en Grande-Bretagne, le rapport Beveridge avait fixé le cadre de l'État providence que Winston Churchill s'engageait à bâtir sitôt la victoire obtenue.

Aujourd'hui, alors que nous sommes collectivement de plus en plus riches, ce sont des projets inverses qui prévalent. On croirait, à entendre certains, être revenu au temps où Louis Renault annonçait, dans une lettre à ses ingénieurs datée du 30 août 1918, la rationalisation de la production qu'il envisageait afin, écrivait-il, de remporter la guerre... économique qui s'annonçait !

Ouvrage essentiel, Du silence à la parole, *nous fournit, à l'aide d'une mise en perspective historique, les éléments indispensables à une analyse critique des mutations à l'œuvre au sein du monde du travail.*

Jean-Paul Maréchal

COMPTES RENDUS

GODEFROY Thierry / LASCOUMES Pierre
Le Capitalisme clandestin. L'illusoire régulation des places off-shore
Paris : La Découverte, 2004, 263 p.

Quel rôle jouent les places *off-shore* dans le capitalisme ? Comment expliquer la soudaine mobilisation politique dont elles font l'objet aujourd'hui ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles tentent de répondre l'économiste Thierry Godefroy et le sociologue Pierre Lascoumes. Au-delà de l'image souvent négative véhiculée par la grande presse, la place *off-shore* joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie mondialisée.

Pour les auteurs, les places *off-shore* sont trop souvent montrées du doigt et revêtent trop facilement le rôle de bouc émissaire. Afin de mieux appréhender leur rôle et leur place significative dans le commerce et la finance internationale, les auteurs retracent, dans une première partie, l'histoire des places *off-shore* et leur insertion dans l'économie légitime : de l'évasion fiscale à la fin du XIXe siècle, point de départ de l'économie *off-shore*, à son explosion dans les années 1960, liée à l'internationalisation des activités commerciales et bancaires, jusqu'aux pratiques actuelles favorisées par la mondialisation financière. « Les places *off-shore* n'ont pas été inventées par les réseaux mafieux internationaux », rappellent-ils au passage.

Dans une deuxième partie, ils mettent en perspective la lutte politique contre les activités *off-shore*. La soudaine mobilisation des États et des organisations internationales pour mettre fin au capitalisme clandestin n'est pas nouvelle. « Qu'il s'agisse d'harmonisation fiscale, de lutte contre le crime organisé ou de stabilité financière internationale, différents processus étaient à l'œuvre depuis des décennies pour analyser et rechercher des voies de régulation de phénomènes jugés dommageables aux échanges mondiaux », précisent-ils. De la Société des nations (SDN) à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et de la lutte contre le blanchiment d'argent à la mise à l'index des places *off-shore*, les États ont exploré et explorent toujours différentes pistes pour limiter les abus de l'*off-shore*.

Julien Nessi

LABROUSSE Alain
Géopolitique des drogues
Paris : Presses universitaires de France (coll. Que sais-je ?), 2004, 128 p.

Après avoir coordonné le volumineux *Dictionnaire géopolitique des drogues* (Bruxelles : De Boeck, 2003), le sociologue et journaliste Alain Labrousse, qui a dirigé feu l'Observatoire

géopolitique des drogues pendant 10 ans, publie ici un opuscule synthétique qui fait le point sur l'état des recherches et des données en la matière.

Le lecteur y trouvera d'abord un chapitre de rappel utile consacré à l'origine et à la diffusion des productions illicites (pavot, coca et cannabis) dans le monde ; suit une classification des différentes mafias de la drogue selon leurs rapports avec l'État. Puis l'auteur se penche sur les relations qu'entretiennent les drogues et les conflits, « qui sont surtout d'ordre économique du fait de la valeur ajoutée que la prohibition confère aux premières » : prohibition et guerre froide, modélisation du financement des conflits par la drogue, niveaux d'articulation entre drogues et conflits, criminalisation des acteurs. Le dernier chapitre de l'ouvrage confronte deux cas d'espèce contemporains : le rapport à la drogue des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) et celui des talibans, afin de déterminer si les relations à la drogue de ces deux mouvements en apparence si opposés « peuvent répondre à un modèle que l'on retrouverait au sein de tous les conflits se déroulant dans des pays producteurs de drogue ». L'auteur allègue finalement qu'ils sont une « illustration du modèle de relation inévitable entre des mouvements armés "idéologiques" sans grande ressource financière, et la drogue ».

En conclusion (« Guerre à la drogue » et perspectives de réformes des législations internationales), A. Labrousse décrypte l'instrumentalisation dommageable des plans de lutte contre la drogue ; il montre aussi que les objectifs onusiens ne seront pas atteints et qu'une modification de la législation internationale des drogues n'est malheureusement pas pour demain. Un petit livre sérieux et très instructif — en dépit des trop nombreuses coquilles — pour qui souhaite aller au-delà des seules conclusions officielles des organisations internationales.

Benjamin Delannoy

MORIN Edgar

Pour entrer dans le XXIe siècle

Paris : Le Seuil (coll. Points), 2004, 518 p.

Publié pour la première fois en 1981, ce livre garde aujourd'hui encore tout son intérêt. Il a été réédité par les éditions du Seuil, en 2004, sous un nouveau titre : *Pour entrer dans le XXIe siècle*. Véritable grille de lecture à l'usage du contemporain, cet ouvrage se propose de réinventer notre mode de pensée et de connaissance afin de saisir toute la complexité du monde. « Nous devons réapprendre à connaître, à penser, à concevoir et connaître le complexe. Ce livre aurait pu s'intituler *Manuel pour affronter la complexité du siècle* », prévient Edgar Morin dans la préface de son ouvrage. Pour le sociologue français, nous devons désormais aborder ce nouveau siècle en nous posant les bonnes questions : comment voir, savoir et prévoir ? Comment ne pas réitérer les mêmes erreurs du passé ? Qui croire et que faire à l'avenir ?

Ces questionnements sont au cœur des réflexions d'Edgar Morin, qui a fait des sciences de l'homme l'une de ses spécialités avec la sociologie du contemporain. Du manichéisme en politique aux dérives de l'information, du désenchantement idéologique à la mission de l'intellectuel, l'auteur décrypte les travers de notre temps pour mieux nous éclairer. Au fil de ses analyses, le penseur nous invite à modifier de fond en comble notre façon de penser. Son ouvrage est ainsi une succession de mises en garde et de décryptages pour mieux appréhender les phénomènes sociaux et politiques d'aujourd'hui. Dans la première partie de son livre, par exemple, le sociologue nous met en garde contre les multiples manipulations de l'information et contre les mystifications idéologiques. Il nous invite à mieux voir ce qui se passe, non pas en accumulant de l'information mais en réfléchissant aux mécanismes et aux fonctionnements de notre connaissance.

J.N.

PUGEAULT-CICCHELLI Catherine / CICCHELLI Vincenzo / RAGI Tariq (sous la dir. de)

Ce que nous savons des jeunes

Paris : Presses universitaires de France (coll. Sciences sociales et société), 2004, 228 p.

Les « jeunes » sont le sujet de questions récurrentes dans le débat social français. Pourtant, ils ne sont pas l'objet d'un champ sociologique clairement défini et institutionnalisé. L'objet de ce livre est donc de regrouper des approches complémentaires sur la question de la jeunesse, en s'appuyant sur les trois piliers que sont l'étude des appartenances, des marginalités et des participations à la vie collective.

Si ces thèmes sont classiquement utilisés par la sociologie de la jeunesse, les auteurs les reprennent ici en se refusant à gommer les nuances internes à ce vaste champ d'étude grâce à la prise en compte des interrogations les plus récentes, comme le départ de plus en plus tardif de la sphère familiale, qui coexiste pourtant avec des appartenances affectives multiples liées aux modes de consommation ou aux cercles d'amitié. De même, l'étude des marginalités traite des déviances juvéniles mais en ne considérant pas la rue comme un espace uniquement déstructurant.

C'est un véritable bilan critique de l'état de la sociologie francophone et anglophone sur la jeunesse que livre cet ouvrage. Avec deux objectifs : rompre avec une tendance lourde qui n'étudie la jeunesse que pour les maux qu'elle connaît, tout en donnant un aperçu réel et précis de « ce que nous savons des jeunes » aujourd'hui.

Bénédicte Chéron

TIEN-DUC Nguyen

La Guerre de l'eau aura-t-elle lieu ?

Paris : éditions Johanet, 2004, 250 p.

Ce « nouveau mythe des temps modernes » qu'est la guerre de l'eau a-t-il lieu d'être ? Les facteurs d'inquiétude sont nombreux : une part croissante de la population mondiale souffre de difficultés d'approvisionnement. Plusieurs raisons sont identifiables : l'inégale répartition géographique des ressources, la pression démographique et l'augmentation des quantités d'eau consommée par habitant. Aujourd'hui, un doublement de la population quadruple la demande en eau. Ce dernier facteur découle de l'industrialisation, de l'urbanisation, et surtout de l'intensification de l'agriculture irriguée. Par ailleurs, les ressources en eau sont souvent mal gérées, c'est-à-dire surexploitées et polluées.

Les plus optimistes considèrent que le progrès technique, capable de limiter les besoins, et la sagesse des États éviteront que l'eau ne devienne inévitablement la cause de conflits armés. L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et certains programmes universitaires y voient un facteur potentiel de coopération internationale et soulignent que l'eau n'est jusqu'à présent qu'une source marginale de conflit.

Les pessimistes considèrent que l'on s'achemine vers une hydropolitique aussi importante que la géopolitique. Sans en être la cause profonde, les tensions en matière de ressources hydriques peuvent attiser des conflits latents, y compris à l'intérieur des États. L'auteur se range à ce point de vue et propose cinq études de cas.

Enfin, il déplore le blocage du droit international de l'eau, dont le développement serait préférable à la médiation au cas par cas, aujourd'hui dominante. Dans tous les cas, une réorientation de l'aide au développement vers des projets plus efficaces à long terme s'impose.

Sophie Sicard

VÉRON Jacques / PENNEC Sophie / LEGARÉ Jacques (sous la dir. de)

Âge, générations et contrat social. L'État providence face aux changements démographiques

Paris : INED (Institut national d'études démographiques), Cahier de l'INED n° 153, 2004, 312 p.

Les sociétés des pays développés vieillissent. Au-delà de tout propos incantatoire ou catastrophiste, ce livre prend en compte ce fait et les évolutions qui l'accompagnent, dans les comportements familiaux et professionnels, et les structures économiques, pour tenter une analyse approfondie des dynamiques qui sont à l'œuvre.

Une première partie théorique permet de situer le débat sur les rapports intergénérationnels en étudiant les évolutions de l'activité au cours de la vie, les redistributions entre actifs et inactifs... Viennent ensuite des éclairages moins habituels qui traitent le sujet du point de vue des relations internes aux familles et des niveaux de vie des personnes âgées. La dernière série de chapitres constate enfin que les « temps sociaux » ne sont plus les mêmes quand il s'agit de concilier vie professionnelle et vie familiale ou de s'intégrer dans une activité économique qui fonctionne sur le mode du 24 heures sur 24.

C'est en adoptant une perspective de comparaisons internationales que cet ouvrage parvient à dresser un panorama complet de la question, qui permet de déceler les évolutions encore à venir. Les regards croisés qui sont ici réunis ont aussi pour but d'envisager les possibles adaptations du contrat social dans les pays développés.

B.C.

Ces comptes rendus sont extraits de la base de données informatisée sur les études prospectives « Octave », de Futuribles International.

Pour en connaître les modalités de consultation, contacter Céline Laisney, à Futuribles. Tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-mail : documentation@futuribles.com - Site Internet www.futuribles.com

abstracts

futuribles n° 303, December 2004

Plea for a Research Policy

Pierre Piganiol

Readers of *Futuribles* are kept abreast of the current debates about the policy (or lack of it) with regard to research and development in France, in part because of the amount of space we have devoted to this matter in the journal.

We publish here the point of view of an eminent researcher, Pierre Piganiol, who was the first head of the Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) which, following the famous meeting in Caen (1956), was the first body to implement the R&D policy of the Gaullist era – which it did, moreover, in magisterial fashion.

Pierre Piganiol expresses his amazement that the alarm calls about the inadequacy of French research efforts have not apparently been either heard or understood. He then reminds us of the ultimate purpose of research (and the various types of research) and the major role that the state should play in co-ordinating efforts, not only with regard to the research that it finances but also to privately funded research.

He stresses that this role of orchestrating research means putting considerable effort into foresight in order to make choices, as far as possible, in the light of the country's future needs. He says here, pithily, what others in the debate put more pompously in terms of the tensions between technology push and social needs (or bottom-up approach).

Finally, Pierre Piganiol offers some judicious thoughts as to the ways that this research policy might ideally be conducted.

Those who have worked with him will not be surprised that he lays so much emphasis on the need to make a "reasoned analysis of the present state of knowledge and research", of what he calls the "scientific climate" (*conjoncture scientifique*). It is indeed strange that, despite his best efforts, nothing of the sort has ever been implemented...

Futuris: a Future-oriented Study of the French System of Research and Innovation

Jacques Lesourne

Pierre Piganiol emphasizes, in his own article in this issue, the importance of foresight studies in drawing up an R&D policy which, of necessity, looks to the long term. In response to this need and to the need to give a new stimulus (but what?) to French research policy the French association for technical research (Association nationale de la recherche technique, ANRT) has launched a future-oriented study of the French system of research and innovation.

Jacques Lesourne, chairman of the steering committee of the "Futuris" project, offers his view of the French system of research and innovation, then shows how the arrangements made in France after the Second World War are now having to face the need for reform, if only because of the radically different context in which we find ourselves and the challenges of the next few years.

After a brief sketch of how this vast exercise in foresight is being organized, drawing on a very large number of experts, and the various methods used (in particular scenario-building), he summarizes the main lessons to be learned from it. Above all he stresses the need to step up substantially the investment in R&D in France (with a look at the roles that public authorities and business should play in this) as well as the need for in-depth reform of the way that research is organized if it is to become more productive.

Lastly, and given that the French government has announced that it proposes to introduce legislation about the direction and programming of research, he makes some recommendations, based on the work of Futuris, directed at the drafters of the new law, whose contents are eagerly awaited.

Turkey's Application for Membership of the European Union

Jean Raphaël Chaponnière

On 6 October 2004, the European Commission published its report on Turkey's

application to join the European Union, in which it favoured opening negotiations about eventual membership. Since then there has been heated debate, especially in France, about whether or not Turkey should be part of Europe: those in favour of Turkish membership refer to the country's European past and its links with the EU since 1963, as well as its model as a secular democracy in the Muslim world; those opposed argue that it is too far away from the rest of Europe both geographically and in terms of its values (failure to respect human rights, Islam, etc.).

In order to understand the arguments put forward by both sides, it is as well to know more about the country, its history, its political and economic situation, the lifestyles of its people, etc. In this article Jean Raphaël Chaponnière provides an outline of its main features, before discussing the issues underlying Turkey's bid to join the EU and the fears that this raises, rightly or wrongly, for example with regard to international migration or religious issues. In his view, the potential costs of Turkey being allowed to join are roughly the same as if its bid is ultimately rejected – a comparison rarely made by commentators.

In the end, the uncertainty about Turkey's future in Europe that the EU has maintained for decades, and that will continue for several years yet, simply reflects the EU's difficulties in defining the criteria for further enlargement: how far should Europe expand, based on which core values and what ultimate purpose (free trade or political union)?

European Enlargement and the Position of France

Jean-François Drevet

Membership of the European Union has grown from its original six countries to 12, then 15, then (since May 2004) 25. This expansion could easily continue (perhaps to as many as 40 members) since several other countries are in the running, with a variety of modes of association, as Jean-François Drevet outlines in this article. Among the candidates, Turkey is undoubtedly the one given most media attention, above all in France; but there are also the former Soviet bloc countries such as Croatia, Bulgaria and Rumania. Expansion could well have a domino effect, in the longer term bringing in former Soviet republics such as Georgia and the Ukraine.

In fact, the question of the future borders of the EU, and how acceptable they are to the founding members (above all France), is more topical than ever. Jean-François Drevet discusses the issues involved, the possible advantages, especially in bringing peace to the continent, the obstacles and sensitivities that must be taken into account, both within the EU and outside it (for instance with regard to Russia). He offers us a very full picture of what the EU might become – more than ever a matter of "variable geography". In his view, the prospects of the EU's centre of gravity moving eastwards are, for the time being, very slight even if there were to be major expansion: western Europe remains the clear economic and political driving force within the continent.

The main regret in this process, according to Drevet, is that this policy of expansion has unfortunately had the effect of holding back the impetus to deepen the links. Efforts should be made to remedy this in order to strengthen the EU, for example via the Constitution currently under discussion.

Promoting Small Business in Europe. The Lessons to Be Learned from the American Small Business Act

André Lebeau

Small and medium-sized firms are a key element in the European economy: by the EU definition (0-250 employees), they make up 99.8% of all businesses (more than 93% of them employ fewer than 10 people), i.e. 65.8% of all employment. Yet the public authorities offer them little support, largely because the authorities operate on a very different scale to small firms.

André Lebeau argues that it is possible to change this state of affairs, for instance by learning from the American experience. Despite its ultra-free market stance, the United States has in fact put in place a wide range of public support for small businesses, especially via tenders and contracts to supply federal agencies. These measures have existed for over 50 years (Small Business Act, 1953) and are regularly updated.

While identical measures cannot be applied to small firms in the EU, they could serve to inspire support for this key element in the European economy. André Lebeau suggests how this might be done, proposing the launch of pilot projects, starting with ones in the framework of the European space programme, a sector that he knows well.

Futures Studies in Japan. From Shaping Change to Adapting to Change
Évelyne Dourille-Feer

This article is the sixth in the series started by *Futuribles* in June 2004, in partnership with the Aleph group of the French Commissariat général du Plan. The aim of the series is to enlighten readers about what specialist bodies are doing in other countries in the area of futures studies and strategic thinking geared to public decision-making. The earlier articles looked at what is happening respectively in Germany, Ireland, Sweden, Quebec and South Africa. This sixth article focuses on Japan.

Évelyne Dourille-Feer describes how public futures studies have evolved in Japan since the Second World War. Two periods can be distinguished. The first, from the end of the war until the end of the 1980s, saw a burgeoning of global foresight studies devoted to the economy in general and to the manufacturing sector – mainly dynamic and quite interventionist studies conducted by large public bodies in collaboration with the various actors concerned. Then, confirming a shift first observed during the 1980s, the period after 1990 saw the emergence of a new way of looking at future problems and therefore of conducting public futures studies: against a background of economic crisis and reform, the state narrowed the ambitions of its foresight exercises and opted for a more targeted approach that is more "societal" and more concerned with particular sectors; the aim is to adapt to changes rather than to try to influence them.

Futuribles is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year). Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

Chief Editor : Hugues de Jouvenel

Futuribles : 55, rue de Varenne, 75007 Paris, France.
Tel. : 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-Mail : revue@futuribles.com - Web site : www.futuribles.com

Explorer ce qui peut advenir
(LES FUTURS POSSIBLES)
et ce qui peut être fait
(LES POLITIQUES ET LES STRATÉGIES).
L'anticipation au service de l'action.

GROUPE
futuribles

→ Une association internationale de prospective : Futuribles International

❒ **Système vigie :**
Un système de veille :
- sur qui fait quoi, où et comment, dans le domaine des études prospectives
- sur les tendances lourdes et émergentes d'évolution du monde contemporain

❒ **Forum prévisionnel**
Plate-forme de rencontres entre experts et décideurs, Futuribles International organise des tables rondes, des journées d'étude et des colloques internationaux

❒ **Formation**
- Des séminaires de formation aux concepts et aux méthodes de prospective
- Des séminaires de prospective appliquée

❒ **Étude et Recherche**
Des « groupes d'étude prospective » sont constitués sur des problématiques communes aux personnes et organisations membres

→ Une société de presse et de communication

❒ *Futuribles*, revue mensuelle pluridisciplinaire et prospective sur les grands enjeux du monde contemporain et ses évolutions possibles

❒ Une action permanente de sensibilisation aux futurs possibles au travers des médias

→ Un pôle d'expertise en prospective et stratégie

❒ Des études de prospective appliquée

❒ Une activité de conseil en veille, prospective et stratégie auprès des entreprises et organismes publics

GROUPE
futuribles
55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France
Tél 33 (0)1 53 63 37 70 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • www.futuribles.com

futuribles

TABLE DES MATIÈRES 2004

Liste par auteurs

AILLERET François
« Un diagnostic sur la recherche en France. L'avis du Conseil économique et social sur la recherche ». N° 301, octobre 2004, pp. 5-22

ARTUS Patrick
« Quelle stratégie de spécialisation en Europe ? » N° 299, juillet-août 2004, pp. 23-30

BEAUCHAMP Gorman
« Un précurseur de la dystopie : Jerome K. Jerome. Une parodie du rêve égalitaire ». N° 294, février 2004, pp. 55-70

BÉNICHOU Grégory
« L'invention de l'homme jetable ». N° 293, janvier 2004, pp. 11-29

BERTHET Diane, TERNISIEN Michel
« La désindustrialisation de l'Île-de-France ? » N° 297, mai 2004, pp. 31-47

BLANC Gérard
« Sur les nanotechnologies. À propos du livre d'Alexander Arnall, *Future Technologies, Today's Choices* ». N° 293, janvier 2004, pp. 57-62

BONNAURE Pierre
« L'Europe en crise : quelle issue ? » N° 296, avril 2004, pp. 57-70
« De la réglementation des biens technologiques ». N° 298, juin 2004, pp. 73-76
« Le défi énergétique en France. À propos du *Livre blanc sur les énergies* ». N° 302, novembre 2004, pp. 57-67

BOURDILLON Jacques
« Charte de l'environnement et principe de précaution. Un autre regard ». N° 301, octobre 2004, pp. 81-85

BOURG Dominique, GODARD Olivier, HOURCADE Jean-Charles
« Charte de l'environnement : enjeux et controverses ». N° 297, mai 2004, pp. 59-72

CASTEL Viviane (du)
« Russie : la "verticale du pouvoir". La Russie au début du deuxième mandat de Vladimir Poutine ». N° 297, mai 2004, pp. 5-12

CAZES Bernard
« Les relations internationales futures : trois visages ». N° 298, juin 2004, pp. 69-72

CETTE Gilbert
« Productivité : les États-Unis distancent l'Europe ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 5-22

CHAPONNIÈRE Jean Raphaël
« L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ». N° 303, décembre 2004, pp. 23-43

CHOPPLET Marc, THOMAS Daniel
« Vers des alternatives végétales. L'émergence d'une nouvelle bioéconomie ». N° 295, mars 2004, pp. 5-18

COLIN Jean-Paul
« Informatique : l'après-Moore ? Le progrès des semi-conducteurs en question : le monopole Intel face à des stratégies alternatives ». N° 294, février 2004, pp. 5-15

COLSON Aurélien
« Prospective et décision publiques au Québec ». N° 301, octobre 2004, pp. 61-69
« Prospective et changement de régime en Afrique du Sud ». N° 302, novembre 2004, pp. 47-55

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN
« La politique de recherche, vue de 1964. Extrait des *Réflexions pour 1985* ». N° 296, avril 2004, pp. 79-82

DAMON Julien
« La population mondiale en 2050. Les projections démographiques à long terme des Nations unies ». N° 300, septembre 2004, pp. 51-67

DAVEZIES Laurent
« Développement local : le déménagement des Français. La dissociation des lieux de production et de consommation ». N° 295, mars 2004, pp. 43-56

DELALANDE Philippe
« Chine, la fin de la mondialisation heureuse ? » N° 296, avril 2004, pp. 27-32

DELANGHE Henri, DUCHÊNE Vincent, MULDUR Ugur
« À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44

DELANNOY Benjamin
« Espérer en l'avenir. À propos de l'ouvrage de Jean-Claude Guillebaud, *Le Goût de l'avenir* ». N° 298, juin 2004, pp. 31-39

DOURILLE-FEER Évelyne
« La prospective publique au Japon. De l'orientation à l'accompagnement des changements ». N° 303, décembre 2004, pp. 73-83

DRANCOURT Michel
« Le capitalisme selon Joseph Stiglitz. À propos du livre de Joseph Stiglitz, *Quand le capitalisme perd la tête* ». N° 295, mars 2004, pp. 19-23
« Industrialisation : la destruction créatrice ». N° 297, mai 2004, pp. 13-29

DREVET Jean-François
« L'Europe élargie et la France ». N° 303, décembre 2004, pp. 45-63

DUCHÊNE Vincent, DELANGHE Henri, MULDUR Ugur
« À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44

DUPUY Jean-Pierre
« Quand les technologies convergeront ». N° 300, septembre 2004, pp. 5-18

FABRY Elvire
« Une Constitution pour une démocratie européenne ? » N° 300, septembre 2004, pp. 85-93

FATOUX François, TIBERGHIEN Frédéric
« L'évaluation extra-financière des entreprises ». N° 293, janvier 2004, pp. 39-51

GODARD Olivier
« Charte de l'environnement : pour le principe de précaution ». N° 297, mai 2004, pp. 73-86

GODARD Olivier, BOURG Dominique, HOURCADE Jean-Charles
« Charte de l'environnement : enjeux et controverses ». N° 297, mai 2004, pp. 59-72

GODET Michel
« Les illusions sur la productivité et l'emploi ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 107-118

GONOD Pierre F.
« Quelle prospective ? À propos de l'éditorial "Pourquoi la prospective ?" » N° 296, avril 2004, pp. 71-78
« Décrypter l'avenir. À propos du livre d'Edward Cornish, *Futuring: The Exploration of the Future* ». N° 301, octobre 2004, pp. 41-50

GUILLEMARD Anne-Marie
« Les sociétés à l'épreuve du vieillissement. Le défi de l'emploi en seconde partie de carrière ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

HÉRAULT Bruno
« Henri Mendras, sociologue et prospectiviste ». N° 293, janvier 2004, pp. 63-74
« Prévision et prospective publiques en Allemagne ». N° 298, juin 2004, pp. 41-50

HOURCADE Jean-Charles, BOURG Dominique, GODARD Olivier
« Charte de l'environnement : enjeux et controverses ». N° 297, mai 2004, pp. 59-72

IRIBARNE Philippe (d')
« Management des entreprises et diversité culturelle. Entre tradition et modernité : une équation subtile dans les pays en développement ». N° 295, mars 2004, pp. 57-70

JAN Michel
« Quel avenir pour la Chine ? » N° 296, avril 2004, pp. 5-25

KAHN Herman
« L'envol de la France (1973) ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 119-123

LACAZE Jean-Paul
« La planification stratégique des territoires ». N° 295, mars 2004, pp. 25-41

LAMBALLE Alain
« Le monde selon Pierre Hassner. À propos de l'ouvrage de Pierre Hassner, *La Terreur et l'empire* ». N° 294, février 2004, pp. 17-33
« La haute fonction publique internationale ». N° 295, mars 2004, pp. 71-78

LEBEAU André
« Galileo : une ambition européenne ». N° 294, février 2004, pp. 41-54
« Changement climatique : le film catastrophe. À propos du *Jour d'après* ». N° 300, septembre 2004, pp. 69-74
« Promouvoir la petite entreprise en Europe. Les enseignements du *Small Business Act* américain ». N° 303, décembre 2004, pp. 65-71

LESOURNE Jacques
« Futuris : prospective du système français de recherche et d'innovation ». N° 303, décembre 2004, pp. 12-22

MAREUGE Céline
« Prospective et expertise publiques en Irlande ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 97-106

MULDUR Ugur, DELANGHE Henri, DUCHÊNE Vincent
« À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44

NEYRAUT Michel
« Le singe, le clone et le perroquet ». N° 293, janvier 2004, pp. 31-38

ORIVEL Estelle
« L'emploi en France à l'horizon 2015. Un exercice de prospective sur l'emploi et les qualifications ». N° 302, novembre 2004, pp. 29-46

PAILLARD Sandrine
« Prospective et décision publiques en Suède ». N° 300, septembre 2004, pp. 75-83

PAPON Pierre
« La recherche française face à de nouveaux enjeux. Le colloque de Caen n'aura plus lieu ». N° 301, octobre 2004, pp. 23-40

PERELMAN Rémi
« L'énergie, talon d'Achille de la croissance chinoise ». N° 296, avril 2004, pp. 33-41
« Chine / Russie : deux futurs possibles ». N° 296, avril 2004, pp. 43-55
« Singapour entre Inde et Chine, pont et catalyseur ». N° 301, octobre 2004, pp. 51-59

PERRIER-CORNET Philippe
« L'avenir des espaces ruraux français. Dynamiques et prospective des espaces ruraux français à l'horizon 2020 ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

PIGANIOL Pierre
« Pour une politique de recherche ». N° 303, décembre 2004, pp. 5-11

PORTNOFF André-Yves
« Le capitalisme unijambiste ». N° 294, février 2004, pp. 35-40
« Penser le racisme. À propos du livre de Michel Girod, *Penser le racisme. De la responsabilité des scientifiques* ». N° 301, octobre 2004, pp. 77-80

ROSNAY Joël (de)
« L'information et la société interactive ». N° 302, novembre 2004, pp. 69-81

SALOMON Jean-Jacques
« L'enjeu du clonage humain ». N° 293, janvier 2004, pp. 5-9
« Marx vu par Aron. À propos du *Marxisme de Marx* ». N° 293, janvier 2004, pp. 53-55
« Misère de la recherche. Pour une politique de la science et de la technologie : voies et moyens à la mesure des nouveaux enjeux ». N° 298, juin 2004, pp. 5-29
« La France sur le déclin ? À propos d'ouvrages récents sur l'état de la France ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 69-75
« La stratégie du Pentagone en 2050 ». N° 300, septembre 2004, pp. 45-49
« Un fantasme américain : la démocratie au Grand Moyen-Orient ». N° 302, novembre 2004, pp. 5-27

TERNISIEN Michel, BERTHET Diane
« La désindustrialisation de l'Île-de-France ? » N° 297, mai 2004, pp. 31-47

TESTART Jacques
« Un futur sans hommes ? À propos du livre de Bryan Sykes, *La Malédiction d'Adam* ». N° 301, octobre 2004, pp. 71-75

THOMAS Daniel, CHOPPLET Marc
« Vers des alternatives végétales. L'émergence d'une nouvelle bioéconomie ». N° 295, mars 2004, pp. 5-18

TIBERGHIEN Frédéric, FATOUX François
« L'évaluation extra-financière des entreprises ». N° 293, janvier 2004, pp. 39-51

TOULEMON Robert
« Pour une réforme des Nations unies ». N° 298, juin 2004, pp. 51-68

VARET Jacques
« L'observation de l'environnement. IFEN : un signal faible inquiétant ». N° 297, mai 2004, pp. 49-58

VILLEMEUR Alain
« Europe et États-Unis : la divergence économique ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 31-44

Liste par thèmes

Agriculture

PERRIER-CORNET Philippe
« L'avenir des espaces ruraux français. Dynamiques et prospective des espaces ruraux français à l'horizon 2020 ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

Biologie. Aliments. Santé

BÉNICHOU Grégory
« L'invention de l'homme jetable ». N° 293, janvier 2004, pp. 11-29

DUPUY Jean-Pierre
« Quand les technologies convergeront ». N° 300, septembre 2004, pp. 5-18

NEYRAUT Michel
« Le singe, le clone et le perroquet ». N° 293, janvier 2004, pp. 31-38

SALOMON Jean-Jacques
« L'enjeu du clonage humain ». N° 293, janvier 2004, pp. 5-9

TESTART Jacques
« Un futur sans hommes ? À propos du livre de Bryan Sykes, *La Malédiction d'Adam* ». N° 301, octobre 2004, pp. 71-75

Cadre institutionnel

AILLERET François
« Un diagnostic sur la recherche en France. L'avis du Conseil économique et social sur la recherche ». N° 301, octobre 2004, pp. 5-22

BONNAURE Pierre
« L'Europe en crise : quelle issue ? » N° 296, avril 2004, pp. 57-70

BOURDILLON Jacques
« Charte de l'environnement et principe de précaution. Un autre regard ». N° 301, octobre 2004, pp. 81-85

BOURG Dominique, GODARD Olivier, HOURCADE Jean-Charles
« Charte de l'environnement : enjeux et controverses ». N° 297, mai 2004, pp. 59-72

FABRY Elvire
« Une Constitution pour une démocratie européenne ? » N° 300, septembre 2004, pp. 85-93

GODARD Olivier
« Charte de l'environnement : pour le principe de précaution ». N° 297, mai 2004, pp. 73-86

LAMBALLE Alain
« La haute fonction publique internationale ». N° 295, mars 2004, pp. 71-78

LEBEAU André
« Promouvoir la petite entreprise en Europe. Les enseignements du *Small Business Act* américain ». N° 303, décembre 2004, pp. 65-71

PAPON Pierre
« La recherche française face à de nouveaux enjeux. Le colloque de Caen n'aura plus lieu ». N° 301, octobre 2004, pp. 23-40

PORTNOFF André-Yves
« Le capitalisme unijambiste ». N° 294, février 2004, pp. 35-40

SALOMON Jean-Jacques
« Misère de la recherche. Pour une politique de la science et de la technologie : voies et moyens à la mesure des nouveaux enjeux ». N° 298, juin 2004, pp. 5-29
« La stratégie du Pentagone en 2050 ». N° 300, septembre 2004, pp. 45-49

TOULEMON Robert
« Pour une réforme des Nations unies ». N° 298, juin 2004, pp. 51-68

VARET Jacques
« L'observation de l'environnement. IFEN : un signal faible inquiétant ». N° 297, mai 2004, pp. 49-58

Conditions économiques. Recherche économique. Systèmes économiques

ARTUS Patrick
« Quelle stratégie de spécialisation en Europe ? » N° 299, juillet-août 2004, pp. 23-30

BERTHET Diane, TERNISIEN Michel
« La désindustrialisation de l'Île-de-France ? » N° 297, mai 2004, pp. 31-47

BONNAURE Pierre
« De la réglementation des biens technologiques ». N° 298, juin 2004, pp. 73-76

CETTE Gilbert
« Productivité : les États-Unis distancent l'Europe ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 5-22

DELANGHE Henri, DUCHÊNE Vincent, MULDUR Ugur
« À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44

DRANCOURT Michel
« Le capitalisme selon Joseph Stiglitz. À propos du livre de Joseph Stiglitz, *Quand le capitalisme perd la tête* ». N° 295, mars 2004, pp. 19-23
« Industrialisation : la destruction créatrice ». N° 297, mai 2004, pp. 13-29

KAHN Herman
« L'envol de la France (1973) ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 119-123

SALOMON Jean-Jacques
« Marx vu par Aron. À propos du *Marxisme de Marx* ». N° 293, janvier 2004, pp. 53-55
« La France sur le déclin ? À propos d'ouvrages récents sur l'état de la France ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 69-75

VILLEMEUR Alain
« Europe et États-Unis : la divergence économique ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 31-44

Coopération internationale. Relations internationales

BONNAURE Pierre
« L'Europe en crise : quelle issue ? » N° 296, avril 2004, pp. 57-70

CASTEL Viviane (du)
« Russie : la "verticale du pouvoir". La Russie au début du deuxième mandat de Vladimir Poutine ». N° 297, mai 2004, pp. 5-12

CAZES Bernard
« Les relations internationales futures : trois visages ». N° 298, juin 2004, pp. 69-72

CHAPONNIÈRE Jean Raphaël
« L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ». N° 303, décembre 2004, pp. 23-43

COLSON Aurélien
« Prospective et décision publiques au Québec ». N° 301, octobre 2004, pp. 61-69
« Prospective et changement de régime en Afrique du Sud ». N° 302, novembre 2004, pp. 47-55

DELALANDE Philippe
« Chine, la fin de la mondialisation heureuse ? » N° 296, avril 2004, pp. 27-32

DELANGHE Henri, DUCHÊNE Vincent, MULDUR Ugur
« À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44

DOURILLE-FEER Évelyne
« La prospective publique au Japon. De l'orientation à l'accompagnement des changements ». N° 303, décembre 2004, pp. 73-83

DREVET Jean-François
« L'Europe élargie et la France ». N° 303, décembre 2004, pp. 45-63

FABRY Elvire
« Une Constitution pour une démocratie européenne ? » N° 300, septembre 2004, pp. 85-93

HÉRAULT Bruno
« Prévision et prospective publiques en Allemagne ». N° 298, juin 2004, pp. 41-50

JAN Michel
« Quel avenir pour la Chine ? » N° 296, avril 2004, pp. 5-25

LAMBALLE Alain
« Le monde selon Pierre Hassner. À propos de l'ouvrage de Pierre Hassner, *La Terreur et l'empire* ». N° 294, février 2004, pp. 17-33
« La haute fonction publique internationale ». N° 295, mars 2004, pp. 71-78

LEBEAU André
« Galileo : une ambition européenne ». N° 294, février 2004, pp. 41-54

MAREUGE Céline
« Prospective et expertise publiques en Irlande ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 97-106

PAILLARD Sandrine
« Prospective et décision publiques en Suède ». N° 300, septembre 2004, pp. 75-83

PERELMAN Rémi
« L'énergie, talon d'Achille de la croissance chinoise ». N° 296, avril 2004, pp. 33-41
« Chine / Russie : deux futurs possibles ». N° 296, avril 2004, pp. 43-55
« Singapour entre Inde et Chine, pont et catalyseur ». N° 301, octobre 2004, pp. 51-59

SALOMON Jean-Jacques
« La stratégie du Pentagone en 2050 ». N° 300, septembre 2004, pp. 45-49

« Un fantasme américain : la démocratie au Grand Moyen-Orient ». N° 302, novembre 2004, pp. 5-27

TOULEMON Robert
« Pour une réforme des Nations unies ». N° 298, juin 2004, pp. 51-68

VILLEMEUR Alain
« Europe et États-Unis : la divergence économique ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 31-44

Culture. Société

BEAUCHAMP Gorman
« Un précurseur de la dystopie : Jerome K. Jerome. Une parodie du rêve égalitaire ». N° 294, février 2004, pp. 55-70

BÉNICHOU Grégory
« L'invention de l'homme jetable ». N° 293, janvier 2004, pp. 11-29

DELANNOY Benjamin
« Espérer en l'avenir. À propos de l'ouvrage de Jean-Claude Guillebaud, *Le Goût de l'avenir* ». N° 298, juin 2004, pp. 31-39

HÉRAULT Bruno
« Henri Mendras, sociologue et prospectiviste ». N° 293, janvier 2004, pp. 63-74

IRIBARNE Philippe (d')
« Management des entreprises et diversité culturelle. Entre tradition et modernité : une équation subtile dans les pays en développement ». N° 295, mars 2004, pp. 57-70

NEYRAUT Michel
« Le singe, le clone et le perroquet ». N° 293, janvier 2004, pp. 31-38

PORTNOFF André-Yves
« Penser le racisme. À propos du livre de Michel Girod, *Penser le racisme. De la responsabilité des scientifiques* ». N° 301, octobre 2004, pp. 77-80

SALOMON Jean-Jacques
« L'enjeu du clonage humain ». N° 293, janvier 2004, pp. 5-9
« Marx vu par Aron. À propos du *Marxisme de Marx* ». N° 293, janvier 2004, pp. 53-55
« La France sur le déclin ? À propos d'ouvrages récents sur l'état de la France ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 69-75

Démographie. Population

DAMON Julien
« La population mondiale en 2050. Les projections démographiques à long terme des Nations unies ». N° 300, septembre 2004, pp. 51-67

GUILLEMARD Anne-Marie
« Les sociétés à l'épreuve du vieillissement. Le défi de l'emploi en seconde partie de carrière ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

PERRIER-CORNET Philippe
« L'avenir des espaces ruraux français. Dynamiques et prospective des espaces ruraux français à l'horizon 2020 ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

Éducation. Formation

ORIVEL Estelle
« L'emploi en France à l'horizon 2015. Un exercice de prospective sur l'emploi et les qualifications ». N° 302, novembre 2004, pp. 29-46

SALOMON Jean-Jacques
« Misère de la recherche. Pour une politique de la science et de la technologie : voies et moyens à la mesure des nouveaux enjeux ». N° 298, juin 2004, pp. 5-29

Environnement. Ressources naturelles

BONNAURE Pierre
« Le défi énergétique en France. À propos du *Livre blanc sur les énergies* ». N° 302, novembre 2004, pp. 57-67

BOURDILLON Jacques
« Charte de l'environnement et principe de précaution. Un autre regard ». N° 301, octobre 2004, pp. 81-85

BOURG Dominique, GODARD Olivier, HOURCADE Jean-Charles
« Charte de l'environnement : enjeux et controverses ». N° 297, mai 2004, pp. 59-72

CHOPPLET Marc, THOMAS Daniel
« Vers des alternatives végétales. L'émergence d'une nouvelle bioéconomie ». N° 295, mars 2004, pp. 5-18

GODARD Olivier
« Charte de l'environnement : pour le principe de précaution ». N° 297, mai 2004, pp. 73-86

LEBEAU André
« Changement climatique : le film catastrophe. À propos du *Jour d'après* ». N° 300, septembre 2004, pp. 69-74

PERELMAN Rémi
« L'énergie, talon d'Achille de la croissance chinoise ». N° 296, avril 2004, pp. 33-41

PERRIER-CORNET Philippe
« L'avenir des espaces ruraux français. Dynamiques et prospective des espaces ruraux français à l'horizon 2020 ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

VARET Jacques
« L'observation de l'environnement. IFEN : un signal faible inquiétant ». N° 297, mai 2004, pp. 49-58

Gestion. Productivité

ARTUS Patrick
« Quelle stratégie de spécialisation en Europe ? » N° 299, juillet-août 2004, pp. 23-30

CETTE Gilbert
« Productivité : les États-Unis distancent l'Europe ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 5-22

DRANCOURT Michel
« Industrialisation : la destruction créatrice ». N° 297, mai 2004, pp. 13-29

FATOUX François, TIBERGHIEN Frédéric
« L'évaluation extra-financière des entreprises ». N° 293, janvier 2004, pp. 39-51

GODET Michel
« Les illusions sur la productivité et l'emploi ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 107-118

IRIBARNE Philippe (d')
« Management des entreprises et diversité culturelle. Entre tradition et modernité : une équation subtile dans les pays en développement ». N° 295, mars 2004, pp. 57-70

PORTNOFF André-Yves
« Le capitalisme unijambiste ». N° 294, février 2004, pp. 35-40

Industrie

ARTUS Patrick
« Quelle stratégie de spécialisation en Europe ? » N° 299, juillet-août 2004, pp. 23-30

BERTHET Diane, TERNISIEN Michel
« La désindustrialisation de l'Île-de-France ? » N° 297, mai 2004, pp. 31-47

BONNAURE Pierre
« Le défi énergétique en France. À propos du *Livre blanc sur les énergies* ». N° 302, novembre 2004, pp. 57-67

CHOPPLET Marc, THOMAS Daniel
« Vers des alternatives végétales. L'émergence d'une nouvelle bioéconomie ». N° 295, mars 2004, pp. 5-18

COLIN Jean-Paul
« Informatique : l'après-Moore ? Le progrès des semi-conducteurs en question : le monopole Intel face à des stratégies alternatives ». N° 294, février 2004, pp. 5-15

DRANCOURT Michel
« Industrialisation : la destruction créatrice ». N° 297, mai 2004, pp. 13-29

LEBEAU André
« Galileo : une ambition européenne ». N° 294, février 2004, pp. 41-54

Information. Documentation

COLIN Jean-Paul
« Informatique : l'après-Moore ? Le progrès des semi-conducteurs en question : le monopole Intel face à des stratégies alternatives ». N° 294, février 2004, pp. 5-15

DELANGHE Henri, DUCHÊNE Vincent, MULDUR Ugur
« À l'aube d'une nouvelle vague de croissance ? La cinquième vague de croissance longue : avec ou sans l'Europe ? » N° 300, septembre 2004, pp. 19-44

DUPUY Jean-Pierre
« Quand les technologies convergeront ». N° 300, septembre 2004, pp. 5-18

ROSNAY Joël (de)
« L'information et la société interactive ». N° 302, novembre 2004, pp. 69-81

Politique économique. Politique sociale. Planification

BONNAURE Pierre
« De la réglementation des biens technologiques ». N° 298, juin 2004, pp. 73-76

DAVEZIES Laurent
« Développement local : le déménagement des Français. La dissociation des lieux de production et de consommation ». N° 295, mars 2004, pp. 43-56

GODET Michel
« Les illusions sur la productivité et l'emploi ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 107-118

GUILLEMARD Anne-Marie
« Les sociétés à l'épreuve du vieillissement. Le défi de l'emploi en seconde partie de carrière ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

LACAZE Jean-Paul
« La planification stratégique des territoires ». N° 295, mars 2004, pp. 25-41

LEBEAU André
« Promouvoir la petite entreprise en Europe. Les enseignements du *Small Business Act* américain ». N° 303, décembre 2004, pp. 65-71

PERRIER-CORNET Philippe
« L'avenir des espaces ruraux français. Dynamiques et prospective des espaces ruraux français à l'horizon 2020 ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

Prospective (concepts et méthodes)

COLSON Aurélien
« Prospective et décision publiques au Québec ». N° 301, octobre 2004, pp. 61-69
« Prospective et changement de régime en Afrique du Sud ». N° 302, novembre 2004, pp. 47-55

DOURILLE-FEER Évelyne
« La prospective publique au Japon. De l'orientation à l'accompagnement des changements ». N° 303, décembre 2004, pp. 73-83

GONOD Pierre F.
« Quelle prospective ? À propos de l'éditorial "Pourquoi la prospective ?" » N° 296, avril 2004, pp. 71-78
« Décrypter l'avenir. À propos du livre d'Edward Cornish, *Futuring: The Exploration of the Future* ». N° 301, octobre 2004, pp. 41-50

HÉRAULT Bruno
« Henri Mendras, sociologue et prospectiviste ». N° 293, janvier 2004, pp. 63-74
« Prévision et prospective publiques en Allemagne ». N° 298, juin 2004, pp. 41-50

LESOURNE Jacques
« Futuris : prospective du système français de recherche et d'innovation ». N° 303, décembre 2004, pp. 12-22

MAREUGE Céline
« Prospective et expertise publiques en Irlande ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 97-106

ORIVEL Estelle
« L'emploi en France à l'horizon 2015. Un exercice de prospective sur l'emploi et les qualifications ». N° 302, novembre 2004, pp. 29-46

PAILLARD Sandrine
« Prospective et décision publiques en Suède ». N° 300, septembre 2004, pp. 75-83

PERRIER-CORNET Philippe
« L'avenir des espaces ruraux français. Dynamiques et prospective des espaces ruraux français à l'horizon 2020 ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

Science. Recherche. Méthodologie

AILLERET François
« Un diagnostic sur la recherche en France. L'avis du Conseil économique et social sur la recherche ». N° 301, octobre 2004, pp. 5-22

BLANC Gérard
« Sur les nanotechnologies. À propos du livre d'Alexander Arnall, *Future Technologies, Today's Choices* ». N° 293, janvier 2004, pp. 57-62

BÉNICHOU Grégory
« L'invention de l'homme jetable ». N° 293, janvier 2004, pp. 11-29

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN
« La politique de recherche, vue de 1964. Extrait des *Réflexions pour 1985* ». N° 296, avril 2004, pp. 79-82

DUPUY Jean-Pierre
« Quand les technologies convergeront ». N° 300, septembre 2004, pp. 5-18

LESOURNE Jacques
« Futuris : prospective du système français de recherche et d'innovation ». N° 303, décembre 2004, pp. 12-22

PAPON Pierre
« La recherche française face à de nouveaux enjeux. Le colloque de Caen n'aura plus lieu ». N° 301, octobre 2004, pp. 23-40

PIGANIOL Pierre
« Pour une politique de recherche ». N° 303, décembre 2004, pp. 5-11

PORTNOFF André-Yves
« Penser le racisme. À propos du livre de Michel Girod, *Penser le racisme. De la responsabilité des scientifiques* ». N° 301, octobre 2004, pp. 77-80

SALOMON Jean-Jacques
« L'enjeu du clonage humain ». N° 293, janvier 2004, pp. 5-9
« Misère de la recherche. Pour une politique de la science et de la technologie : voies et moyens à la mesure des nouveaux enjeux ». N° 298, juin 2004, pp. 5-29

Sciences de la Terre. Sciences de l'espace

LEBEAU André
« Galileo : une ambition européenne ». N° 294, février 2004, pp. 41-54

Travail

CETTE Gilbert
« Productivité : les États-Unis distancent l'Europe ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 5-22

GODET Michel
« Les illusions sur la productivité et l'emploi ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 107-118

GUILLEMARD Anne-Marie
« Les sociétés à l'épreuve du vieillissement. Le défi de l'emploi en seconde partie de carrière ». N° 299, juillet-août 2004, pp. 45-67

ORIVEL Estelle
« L'emploi en France à l'horizon 2015. Un exercice de prospective sur l'emploi et les qualifications ». N° 302, novembre 2004, pp. 29-46

BON DE COMMANDE *futuribles*

Organisme ..... N° TVA .....
Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
.....
..... Tél. .....

Commande les numéros suivants : .....
soit ..... numéros à 12 € (France) = ... €
soit ..... numéros à 13 € (Autres pays, outre-mer) = ... €
(Port inclus dans le prix)

Règlement par : ❒ Carte Visa ❒ Carte American Express
n° ..... Exp. fin .....
❒ Chèque à l'ordre de Futuribles SARL
Date Signature

À retourner à Futuribles, 55, rue de Varenne F-75007 Paris - Tél. 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54
E-mail : revue@futuribles.com - Site Internet : www.futuribles.com

Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'information électronique du groupe Futuribles

futuribles
l'anticipation au service de l'action

LA LETTRE D'INFORMATION DU GROUPE FUTURIBLES **N° 2 - NOVEMBRE 2004**

Revue Futuribles | Etude en souscription | Bibliographie prospective | Réunions | Formations

Au sommaire du numéro de novembre de la revue *Futuribles*

Sommaire du numéro 302, novembre 2004
ISBN : 2-84387-307-X
Vient de paraître
Consulter le communiqué de presse



À la une
- **Moyen-Orient : le fantasme américain**
- **Prospective en Afrique du Sud**
- **L'emploi à l'horizon 2015**
- ***Le Macroscope* trente ans après**

Sommaire détaillé
Les réducteurs d'angoisse, pp. 3-4 (texte intégral)
Hugues de JOUVENEL

Un fantasme américain : la démocratie au Grand Moyen-Orient, pp. 5-27 (résumé)
Jean-Jacques SALOMON

L'emploi en France à l'horizon 2015
Un exercice de prospective sur l'emploi et les qualifications, pp. 29-46 (résumé)
Estelle ORIVEL

Prospective et changement de régime en Afrique du Sud
Les scénarios de Mont Fleur, pp. 47-55 (résumé)
Aurélien COLSON

Tous les mois, le point sur les activités du groupe Futuribles :

- publications
- réunions
- formations
- études
- nouveautés

Abonnez-vous depuis la page d'accueil de notre site :

www.futuribles.com

futuribles

DÉCEMBRE 2004 - NUMÉRO 303

Pour une Europe politique 3
Hugues de Jouvenel

Pour une politique de recherche 5
Pierre Piganiol

Futuris : prospective du système français de recherche et d'innovation 13
Jacques Lesourne

L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne 23
Jean Raphaël Chaponnière

L'Europe élargie et la France 45
Jean-François Drevet

Promouvoir la petite entreprise en Europe 65
Les enseignements du Small Business Act américain
André Lebeau

La prospective publique au Japon 73
De l'orientation à l'accompagnement des changements
Évelyne Dourille-Feer

Actualités prospectives 85

Les tribunaux plutôt que Kyoto ? / Baisse des émissions toxiques dans l'ALENA / Les attentes des Français vis-à-vis de l'innovation / Les médailles de l'Europe / La Chine, futur dragon de l'industrie automobile ? / Classe politique : des Occidentaux très méfiants / L'économie mondiale vue depuis un Big Mac */ L'évolution des métiers depuis 20 ans.*

Bibliographie

Analyses critiques 97

A. Alesina, E.L. Glaeser. *Fighting Poverty in the US and Europe. A World of Difference* / R.H. Cartmill. *The Next Hundred Years... Then and Now* / H. Handoussa et J.-L. Reiffers (sous la dir. de). *Rapport du FEMISE 2003 sur le partenariat euroméditerranéen* / D. Kuspit. *The End of Art* / G. Darmois. *Pourquoi privatiser ? EDF et l'enjeu de l'énergie* / H. Mendras, L. Duboys Fresney. *Français, comme vous avez changé* / J. Le Goff. *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours.*

Comptes rendus 109

Abstracts 113

Table des matières 2004 117

M 08145 - 303 - F: 12,00 €

2-84387-308-8